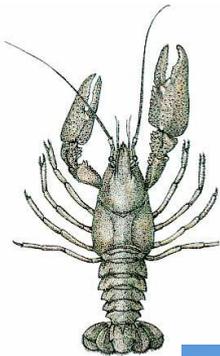


Document d'Objectifs du site Natura 2000 - FR 9101458 « Vallée du Torgan »



Tome I

Version validée par le Comité de Pilotage le 7 mai 2013

Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
Suivi de la démarche : MEUTELET Christine et CHAIX Catherine de la DDTM 11

Structure porteuse

Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois.

Opérateur

Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, avec l'appui technique de l'ADHCo/Centre Social.

Chargée de mission

DUHAYON Clothilde

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction : DUHAYON Clothilde (Chargée de mission Natura 2000 à la Communauté de Communes), HERVOUET Jérôme (Directeur ADHCo)

Coordination : DUHAYON Clothilde (chargée de mission Natura 2000)

Cartographie : DUHAYON Clothilde (chargée de mission Natura 2000)

Validation scientifique : BORRUT Jacques du CSRPN-LR

Relecture : TELLIER Sébastien (DREAL-LR), MEUTELET Christine (DDTM 11)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Inventaires ichtyologiques (2011) :	ASCONIT Consultants	
Inventaire Ecrevisses (2011) :	LEONARD Alexandra avec l'aide gracieuse de	LEROUX Bruno, ARCHILLA Hervé, CHAVANETTE Henri et BARO Guilhem
Cartographie des habitats (2012) :	DUHAYON Clothilde	

Crédits photographiques

Couverture et fiches habitat : DUHAYON Clothilde
Fiches espèces : Ecrevisse à pattes blanches : LEONARD Alexandra
Barbeau méridional : ASCONIT Consultants
Grand Rhinolophe : RUFRAY Vincent
Murin à oreilles échanquées : RUFRAY Vincent

Référence à utiliser

DUHAYON, C. (2012) – *Tome I du DOCOB « Vallée du Torgan »* - Communauté de Communes de la Région Léznanaise, Corbières et Minervois, 167p.

Remerciement

Monsieur le Maire de Dernacueillette, Claude CROS et sa Secrétaire Madame Géraldine ROUDIL.
Monsieur le Maire de Massac, Monsieur André BARTHES et sa Secrétaire Madame Thérèse SEGUY.
Monsieur le Maire de Montgaillard, Monsieur Alain GAICHET, son adjoint Michel LARREGOLA et sa Secrétaire Madame Yvonne VOGELS.
Monsieur le Maire de Padern, Denis VUILLERMOZ et sa Secrétaire Madame Frédérique GOT
L'Office National des Forêts, Messieurs Terry SAUZEDE et Stéphane LIBES.
Centre Régional de la Propriété Forestière, Messieurs Jean-Christophe CHABALIER et Benoit LECOMTE.
Conseil Général de l'Aude, Monsieur Marc CANDEIL du Service Hydraulique – Observatoire de l'Eau et Madame Sylvie SETZKORN du Service Ressources en Eau et Géologie.
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, Monsieur Kriss SANS.
Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon, Madame Blandine CARRE.
Chambre d'Agriculture, Madame Agnès ALGUIE.
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, Monsieur Olivier ARGAGNON.
Conservatoire des Espaces Naturels, Monsieur Mario KLESCZEWSKI.
Fédération Aude Claire, Monsieur Bruno LEROUX.
Biotope, Monsieur Alexandre HAQUART.

Ainsi que toutes les personnes, techniciens, élus et acteurs du territoire qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Note :

Les cartes notées en bleu renvoient à l'Atlas Cartographique ([→ Carte X](#))

Liste des abréviations en annexe (marqué *)

Glossaire en annexe (marqué*)

SOMMAIRE

I. Introduction générale : le réseau Natura 2000.....	13
Présentation générale.....	13
Les directives.....	13
Directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979	13
Directive « Habitats Faune Flore» 92/43/CEE du 21 mai 1992	14
Quelques chiffres clefs du réseau (juillet 2012)	15
En Europe	15
En France.....	16
Le comité de pilotage.....	16
Le Document d'Objectif	17
L'opérateur local.....	17
II. Le site de la Vallée du Torgan.....	18
Fiche d'identité du site.....	18
Généralités.....	19
Caractéristique du milieu physique	19
Le climat	19
Géologie	20
Relief.....	20
Hydrographie et hydrologie	20
Occupation du sol.....	22
Paysage du Torgan.....	23
Les Corbières	23
L'unité paysagère des Hautes-Corbières méditerranéennes	24
Intérêts écologiques et programme de protection en place.....	24
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	24
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	26
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	26
Réseau Natura 2000	27
Plans Nationaux d'Actions.....	28
III. Contexte administratif.....	29
Limites administratives	29
Les communes.....	29
Les communautés de communes.....	29
Les cantons.....	31
Territoires de projets et programmes de développement	31
Massif pyrénéen.....	31
Le Pays Corbières-Minervois	31
OCAGER	31
ADHCo et ADAT	31

Les Zones Rurales de Revitalisation.....	32
LEADER	33
Parc Naturel Régional	33
Règlements d’urbanisme	34
PLU	34
Cartes communales	34
La gestion des eaux.....	34
Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	34
Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	35
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).....	35
Syndicat Intercommunal du bassin du Verdoube (SIBV)	37
IV. Contexte socio-économique	38
Population.....	38
Caractéristiques générales	38
Tendances démographiques	39
Habitations	40
Bassin de vie.....	41
Patrimoine historique	41
Le petit patrimoine et le patrimoine minier	41
Monuments importants	42
Usages de l’Eau.....	42
Captages	42
Assainissement	43
Qualité de l’eau	44
Physico-chimique et bactériologique	44
Morpho-dynamique du cours d’eau et obstacles à l’écoulement.....	44
Les principales activités économiques	45
Agriculture	45
• MASSAC.....	47
• DERNACUEILLETTE.....	47
• MONTGAILLARD	48
• PADERN	49
• SYNTHÈSE	50
La forêt	51
Gravière	53
Mines.....	53
Tourisme.....	53
Activités de loisirs.....	54
Chasse.....	55
Pêche	57
Vie associative	57
Synthèse des enjeux socio-économique	58
V. Contexte écologique.....	59

Inventaire des habitats d'intérêt communautaire	59
Généralités	59
Présentation des fiches habitat d'intérêt communautaire	60
Méthode d'inventaire	63
Les habitats d'intérêt communautaire (HIC)	63
• Liste des HIC* inscrits sur le FSD* initial	63
• Liste des HIC* cartographiés	63
• Milieux humides	65
• Milieux agro-pastoraux	75
• Milieux forestiers	90
• Milieux rocheux	103
Habitats à rechercher	106
Synthèse	106
Inventaire des espèces d'intérêt communautaire	106
Généralités	106
Présentation des fiches	107
Méthode d'inventaire	110
• Ecrevisse à pattes blanches	110
• Barbeau méridional	110
Les espèces d'intérêt communautaire (EIC)	110
Liste des EIC* inscrites sur le FSD* initial	110
Liste des EIC* sur le site	110
• Espèces Aquatiques	110
• Chiroptères	124
Espèces de l'Annexe II à rechercher	135
Espèces patrimoniales	135
Espèce envahissantes	136
Synthèse	136
VI. Les enjeux de conservation	138
Hiérarchisation des enjeux	138
Methodologie	138
Hiérarchisation des habitats	142
Hiérarchisation des espèces	142
Synthèse des enjeux du site	143
Objectifs de conservation	147
VII. Mise à jour du FSD et réflexion sur le périmètre du site	148
Formulaire standard de données	148
Réflexion sur le périmètre du site	149
VIII. Stratégie de gestion	150
Agriculture	150
Gestion forestière	150
Activités touristiques	150
Activités liées aux milieux aquatiques	150

BIBLIOGRAPHIE

SITOGRAFIE

ABREVIATIONS

GLOSSAIRE

ANNEXE 1: LES MINES

ANNEXE 2 : ARRETE PREFECTORAL PORTANT CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE

TABLE DES TABLEUX

Tableau 1 : Données thermométriques de 1981 à 1990 (source : IFN*)	19
Tableau 2 : Moyennes des précipitations annuelles, de 1966 à 1990 (source : IFN*)	20
Tableau 3 : Les principaux affluents du Torgan	21
Tableau 4 : Valeur maximales de débit des cours d'eau pour les différentes pluies de références en m ³ /s (Source : Rapport SOGELERG SOGREAH, 1977)	22
Tableau 5 : Liste et surface des ZNIEFF* de type I présentes sur le site Natura 2000 du Torgan	25
Tableau 6 : Liste et caractéristique générale des inventaires naturalistes réalisés sur le site	27
Tableau 7 : Communes couvertes en partie par le site de la Vallée du Torgan	29
Tableau 8 : Communautés de communes présentes sur le site	29
Tableau 9 : Objectifs d'états qualitatifs et quantitatifs des masses d'eau (Source : Agence de l'eau)	35
Tableau 10 : Effectifs démographiques de l'ensemble des communes concernées, de 1962 à 2012 (Source : INSEE* + Maires des communes). Il est utile de signaler que les communes les plus touristiques peuvent jusqu'à tripler leur population en période estivale.	39
Tableau 11 : Captage présent sur le site de la Vallée du Torgan (Source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse)	42
Tableau 12 : Les stations d'épuration présentes sur le site et leur caractéristique général (Source : MEDDE* - ROSEAU - Mars 2012 + Mairie)	43
Tableau 13 : Sectorisation du Torgan en tronçon homogène (Source : Asconit)	45
Tableau 14 : Surfaces occupées par les différentes pratiques agricoles sur le site (Source : DDTM* 11)	50
Tableau 15 : Campagnes d'arrachage des vignes (Source : Pays Corbières Minervois)	50
Tableau 16 : Les forêts publiques présentes sur le site de la Vallée du Torgan (Source : ONF)	51
Tableau 17 : Surface des forêts privés par commune (Source : CRPF*)	52
Tableau 18 : Liste des HIC* du site de la Vallée du Torgan	64
Tableau 19 : Liste des EIC* du site de la Vallée du Torgan	110
Tableau 20 : Densités estimées de Barbeau méridional	115
Tableau 21 : Objectifs de qualités des eaux vis-à-vis de l'écrevisse à pattes blanches	117
Tableau 22 : Espèces patrimoniales présentes sur le site de la Vallée du Torgan	136
Tableau 23 : Niveau d'importance en LR (Source : CSRPN*)	138
Tableau 24 : Critère d'évaluation de la responsabilité régionale pour les espèces	139
Tableau 25 : Critère d'évaluation de la responsabilité régionale pour les habitats naturels	140
Tableau 26 : Hiérarchisation des enjeux des habitats d'intérêt communautaires	142
Tableau 27 : Hiérarchisation des enjeux des espèces d'intérêt communautaires	142
Tableau 28 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux du site	143
Tableau 29 : Synthèse des enjeux écologiques	146
Tableau 30 : Mise à jour des HIC* du FSD*	149
Tableau 31 : Mise à jour des EIC* du FSD*	149

TABLE DES CARTES (HORS ATLAS CARTOGRAPHIQUE)

<i>Carte 1 : Réseau Natura 2000 en Europe</i>	15
<i>Carte 2 : Réseau Natura 2000 en France</i>	16
<i>Carte 3 : Réseau hydrographique du site Natura 2000</i>	21
<i>Carte 4 : Paysages du site Natura 2000</i>	24
<i>Carte 5 : Sites Natura 2000 se superposant au site de la Vallée du Torgan</i>	27
<i>Carte 6 : Plans Nationaux d'Actions en place sur le site</i>	28
<i>Carte 7 : Découpage administratif du site</i>	30
<i>Carte 8 : Périmètre de l'étude du Parc Naturel Régional « Corbières-Fenouillèdes »</i>	33
<i>Carte 9 : Structuration départementale du SMMAR (Source : SMMAR*)</i>	36
<i>Carte 10 : Densité de la population et nombre d'habitants en 2012 par commune</i>	38
<i>Carte 11 : Organisation et gestion de la chasse sur les 4 communes du périmètre</i>	56

TABLE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Répartition de l'occupation du sol sur le site de la Vallée du Torgan</i>	23
<i>Graphique 2 : Evolution démographique sur l'ensemble des 4 communes concernées.</i>	40
<i>Graphique 3: Evolution des Surface Agricole Utilisée (SAU) par commune (Source : RGA* 2010)</i>	46
<i>Graphique 4 : Surface communale des forêts privées par tranche de surface (Source : CRPF*)</i>	52
<i>Graphique 5 : Répartition des tailles de forêts privées par commune (Source : CRPF*)</i>	53

I. Introduction générale : le réseau Natura 2000

Présentation générale

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels (terrestres et marins) européens identifiés pour la rareté ou la fragilité d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique et d'assurer la pérennité ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur le territoire des 27 pays de l'Union Européenne.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux ».
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite « Directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales, telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Les directives

Directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979

Elle vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne, en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Cette directive n'avait pas pour but initial la création du réseau Natura 2000, elle a été intégrée à la Directive « Habitats ». C'est pourquoi certaines annexes de cette directive « Oiseaux » n'ont pas de liens directs avec le réseau Natura 2000.

La directive Oiseaux impose aux États membres de prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats des oiseaux. Afin de maintenir la diversité des habitats de ces oiseaux, la directive préconise la création de zones de protection, l'entretien et l'aménagement des habitats situés à l'intérieur comme à l'extérieur des zones de protection, la création de biotopes* ou le rétablissement des biotopes détruits.

Les 74 espèces classées en **annexe I** bénéficient de mesures de protection spéciales de leurs habitats qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière. La liste des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a dans certains cas servi de base pour désigner les ZPS*.

L'**annexe II** regroupe les espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces. Elle est divisée en deux parties : les 24 espèces de la première partie peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive Oiseaux tandis que les 48 espèces de la deuxième partie ne peuvent être chassées que sur le territoire des États membres pour lesquels elles sont mentionnées.

L'**annexe III** énumère les 26 espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés. La 3ème partie de l'annexe III regroupe les 9 espèces pour lesquelles des études doivent déterminer le statut biologique et les conséquences de leur commercialisation.

L'**annexe IV** porte sur les méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdits. Toutefois des dérogations peuvent être faites dans l'intérêt de la santé et sécurité publiques, de la sécurité aérienne, pour prévenir les dommages importants aux cultures, aux bétails, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux, pour la protection de la faune et de la flore, à des fins de recherche et d'enseignement, de repeuplement, de réintroduction et pour l'élevage se rapportant à ces actions. Ces dérogations sont strictement contrôlées par la Commission européenne.

Directive « Habitats Faune Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992

Elle concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune (hors oiseaux) et de la flore sauvages. L'objectif est de mettre rapidement un terme à la régression de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Ce déclin constaté résulte avant tout de la détérioration des habitats naturels les plus importants pour leur survie. C'est plus particulièrement à l'intensification mais également à l'abandon d'activités humaines (déprise agricole) qu'il faut attribuer ce déclin. La diversité biologique représente un réel patrimoine collectif. Il convenait donc rapidement de prendre des mesures à grande échelle pour enrayer cette érosion.

Les habitats et les espèces ont mis plusieurs millions d'années pour s'établir. Leur disparition éventuelle est sans remède. Avant le développement intensif que nous connaissons, l'agriculture et les activités pastorales traditionnelles avaient souvent façonné, des siècles durant, des habitats semi-naturels.

Dans les Corbières, c'est bien l'activité agropastorale* qui a maintenu jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle une riche palette d'habitats.

La directive « Habitats » comporte cinq annexes :

L'**annexe I** contient la liste des habitats d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'**annexe II** est la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. L'annexe II est donc indirectement une liste d'habitats nécessaires à l'ensemble des fonctions biologiques des espèces désignées (reproduction, chasse, repos...). On parlera d'habitats d'espèces.

L'**annexe III** comporte les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire (SIC) et désignés comme zones spéciales de conservation.

L'annexe IV détient la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

L'annexe V est la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Pour l'ensemble de ces habitats et de ces espèces, le réseau Natura 2000 vise donc à en assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable et à contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en cherchant à concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles, tout en prenant en compte les particularités régionales ou locales.

La transposition en droit français du texte européen s'est traduite en avril 2001 sous forme d'une ordonnance accompagnée de décrets d'application. La mise en œuvre de la démarche se déroule en trois étapes :

- Recensement des sites qui renferment des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire et consultation locale,
- Proposition des sites retenus à la Commission européenne,
- Désignation des sites en Zones Spéciales de Conservation qui formeront, avec les ZPS*, le réseau Natura 2000. Pour chaque site sera rédigé un Document d'Objectifs (DOCOB).

Quelques chiffres clefs du réseau (juillet 2012)

En Europe

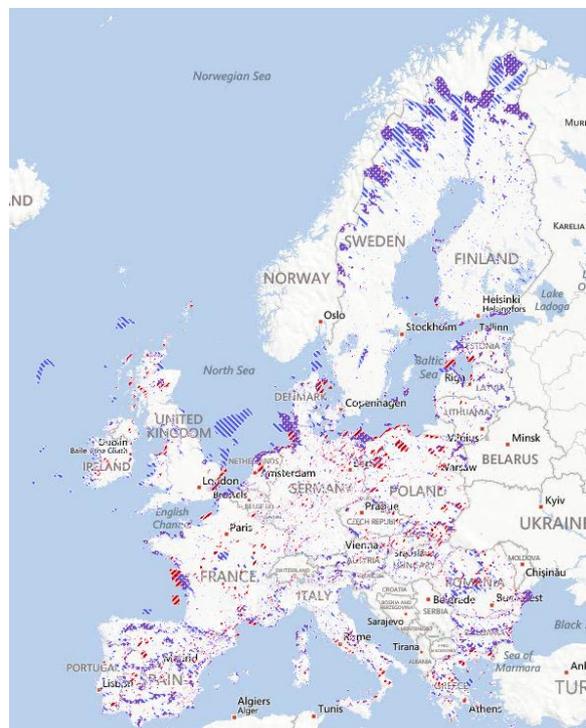
Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 406 sites (SIC* et ZPS*) et recouvre 17.9 % de la superficie terrestre européennes (985 708.70 km²).

Les sites Natura 2000 terrestres :

- 22 573 SIC pour une surface totale de 584 653,02 km².
- 5 355 ZPS pour une superficie totale de 521 095,75 km².

Les sites Natura 2000 marins :

- 1 764 SIC pour une surface totale de 179 148,47 km².
- 863 ZPS pour une superficie totale de 123 883.29 km².



Carte 1 : Réseau Natura 2000 en Europe

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnées dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à

désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

En France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Le réseau marin est encore en cours de désignation.

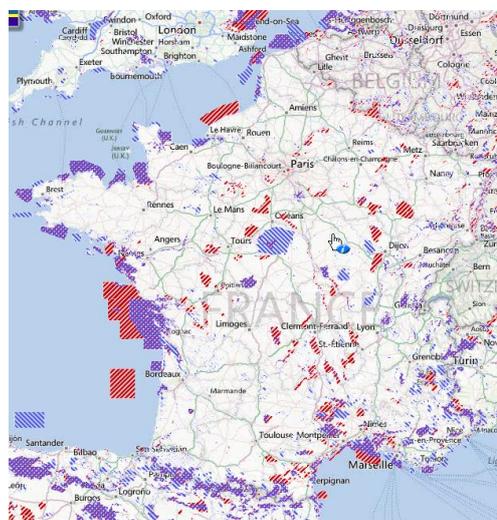
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 753 sites (SIC et ZPS) pour une superficie totale de 110 585,30 km² recouvrant 12,56 % du territoire terrestre.

Les sites Natura 2000 terrestres :

- 1 358 SIC sur une superficie de 46 664,22 km²
- 376 ZPS qui couvrent 43 449,61 km²

Les sites Natura 2000 marins :

- 132 SIC sur une superficie de 27 737,05 km²
- 75 ZPS qui couvrent 35 219,75 km²



Carte 2 : Réseau Natura 2000 en France

Dans le département de l'Aude

- 20 ZSC ou SIC au titre de la « directive Habitats ». Ils couvrent 13,36% de la surface terrestre de l'Aude.
- 16 ZPS au titre de la « directive Oiseaux ». Ils couvrent 35,20 % de la surface terrestre de l'Aude.

Le site de la Vallée du Torgan est un site désigné au titre de la « directive Habitats ».

→ [Carte 1 : Les sites Natura 2000 du département de l'Aude](#)

Le comité de pilotage

Le COPIL* est un organe de concertation pour chaque site qui est mis en place par le Préfet. Ce comité regroupe l'ensemble des représentants des acteurs concernés par le site Natura 2000 : collectivités, propriétaires, associations, agriculteurs, usagers, scientifiques. Il conduit l'élaboration du DOCOB*, suit sa mise en œuvre et veille à son actualisation. Ce comité est présidé par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le Président du Comité de Pilotage* de la Vallée du Torgan est M. BARO Hervé, Vice-Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois.

Le Document d'Objectif

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. En tant que document directeur de l'ensemble des paramètres d'un site Natura 2000, le DOCOB* comprend :

- Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection qui y sont le cas échéant applicables, les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières ;
- Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;
→Ceci constitue le contenu du premier tome.
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs ;
- Des cahiers des charges type applicables aux contrats Natura 2000 précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière ;
- L'indication des dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Le Document d'Objectifs est un document établi sous la responsabilité de l'Etat, chargé de l'application des directives européennes, et qui traduit concrètement ses engagements sur le site.

C'est un document de référence pour l'inventaire du patrimoine naturel et des activités humaines, ainsi que pour l'aide à la décision des acteurs locaux. Il est tenu à disposition du public dans les mairies des communes situées à l'intérieur du périmètre du site.

L'opérateur local

La Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet a été désignée par le comité de pilotage* pour être structure porteuse et opérateur de l'élaboration du DOCOB* sur le site du Torgan. Au 1^{er} janvier 2013 avec la réforme des collectivités, c'est la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois qui devient opératrice.

Pour réaliser ce travail, la Communauté de communes a travaillé en partenariat avec l'Association de Développement des Hautes-Corbières (ADHCo) qui vient en appui technique sur l'inventaire socio-économique.

II. Le site de la Vallée du Torgan

Fiche d'identité du site

<u>Nom officiel du site Natura 2000 :</u>	Vallée du Torgan
<u>Date de transmission du SIC :</u>	Avril 2006
<i>Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE</i>	
<u>Type de site :</u>	Site d'Importance Communautaire (S.I.C.)
<u>Numéro officiel du site Natura 2000:</u>	FR 9101458
<u>Région biogéographique* :</u>	Méditerranéenne
<u>Région :</u> Languedoc-Roussillon	<u>Département :</u> Aude
<u>Altitude :</u> de 190m à 736m	<u>Surface du site :</u> 1 009 ha
<u>Population totale estimée:</u>	100
<u>Date du premier COPIL* :</u>	25 mars 2011
<u>Préfet coordinateur :</u>	M. le Préfet de l'Aude
<u>Président du comité de pilotage* du site Natura 2000 désigné pour la période de l'élaboration du DOCOB* :</u>	M. BARO Hervé
<u>Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage :</u>	Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM)
<u>Opérateur :</u>	Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM)
<u>FSD* initial :</u>	<u>Habitats →</u>

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion

Espèces →

Ecrevisse à pattes blanches (*Autropotamobius pallipes*)

Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

Le site de la Vallée du Torgan est situé dans le sud du département de l'Aude, dans le secteur des Corbières. Le périmètre est à cheval sur 4 communes (Massac, Dernacueillette, Montgaillard, Padern), concernées en partie sur leur territoire.

Généralités

Le site de la Vallée du Torgan comprend la tête de bassin versant du Torgan, puis accompagne celui-ci sur toute sa longueur jusqu'à sa confluence avec la rivière le Verdoble. Ce site s'étend sur 15 km de long pour 2 km au plus large. L'amplitude du relief est importante puisqu'il s'étale de 190 à 736 m d'altitude.

La rivière traverse les villages de Massac, Dernacueillette, Montgaillard et Padern. Les zones urbaines représentent une très faible portion de l'occupation du sol du site. On y retrouve des terres agricoles en amont (élevage et viticulture principalement) puis des zones escarpées et milieux plus fermés dans les gorges. L'arrivée à la confluence avec le Verdoble se caractérise par des milieux plus ouverts avec une influence méditerranéenne plus marquée (garrigues...).

[→ Carte 2 : Localisation du site Natura 2000 Vallée du Torgan](#)

Caractéristique du milieu physique

Le site appartient au domaine biogéographique méditerranéen. Situé au cœur des Corbières, il présente certaines spécificités par la complexité des influences méditerranéenne, atlantique et pyrénéenne qui s'y exercent, donnant un caractère unique à ce territoire, ce qui accentue un peu plus l'importance d'agir au sein de ce site.

Le climat

La zone appartient au climat méditerranéen qui se caractérise par des moyennes thermométriques élevées (14°C en moyenne annuelle). La partie basse du bassin détient des températures plus élevées et une sécheresse estivale plus marquée.

Poste	Altitude (m)	Température moyenne annuelle (°C)	Moyenne du mois le plus chaud (°C)	Moyenne du mois le plus froid (°C)	Amplitude (°C)
Auriac	390	11.7	20.4	4.5	27.5
Tuchan	160	14.5	23.5	7	25.9

Tableau 1 : Données thermométriques de 1981 à 1990 (source : IFN)*

L'été est très peu arrosé avec un phénomène accentué en aval du site. L'hiver et le printemps restent les saisons avec le plus de précipitation. On peut noter tout de même la différence d'apport pour le poste de Durban-Corbières (à 18km du Torgan) qui présente un régime pluviométrique plus important l'Automne que le printemps.

Poste	Altitude (m)	Hiver (mm)	Printemps (mm)	Été (mm)	Automne (mm)	Total (mm)
Bugarach	452	308	287	158	257	1010
Vignevieille	240	303	251	120	223	897
Durban-Corbières	120	193	178	88	202	661
Rouffiac des Corbières	353	259	208	114	209	790
Arques	357	261	264	139	217	754

Tableau 2 : Moyennes des précipitations annuelles, de 1966 à 1990 (source : IFN*)

Géologie

L'analyse géologique générale des Corbières est relativement complexe. En effet, celles-ci sont caractérisées par une histoire géologique très mouvementée, marquée par l'orogénèse hercynienne (350-245 Ma) et l'orogénèse pyrénéenne (55-45 Ma). Ce sont celles-ci qui ont généré une grande richesse lithologique et un relief accusé sur la partie Sud du territoire. Toutes les périodes géologiques sont représentées du début du Primaire jusqu'aux périodes récentes du Quaternaire, dans des proportions toutefois très différentes.

On peut grossièrement partager le site de la vallée du Torgan en deux : la partie rive droite et la partie rive gauche du cours d'eau. Dans la partie rive droite, on retrouve des calcaires du Jurassique alors que sur la partie rive gauche, ce sont des calcaires du Trias.

Au niveau du lithosol, on retrouve deux types de roches. Le site sur Massac et Padern est principalement constitué d'Argiles. En revanche, sur les communes de Dernacueillette et Montgaillard, le site est principalement occupé par des calcaires, marnes et gypses.

→ [Carte 3 : Contexte géologique](#)

Relief

Bien que le site ne soit pas très étendu, le dénivelé entre la zone de source et la confluence avec le Verdoube est important. Sur le linéaire de 15 km, il y a un dénivelé de 360m. Le point culminant du site de la vallée du Torgan se trouve à 736m sur la commune de Massac : Pech Courbère. Le Torgan présente un relief plus important en amont avec le fond de vallée, lit du cours d'eau à 552 et des reliefs allant donc jusqu'à 736. En arrivant vers Padern, le secteur des gorges présente des points hauts (jusqu'à 537m) pour un fond de vallée à 236m. La rivière rejoint le Verdoube à une altitude de 192m.

Hydrographie et hydrologie

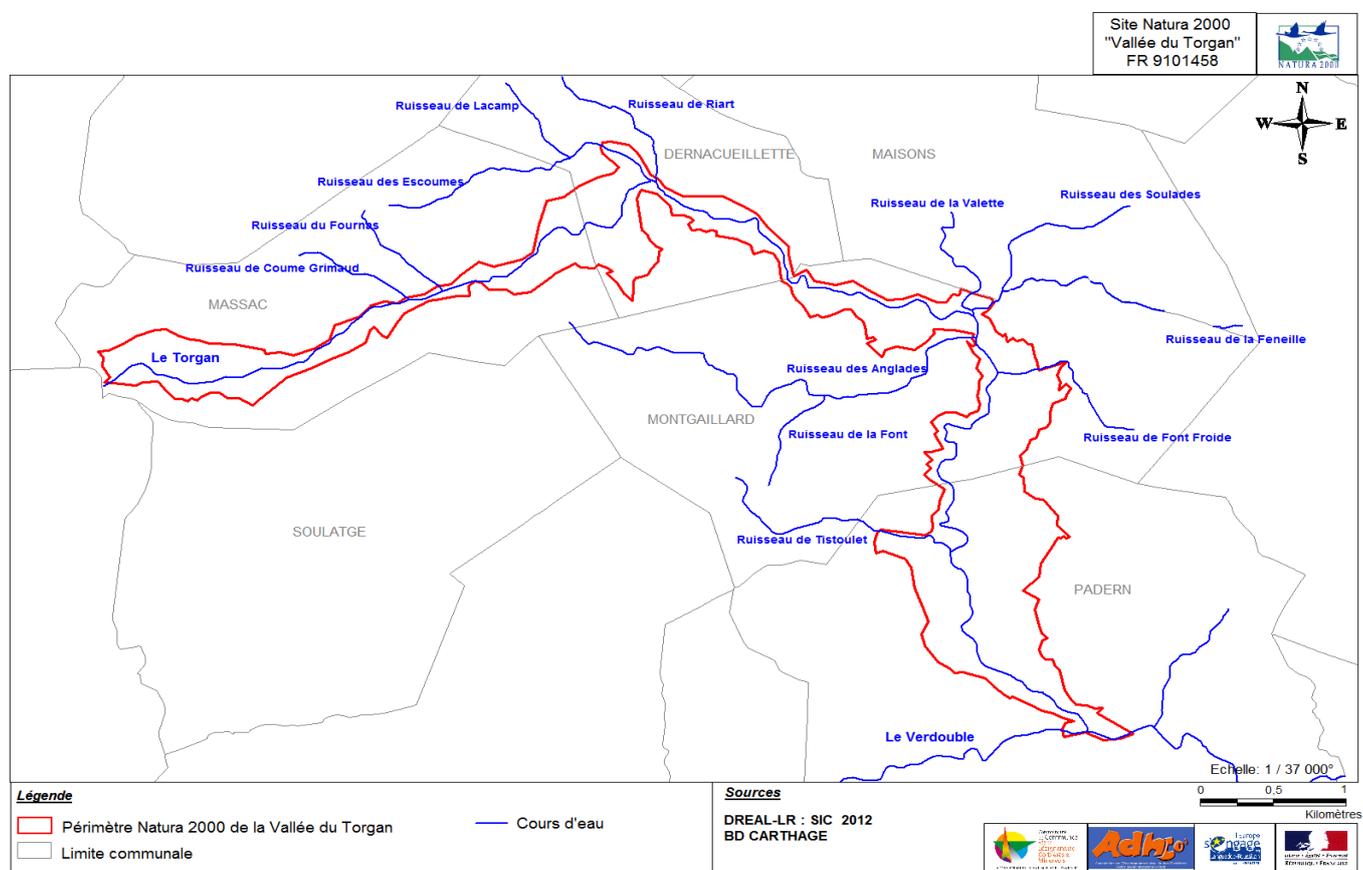
La géologie et les cours d'eau dessinent le territoire et les reliefs du site. Le Torgan fait partie du bassin versant du Verdoube, lui-même affluent de rive gauche de l'Agly. Sur une surface de 56.7 km² et une longueur de 20.3km, le Torgan reçoit les eaux de petits affluents non pérennes.

→ [Carte 4 : Réseau hydrographique du Torgan](#)

Le site Natura 2000 comprend donc le linéaire de la rivière jusqu'au Verdouble en excluant certain affluent. Le Torgan de sa source à Massac à sa confluence à Padern, reçoit les eaux de plus de 8 affluents directs. Tous ces affluents sont intermittents, secs la plupart du temps.

Nom de l'affluent	Rive	Longueur total (m)	Longueur sur le site (m)
Ruisseau de Coume Grimaud	Gauche	1380	37
Ruisseau du Fournas	Gauche	1360	75
Ruisseau des Escoumes	Gauche	3347	710
Ruisseau du Riart	Gauche	1886	55
Ruisseau de la Valette	Gauche	1791	403
Ruisseau des Anglades	Droite	5640	41
Ruisseau de Font Froide	Gauche	2016	461.5
Ruisseau du Tristoulet	Droite	3013	900

Tableau 3 : Les principaux affluents du Torgan



Carte 3 : Réseau hydrographique du site Natura 2000

Le Torgan est un cours d'eau méditerranéen avec des étiages* estivaux très prononcés ainsi que de violentes averses à l'origine de crues subites pouvant être dévastatrice.

La station de mesure de débit de Tautavel donne un débit minimum enregistré sur trois jours consécutifs et pour une période de cinq ans (étiage* quinquennal) de 87 l.s^{-1} . Les débits de crues sur la partie aval du Torgan sont de $23.1 \text{ m}^3.\text{s}^{-1}$ pour une période retour de 10ans et $31.3 \text{ m}^3.\text{s}^{-1}$ pour une période de retour de 50ans.

Le Torgan lui-même est un cours d'eau intermittent, avec les parties hautes sèches à l'arrivée de l'été et des portions intermédiaires en assècs réguliers.

Cours d'eau	Débit d'apport pour un événement de période de retour de			
	2 ans	10 ans	50 ans	100 ans
Ruisseau de la Valette	5.7	11.5	16.8	19.9
Ruisseau des Soulades	3.1	6.2	9.1	10.7
Ruisseau des Anglades	3.5	7.1	10.3	12.2
Torgan (sources) jusqu'à Dernacueillette	9.4	19.0	27.7	32.8
Torgan intermédiaire	4.4	8.8	12.9	15.3
Torgan aval	13.9	23.1	31.3	36.2

Tableau 4 : Valeur maximales de débit des cours d'eau pour les différentes pluies de références en m^3/s (Source : Rapport SOGELERG SOGREAH, 1977)

Il s'agit des valeurs d'apport des différents sous-bassins versants en cas de pluie générant une crue du Verdoble. Il ne s'agit pas des débits caractéristiques des cours d'eau qui sont en crue pour la plupart à la suite d'un orage et non d'une pluie de longue durée sauf pour le Torgan.

Le débit présente des pointes surtout liées à la pluviométrie automnale et pouvant atteindre des seuils catastrophiques. Ce régime conduit à d'assez fréquents phénomènes d'inondation.

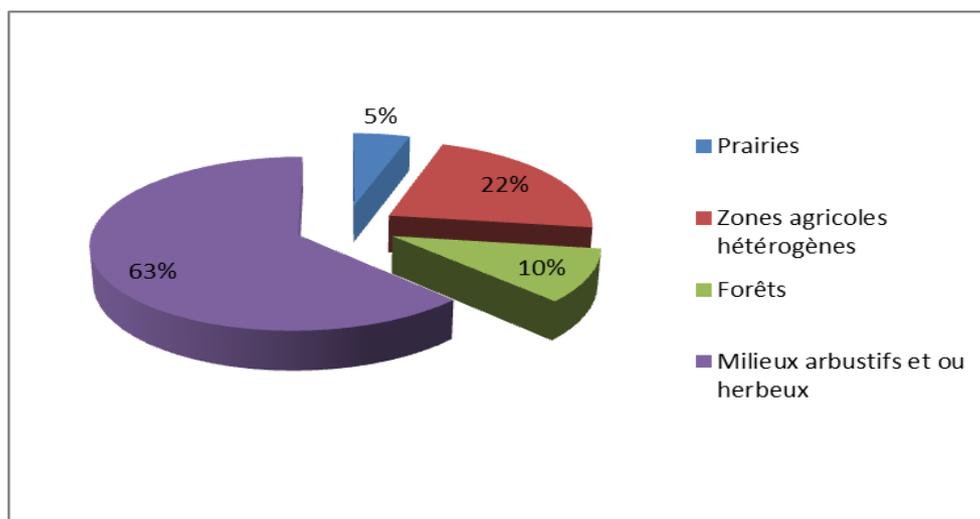
→ [Carte 5: Hydrographie sur le site](#)

Occupation du sol

Le site présente différents types d'occupation du sol. Une des grandes caractéristiques du site est la très faible surface urbanisée.

Selon Corine Land Cover (2006), il y a sur le site 4 grands types d'occupations : forêts, milieux arbustifs et/ou herbeux, les zones agricoles hétérogènes et les prairies. Ces milieux se retrouvent de manière éparse sur le site et ne se limitent pas à une situation particulière. Le site est principalement occupé par de la végétation arbustive et/ou herbacées.

Plus de 62% du site est occupé par des pelouses, pâturage naturel, végétation sclérophylle ou encore de la forêt et végétation arbustive en mutation. Ces milieux peuvent témoigner, à certains endroits où la végétation arbustive est plus importante que la partie herbacée, de l'abandon des pratiques agricoles sur le territoire et de la recolonisation progressive par les ligneux et les arbustes. Ces parcelles sont en transition vers le stade forestier. Les parcelles occupées par la forêt (principalement de feuillus) représentent 10% du territoire alors que les zones agricoles hétérogènes (hors prairie), milieux ouverts, occupent 23% du territoire. Ce sont principalement des vignes et des petites cultures annuelles. Enfin, le reste du site (5%) est occupé par la prairie.



Graphique 1 : Répartition de l'occupation du sol sur le site de la Vallée du Torgan

Paysage du Torgan

De par sa position en carrefour, d'un point de vue géographique, climatique et biogéographique, le département de l'Aude offre une grande variabilité de paysages. Un atlas des paysages a été établi de 2003 à 2008 par la DREAL-LR* afin de dresser un état des lieux des paysages et de la dynamique qui les animent. Les paysages sont répartis en grands ensembles paysagers eux-mêmes découpés en unités paysagères. L'Aude compte sept grands ensembles et 40 unités. La Vallée du Torgan prend place au sein de la grande unité des Corbières qui s'étend sur 1 946 km².

Les Corbières

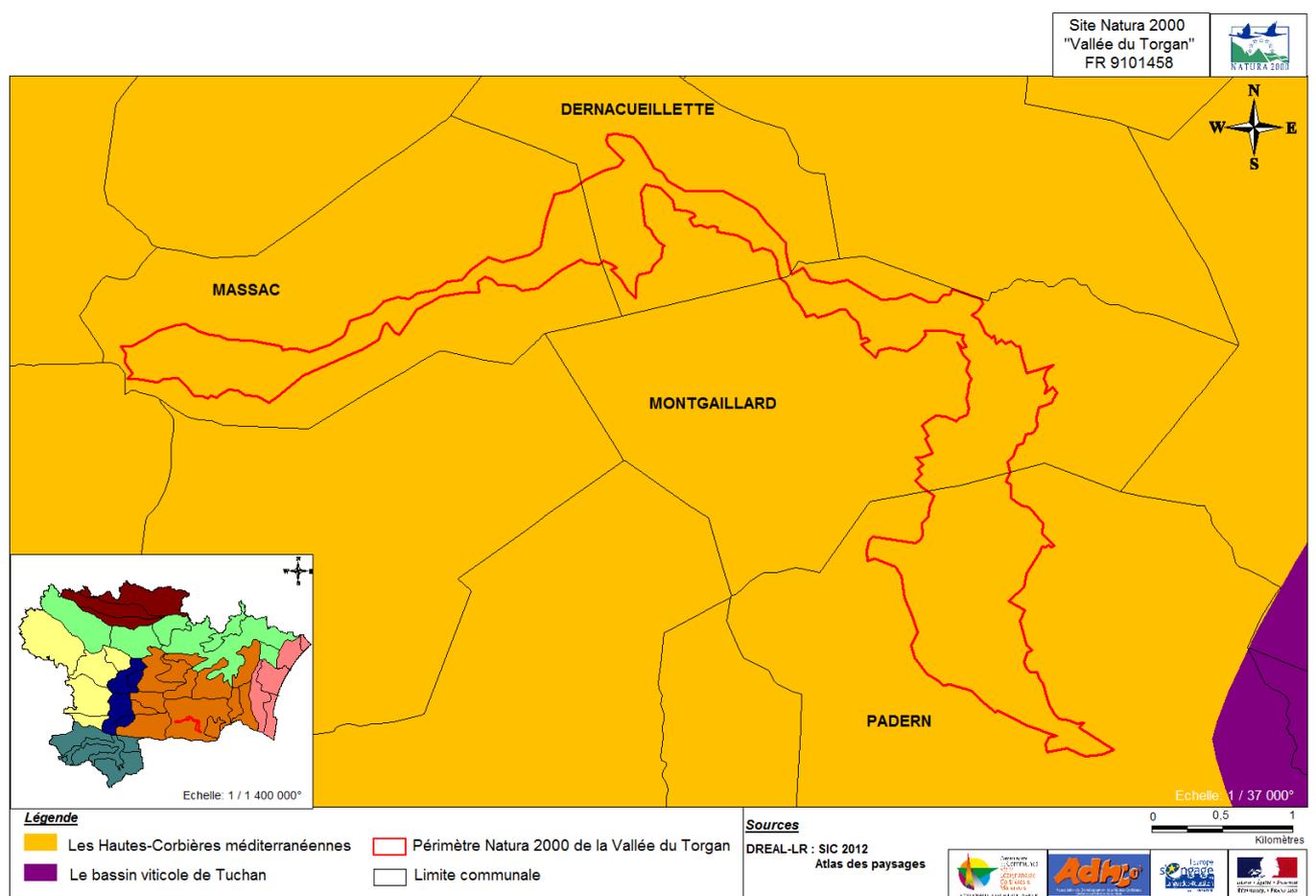
Petites sœurs des Pyrénées, les Corbières s'étendent du Pech de Bugarach (1230m) à la montagne d'Alaric (600m). Elles forment un vaste ensemble rectangulaire délimité par la vallée de l'Aude, au Nord et à l'Ouest, la vallée de l'Agly, au Sud, et la Méditerranée à l'Est : les cours d'eau s'écoulent ainsi dans toutes les directions érodant le massif dans tous les sens. Au travail de l'eau s'ajoute la structure géologique complexe qui donne aux Corbières ses paysages multiples et contrastés : pentes arides des Corbières maritimes et vertes forêts des Corbières occidentales, vallées viticoles et "alpages" du pays de Bouisse, petites collines et impressionnantes falaises des Hautes-Corbières... Le grand ensemble des Corbières est divisé en 13 unités paysagères.

Le Torgan s'écoule dans la partie des Hautes-Corbières avec l'influence méditerranéenne, caractérisée par des reliefs moins importants que la partie montagnarde.

L'unité paysagère des Hautes-Corbières méditerranéennes

Le Torgan se trouve donc dans l'unité paysagère « Hautes-Corbières méditerranéennes », à la limite avec l'unité paysagère « Bassin viticole de Tuchan » sur la partie sud du territoire. On peut y voir d'ailleurs la transition se faire avec le relief plus faible et les vignes qui remplacent les prairies sur la partie sud du site vers Padern. L'unité « Les Hautes-Corbières méditerranéennes » a une superficie de 407 km².

Cette unité se caractérise par un relief généralement nettement marqué et des zones urbaines fortement dépeuplées. Issues d'une géologie distincte, les Hautes Corbières forment deux parties. Au Nord, on retrouve des plateaux entrecoupés de vallées étroites (vallée du Sou, de l'Orbieu, Vallée du Torgan...) alors qu'au sud, le relief est bien plus élevé (jusqu'à 917 mètres) avec des montagnes encaissées et des vallées nettement dessinées (vallées de Cucugnan, de Rouffiac-des-Corbières...).



Carte 4 : Paysages du site Natura 2000

Intérêts écologiques et programme de protection en place

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Les données du premier inventaire ZNIEFF* en Languedoc-Roussillon ont été publiées en 1994. L'actualisation de ces ZNIEFF*, programme lancé par le Ministère chargé de l'Environnement et conduite de fin 2004 à 2010, a été validé par le CSRPN* et le MNHN*.

On distingue deux types de ZNIEFF* :

La **ZNIEFF* de type II** réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux.

Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF* de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF* de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.

La **ZNIEFF* de type I** est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

Les ZNIEFF* de type I sont donc des sites particuliers, généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF* de type II. Ils correspondent *a priori* à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.

Le site de la Vallée du Torgan est couvert par :

- une ZNIEFF* de type II → Corbières Centrales entendue sur 68 570 ha dont 1,47% est occupé par le site du Torgan
- cinq ZNIEFF* de type I : voir tableau ci-dessous

Nom de la ZNIEFF* de type I	Surface totale de la ZNIEFF* (ha)	Surface représentée dans le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage dans le site Natura 2000
Vallée du Torgan	1033	916.8	88.7%
Cascade de Dernacueillette et pelouses de l'Arquette	126.7	1.28	1%
Crête du Ramaret et de la Serre de Massac	318.9	15.26	4.79%
Roc de Matefagine	510.5	46.81	9.76%
Milobre de Massac et roc de Lauze Couloubrière	513.3	10.47	2.04%

Tableau 5 : Liste et surface des ZNIEFF* de type I présentes sur le site Natura 2000 du Torgan

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Ces ZICO* sont des zones définies en 1979 en application de la Directive Oiseaux afin de déterminer les espaces à forte valeur patrimoniale. Ces inventaires avifaunistiques* sont source d'importantes informations relatives aux statuts des espèces patrimoniales, aux habitats qu'elles occupent et aux mesures de conservation à appliquer. La ZICO* des « Hautes-Corbières » croise une partie du site du Torgan sur 334 hectares.

→ [Carte 6 : ZNIEFF et ZICO](#)

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Conseils Généraux ont la compétence pour développer une politique de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ce sont des sites naturels possédant une valeur écologique et patrimoniale en fonction de la faune et de la flore présente et qui présentent un défi de préservation en vue de sa fragilité et des menaces de pressions extérieures (urbanisation, changement de pratique agricole...).

Les Conseils Généraux peuvent acquérir des sites naturels grâce à la levée sur les constructions neuves de la Taxe des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) avec l'objectif d'ouvrir le site au public et de soutenir financièrement des actions de préservation de la biodiversité.

Le Conseil Général de l'Aude a donc pu acquérir plus de 16 propriétés sur 1600 ha depuis 1985. Aucune acquisition n'a été faite sur le site du Torgan.

De plus, le département a élaboré un Schéma des Espaces Naturels Sensibles en 2010 pour répondre aux enjeux majeurs du territoire et établir des inventaires naturalistes. Au total, plus de 219 sites ont été étudiés, ils recouvrent près de 190 000 ha soit 30% de la superficie du département. On retrouve 6 sites inventoriés sur la Vallée du Torgan.

Code du site	Nom de l'inventaire	Surface totale de l'inventaire (ha)	Surface représentée dans le site Natura 2000 (ha)	Pourcentage dans le site Natura 2000	Niveau de connaissance
63	Roc de Matefagine	517,4	46,98	9,1 %	Bon
59	Vallée du Torgan	942,9	918,96	97,5 %	Moyen à bon : recherches botaniques et phytosociologiques sur les ripisylves*
86	Milobre de Massac	510,2	10,49	2,1 %	Bon
66	Crête du Ramaret et de la Serre de Massac	320,07	15,32	4,8 %	Bon

71	Cascade de Dernacueillette et pelouses de l'Arquette	118,08	0,92	0,8 %	Bon
70	Sarrat de Germa	417,54	1,14	0,3 %	Bon

Tableau 6 : Liste et caractéristique générale des inventaires naturalistes réalisés sur le site

→ [Carte 7: Inventaires naturalistes audois](#)

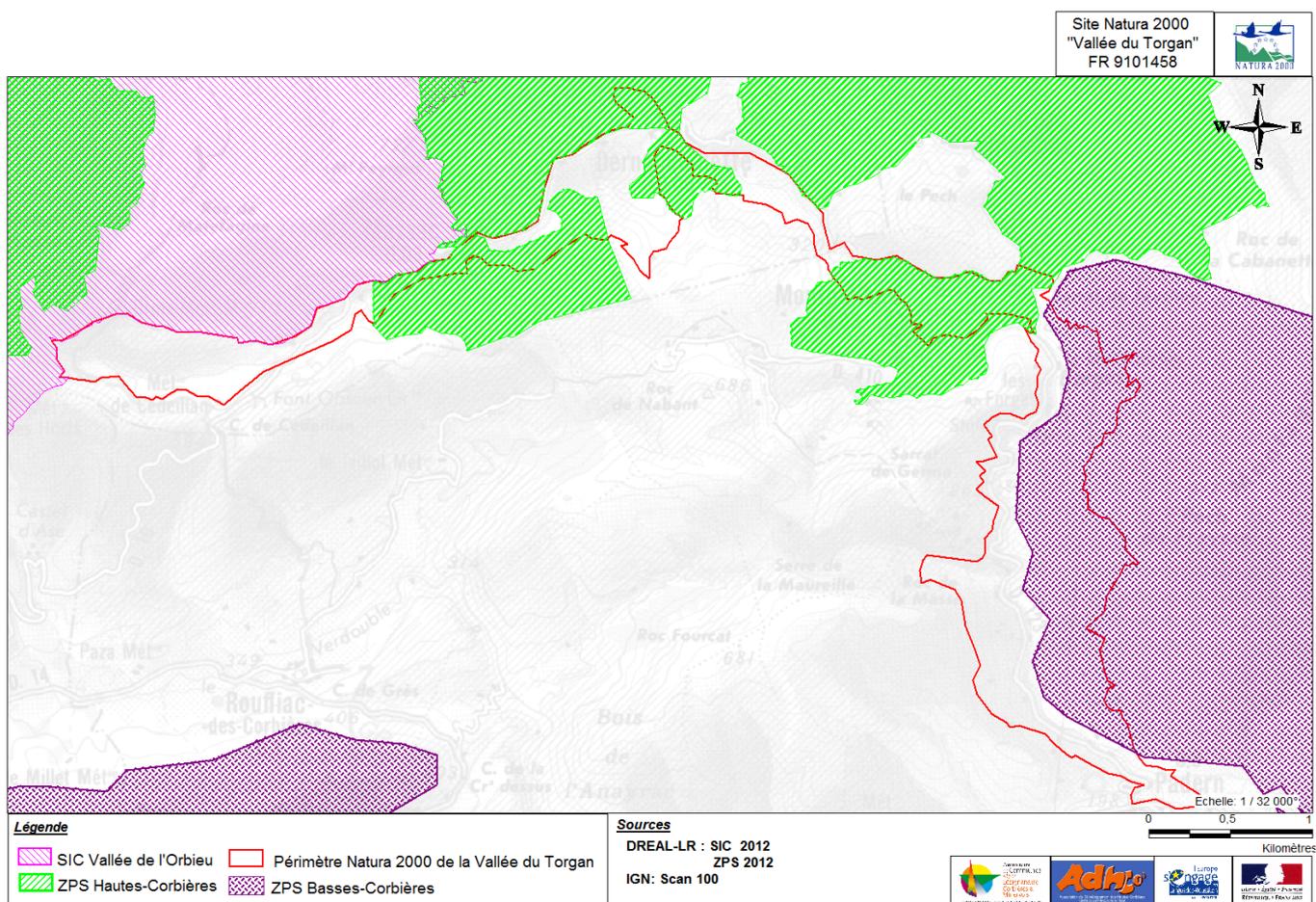
Réseau Natura 2000

Il ne sera pas développé ici l'intérêt d'un réseau Natura 2000 (Cf. Introduction générale). Cependant, il est important de savoir que le SIC* de la Vallée du Torgan intersecte deux ZPS* :

- Hautes-Corbières sur la partie médiane (superpose 18.6% du territoire du Torgan)
- Basses-Corbières sur la partie aval (superpose 27.2% du territoire du Torgan)

Un SIC* vient en limite Nord-Ouest du site du Torgan. Il s'agit de la Vallée de l'Orbieu.

Les DOCOB* de ces trois sites sont en phase d'animation. La CCRLCM* porte l'animation de la ZPS* des Hautes-Corbières alors que l'Association du Pays de la Vallée de l'Agly assure l'animation de la ZPS des Basses-Corbières.



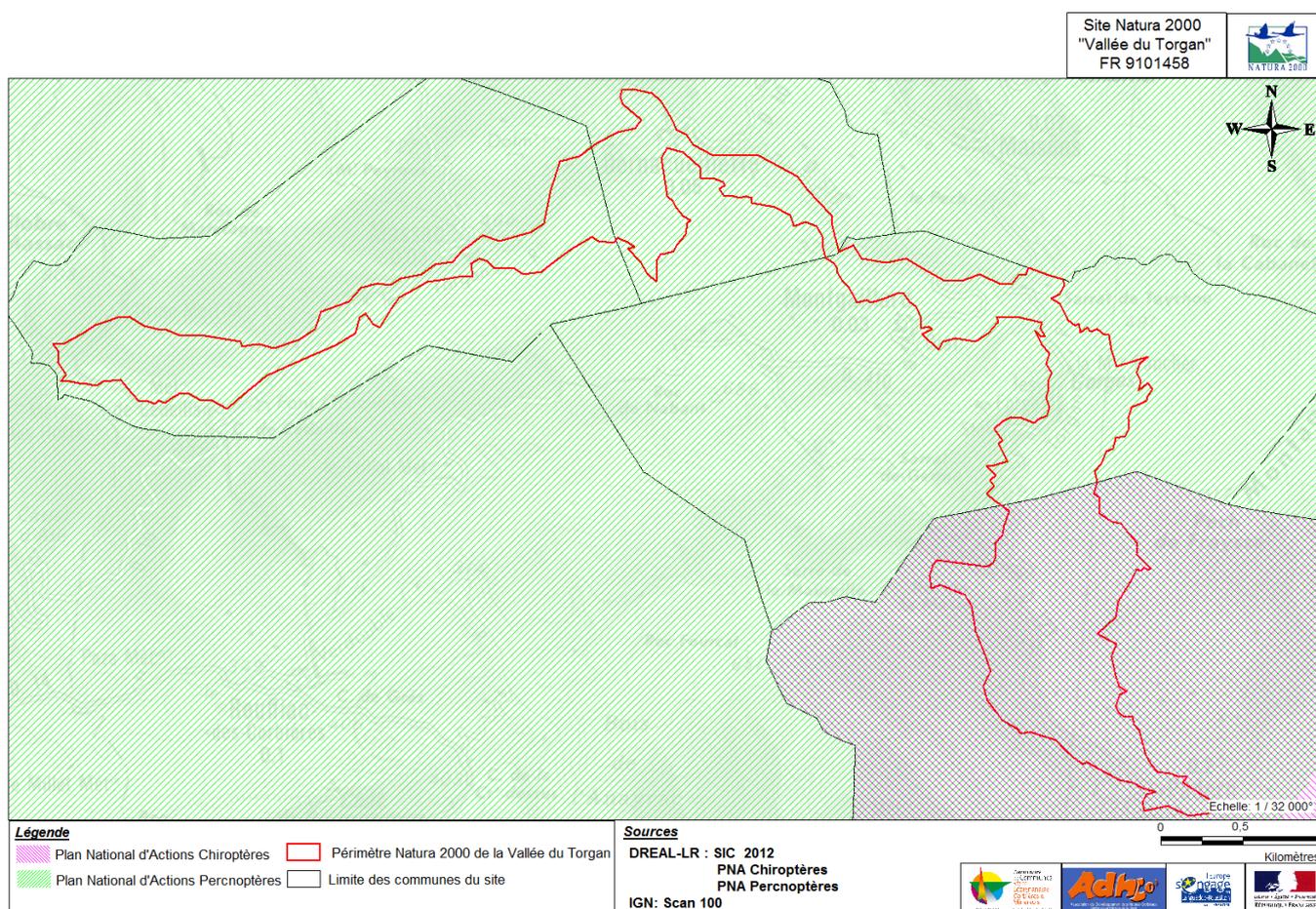
Carte 5 : Sites Natura 2000 se superposant au site de la Vallée du Torgan

Plans Nationaux d'Actions

Afin de préserver les espèces animales et végétales les plus menacées, des plans d'actions se mettent en place afin de trouver des actions spécifiques et volontaires pour restaurer les populations et les habitats. Ces PNA* vont définir les mesures à mettre en œuvre dans cet objectif et coordonner leur application à l'échelle nationale.

Il existe 72 plans au niveau national et 33 concernent des espèces présentes en Languedoc-Roussillon. La vallée du Torgan se trouve sur le territoire de deux PNA* : PNA Chiroptères (2009-2013) et PNA Percnoptères (en cours de rédaction pour le renouvellement).

L'opérateur du PNA Chiroptères est la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels piloté par la DREAL* Franche-Comté. Ce plan se décline au niveau régional par des PRAC (Plan Régional d'Action Chiroptères) avec comme opérateur le GCLR (Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon). Ce plan est d'autant plus important sur le site qu'il concerne la totalité des chauves-souris y compris les espèces d'intérêt communautaire, potentiellement présentes sur le site.



Clothilde DUHAYON, édité en décembre 2012

Carte 6 : Plans Nationaux d'Actions en place sur le site

III. Contexte administratif

Limites administratives

Le site de la Vallée du Torgan se trouve au sein de la Région Languedoc-Roussillon, au sud du département de l'Aude.

Les communes

Le périmètre du site superpose 4 communes concernées en partie par le site.

Numéro INSEE*	Commune	Surface dans le site Natura 2000 (ha)	% de la surface du site Natura 2000 dans les communes	% de la surface communale dans le site Natura 2000	Surface communale totale (ha)
11118	Dernacueillette	149.2	14.88	18.95	787
11224	Massac	238.5	23.78	19.41	1 229
11245	Montgaillard	255.1	25.43	15.18	1 680
11270	Padern	360.1	35.90	11.99	3 003

Tableau 7 : Communes couvertes en partie par le site de la Vallée du Torgan

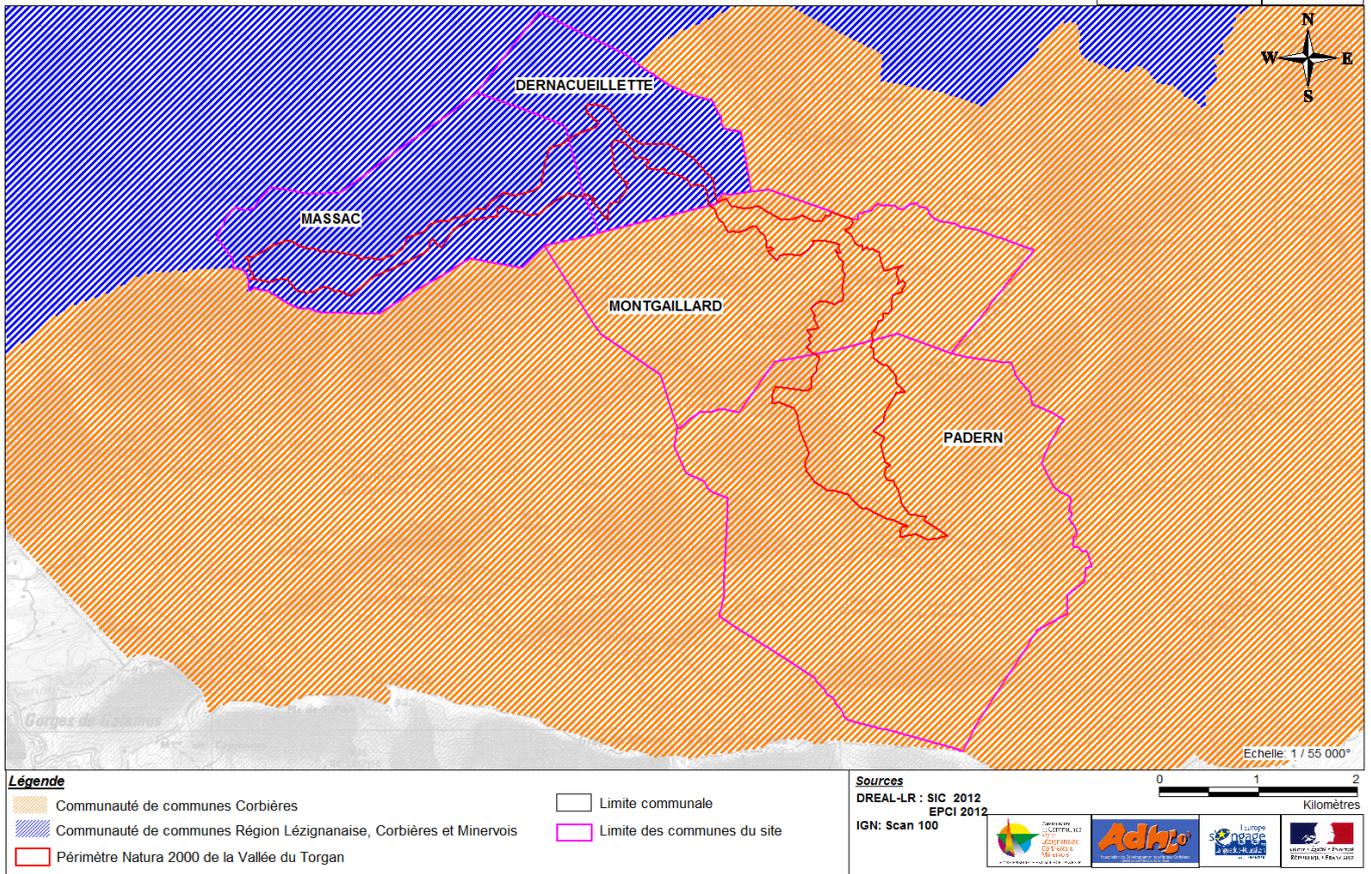
→ [Carte 8 : Découpage administratif](#)

Les communautés de communes

Ainsi le site de la Vallée du Torgan concerne les EPCI* suivants : la Communauté de communes de la région Lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM) et la Communauté de communes Corbières.

Communauté de communes	Représentation des Communauté dans le site (%)	Part des Communautés concernée par le site (%)
CCRLCM	61.34	2.34
Corbières	38.65	1.79

Tableau 8 : Communautés de communes présentes sur le site



Carte 7 : Découpage administratif du site

Le rôle de la Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois : La Communauté de communes a la maîtrise d'œuvre de l'élaboration de ce DOCOB*.

Depuis la réforme des collectivités le 1^{er} janvier 2013, cette intercommunalité réunit 52 communes. 20 communes sont issues de la Communauté de communes de la Région Lézignanaise, 16 communes de la Communauté de communes du Massif de Mouthoumet, 7 de la contrée de Durban, 6 du canton de Lagrasse et les communes de Homps, Moux et Palairac. Parmi ces 52 communes, 2 sont concernées par le site Natura 2000 de la Vallée du Torgan (Massac et Dernacueillette).

La Communauté de communes a la responsabilité de différentes compétences dont :

- la scolarité
- la gestion des déchets,
- le logement,
- l'environnement,
- tourisme...

Impliquée depuis 2010 dans le réseau Natura 2000, la Communauté de communes du Massif de Mouthoumet s'est attachée à assurer l'élaboration de deux DOCOB* (hors vallée du Torgan) : Vallée de l'Orbieu (SIC) et Hautes-Corbières (ZPS). C'est deux DOCOB* sont en phase d'animation,

également assurer par la nouvelle communauté de communes. Aujourd'hui, la CCRLCM* assure aussi l'animation de deux autres ZPS* depuis 2012 : Corbières-Occidentales et Corbières-Orientales.

→ [Carte 9: Les sites Natura 2000 gérés par la Communauté de communes](#)

Les cantons

A cheval sur les arrondissements de Carcassonne et Narbonne, la Vallée du Torgan concerne les cantons de Tuchan (Montgaillard, Padern) et Mouthoumet (Massac, Dernacueillette).

Territoires de projets et programmes de développement

Massif pyrénéen

Le site de la Vallée du Torgan pénètre dans la Zone Massif (qui inclut les deux cantons concernés). Défini par la Loi Montagne du 9 janvier 1985, le Massif pyrénéen est constitué par "chaque zone de montagne et les zones qui lui sont immédiatement contiguës et qui forment avec elle une même entité géographique, économique et sociale" (Art.5L n°85-30). C'est une unité d'aménagement de l'espace et de programmation.

Le Pays Corbières-Minervois

Le site est complètement intégré dans le Pays Corbières-Minervois. Le Pays Corbières-Minervois rassemble deux Communautés de communes ainsi que le Conseil Général de l'Aude et les Chambres



consulaires afin de mener leurs projets de territoires en commun. Ainsi ce Pays gère un observatoire du territoire, et mène différentes actions que ce soit dans les domaines de l'économie, du tourisme, du logement ou encore de la culture. Le Pays Corbières-Minervois est également missionné par la CCRLCM* dans l'animation des sites Natura 2000 de la Directive Oiseaux : Corbières-Occidentales et Corbières-Orientales.

OCAGER

Il est important de signaler ici le lancement par le Pays Corbières-Minervois d'une Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER). Outil mis en place par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, l'OCAGER* constitue une démarche territoriale pour répondre aux enjeux de l'espace rural, dans une politique de développement économique et d'aménagement du territoire : accès au foncier, aménagement rural, maîtrise de l'eau et gestion des risques. C'est un véritable schéma de gestion de l'espace rural.

L'OCAGER* sur le Pays Corbières-Minervois se justifie par le contexte de crise viticole qui s'y joue. L'aspect paysager et naturel du site est également un point important dans cet objectif de gestion. Enfin, la problématique de pression foncière croissante fait partie de ces éléments à étudier.

Cet outil de gestion présentant une certaine complémentarité avec les objectifs Natura 2000, et le territoire du site s'intégrant à celui de l'OCAGER*, un travail en concertation avec le Pays Corbières Minervois paraît essentiel.

ADHCo et ADAT

Comme cela a été décrit ci-dessus, la mise en place de la Communauté de communes du Massif de Mouthoumet puis de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois a été indispensable pour

soutenir les démarches des communes concernées. Il en est de même sur le territoire de la Communauté de communes Corbières.

Cependant, dans un souci de démocratie participative, ces deux territoires ont mis en place une Association de Développement :

- L'Association pour le Développement des Hautes Corbières (ADHCo), sur le Massif de Mouthoumet (créée en 1985). Et ce, donc, avant même la création du District en 1990, qui deviendra Communauté de communes en 2002.
- L'Association de Développement Autour du Tauch (ADAT), sur le territoire de la Communauté de Communes Corbières.

Respectivement pour les 2 communes de chaque territoire concerné, ces Associations de Développement des Hautes-Corbières constituent un moteur essentiel à la communication en direction des habitants et au développement du territoire en général.

Alors que l'ADAT* a toujours été une association centrée sur l'animation du projet de développement, le projet associatif de l'ADHCo* Centre Social, sur les bases du 3^{ème} projet de développement a développé plusieurs services aux publics (centre social intercommunal rural avec services à la personne, en direction des associations, développement de Points multi-services, éducation à l'environnement...).

C'est par sa connaissance du territoire, d'un point de vue environnemental comme social, que de l'ADHCo* est venue en appui technique à la Communauté de communes pour la rédaction de ce DOCOB*.

Les Zones Rurales de Revitalisation

Les Z.R.R ont été créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (L.O.A.D.T.) du 4 février 1995. Elles visent à aider le développement des territoires ruraux, principalement au moyen de mesures fiscales et sociales, au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Ces zones concernent l'ensemble des communes situées dans le site du Torgan.

Les mesures en faveur des Z.R.R ont trois objectifs prioritaires :

- favoriser la création d'activités économiques, notamment industrielles, artisanales et commerciales,
- améliorer l'offre de logement, pour créer les conditions d'accueil des populations en milieu rural,
- maintenir et développer les services aux personnes, et en particulier les services de santé.

Les dispositions qui s'appliquent en Z.R.R consistent pour l'essentiel en des mesures d'exonération fiscales et sociales.

LEADER

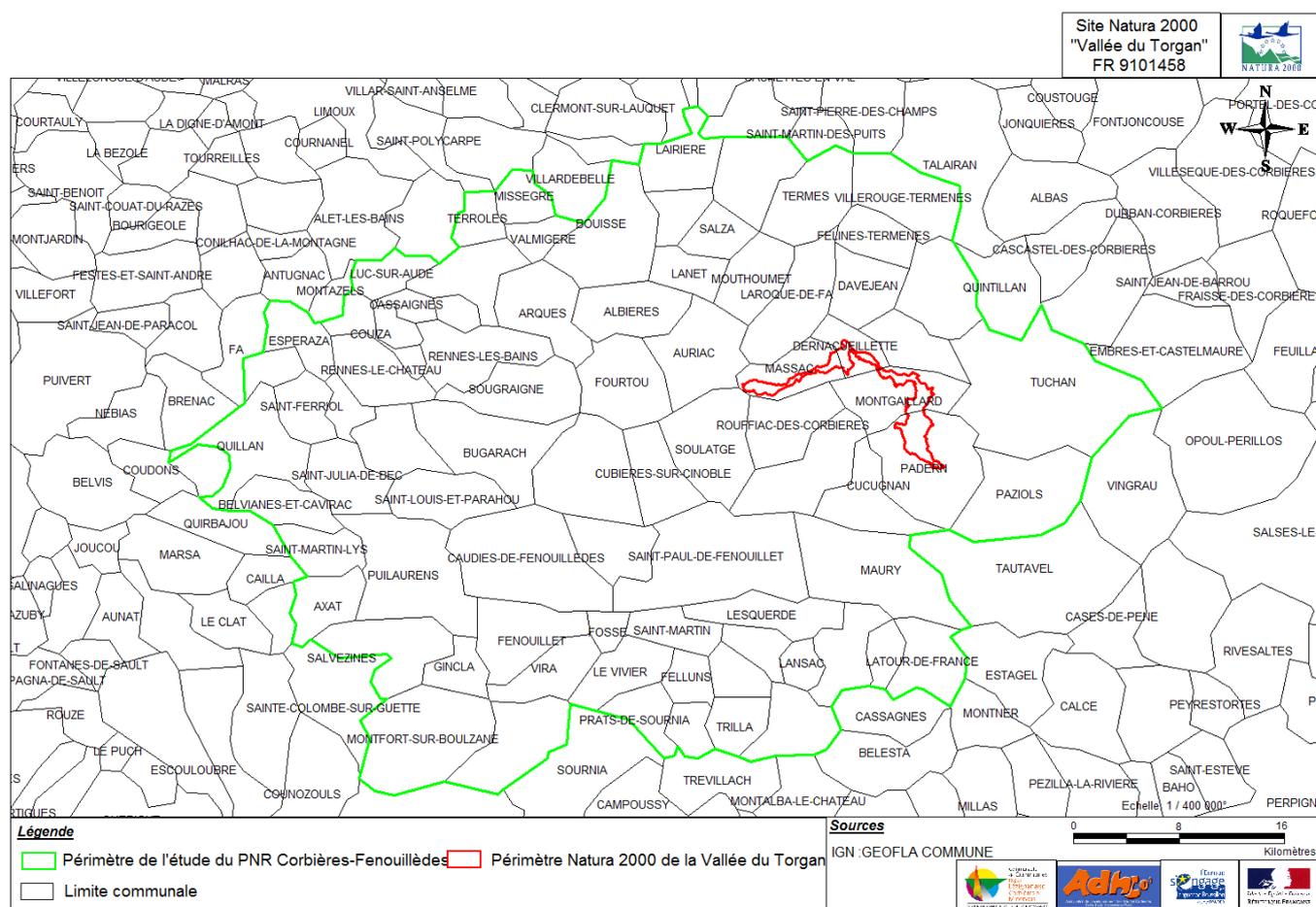
LEADER signifie `Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale`. Il s'agit d'un programme européen qui finance des actions locales de développement dans les territoires ruraux pour la période 2007-2013. L'objectif est d'expérimenter des actions innovantes, à petite échelle et pouvant être portées aussi bien par des acteurs publics (collectivités) que privés (association, entreprises...). Les priorités des projets sont définies collectivement au sein d'un GAL (groupe d'action locale) qui regroupe acteurs publics et privés.

Toutes les communes du site Natura 2000 se trouvent dans un territoire s'inscrivant dans une démarche LEADER* : GAL* Pays Vigneron dont la structure porteuse est le Pays Corbières Minervois. Les thématiques sont: Circuits-courts de commercialisation des produits agricoles locaux.

L'objectif est d'accompagner les acteurs locaux (producteurs, entreprises, collectivités,...) qui souhaitent développer des organisations collectives pour la commercialisation et la distribution des produits locaux.

Parc Naturel Régional

Une étude est en cours pour la création d'un Parc Naturel Régional « Corbières et Fenouillèdes », qui intégrerait la totalité du périmètre de la Vallée du Torgan.



Carte 8 : Périmètre de l'étude du Parc Naturel Régional « Corbières-Fenouillèdes »

Règlements d'urbanisme

PLU

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) remplacent les Plans d'Occupation des Sols (POS) et constituent un plan de zonage agrémenté des réglementations associées à ces zones. De plus, ils intègrent un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ces documents opposables au tiers définissent entre autres les terrains constructibles ou non.

Ordinairement élaboré à l'échelle communale, il est intéressant de signaler l'étude réalisée pour l'élaboration d'un PLU* Intercommunal sur l'ancienne Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet.

Avec la réforme des collectivités, un projet de PLU* intercommunal sur la Communauté de communes Corbières est en réflexion.

Cartes communales

Les cartes communales font état d'une première réflexion urbaine. A mi-chemin entre le PLU* et la simple application du Règlement National d'Urbanisme (RNU), elle en précise les modalités d'application.

Des cartes communales sont en place sur les communes de Montgaillard et Padern. Une étude sur la commune de Dernacueillette est en cours.

La gestion des eaux

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE* est institué par la Loi N°92-3 du 3 janvier 1992 modifiée. Il a pour objet de définir ce que doit être la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), comme le prévoit la Loi sur l'eau. Le SDAGE* a été révisé et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009 pour une période de 6 ans (2010-2015).

Ce document de planification, opposable à l'administration, a pour rôle de définir des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, de déterminer des objectifs de quantité et de qualité des eaux ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre.

Ces orientations sont déclinées comme suit :

Orientation 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

Orientation 2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques

Orientation 3 : intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux

Orientation 4 : renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Orientation 5 : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Orientation 6 : préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques

Orientation 7 : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

Orientation 8 : gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Le site fait partie de la commission territoriale Côtiers-ouest et des objectifs d'états qualitatifs et quantitatifs des masses d'eau sont donnés.

Nom masse d'eau	Code	Catégorie	Etat écologique		Etat chimique	Objectif de bon état
			état	échéance	échéance	échéance
Ruisseau de la Valette	FRDR11500	Cours d'eau	Bon	2015	2015	2015
Le Torgan	FRDR214	Cours d'eau	Bon	2015	2015	2015
Le Verdoble	FRDR213	Cours d'eau	Bon	2015	2015	2015

Tableau 9 : Objectifs d'états qualitatifs et quantitatifs des masses d'eau (Source : Agence de l'eau)

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

En application du SDAGE* du bassin RMC*, peuvent être élaborés plusieurs SAGE* dont le périmètre se fait selon l'initiative locale, et souvent à l'échelle des bassins versants.

Ces SAGE* sont des documents de planification de la gestion de l'eau à une échelle hydrographique cohérente. Il va fixer des objectifs généraux d'utilisation de mise en valeur et la protection de la ressource en eau.

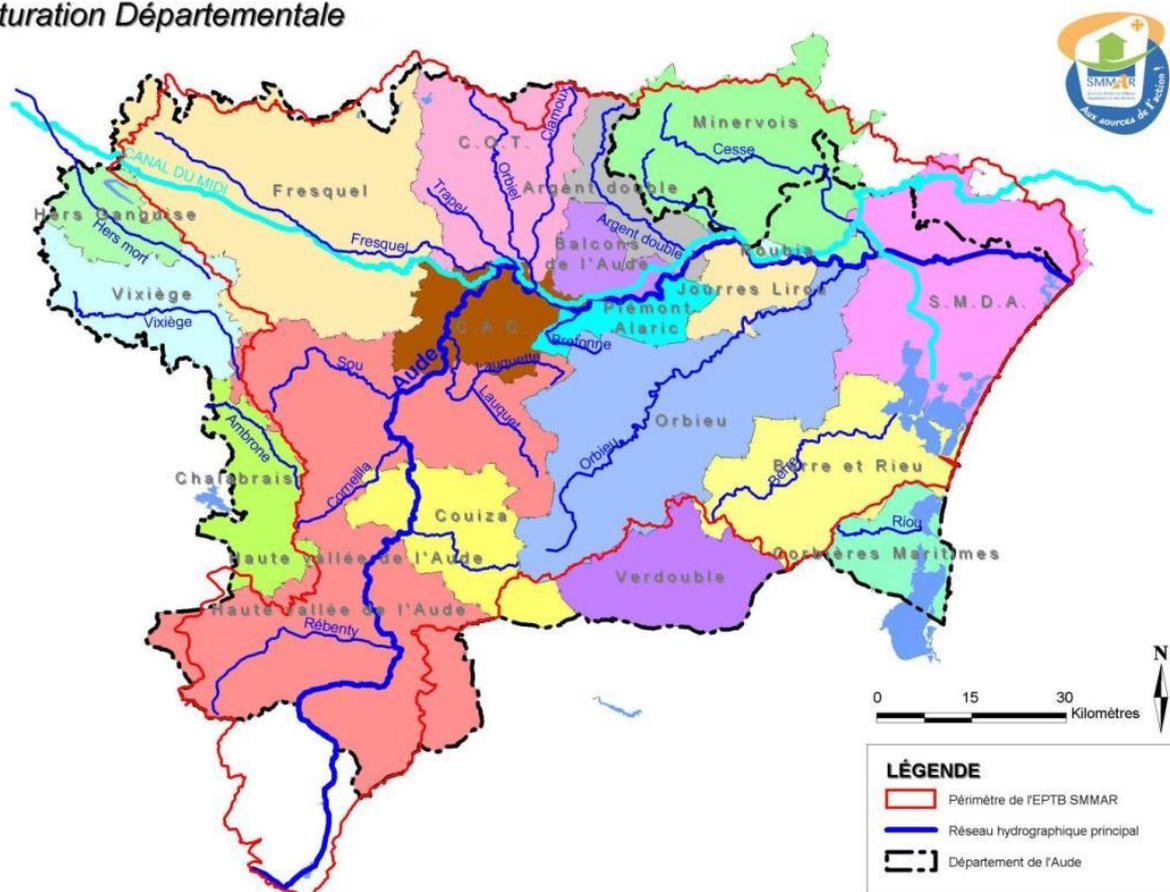
Si actuellement aucun SAGE* n'est prévu sur le bassin du Torgan, il s'avère que le site pénètre dans le périmètre du SAGE* de l'Agly. Une réflexion est en cours sur la possibilité de mettre en place une gestion sur l'ensemble du bassin versant de l'Agly (Torgan inclus) : SAGE, contrat de rivières, ...

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

Le SMMAR* a été créé en 2002 à la suite des inondations catastrophiques de novembre 1999 et sur l'initiative du Conseil Général. Sa mission est de participer à l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, notamment pour lutter contre les inondations.

Les syndicats de bassins versants ont été restructurés pour couvrir la totalité de chaque bassin même au-delà des limites départementales si nécessaire, et sont adhérents du SMMAR*. Ses techniciens œuvrent au sein des syndicats où ils assurent l'animation, l'assistance technique, juridique et financière nécessaire au montage des projets d'aménagement.

Structuration Départementale



Carte 9 : Structuration départementale du SMMAR (Source : SMMAR*)

Les missions du SMMAR* sont les suivantes :

- Réaliser le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) signé le 12 juillet 2006 avec l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau, les Conseils Généraux de l'Aude et de l'Hérault et les Syndicats adhérents au SMMAR*, qui comprend 22 actions d'un montant global de 80 millions d'Euros, à réaliser d'ici 2013. Ce PAPI* est actuellement en cours de révision pour établir le nouveau programme.

- Veiller à la poursuite des actions de restauration dans les zones hors PAPI (hors bassin versant de l'Aude).

- Finaliser le schéma départemental de prévention des inondations.

- Assurer la coordination des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Syndicat Intercommunal du bassin du Verdoube (SIBV)

Le site de la Vallée du Torgan est concerné par le SIBV*. Créé en 1966, le SIBV*, syndicat adhérent du SMMAR*, a pour objet, sur l'ensemble du bassin versant du Verdoube, la réalisation d'études et de travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques dans le but :

- de faciliter la prévention des inondations.
- de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il a vocation, à l'échelle du bassin versant du Torgan, et dans le cadre d'opérations d'Intérêt Général coordonnées par le SMMAR* sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude :

- A conduire ou accompagner toutes actions ayant pour objectif la lutte contre les inondations.
- A contribuer à toute action visant à assurer la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.
- A développer la sensibilisation et la promotion des actions nécessaires à la réalisation des objectifs du syndicat.

C'est ainsi qu'un plan pluriannuel de restauration, organisant les éventuels travaux à mener sur les cours d'eaux, a été mis en place sur l'ensemble du bassin versant.

Les 12 communes adhérentes au SIBV* délèguent leurs « obligations » concernant la gestion rivulaire. Le syndicat rassemblant la majorité des communes concernées, il constitue un interlocuteur majeur dans les réflexions qui pourront être menées dans la conservation des milieux aquatiques et de ripisylves*.

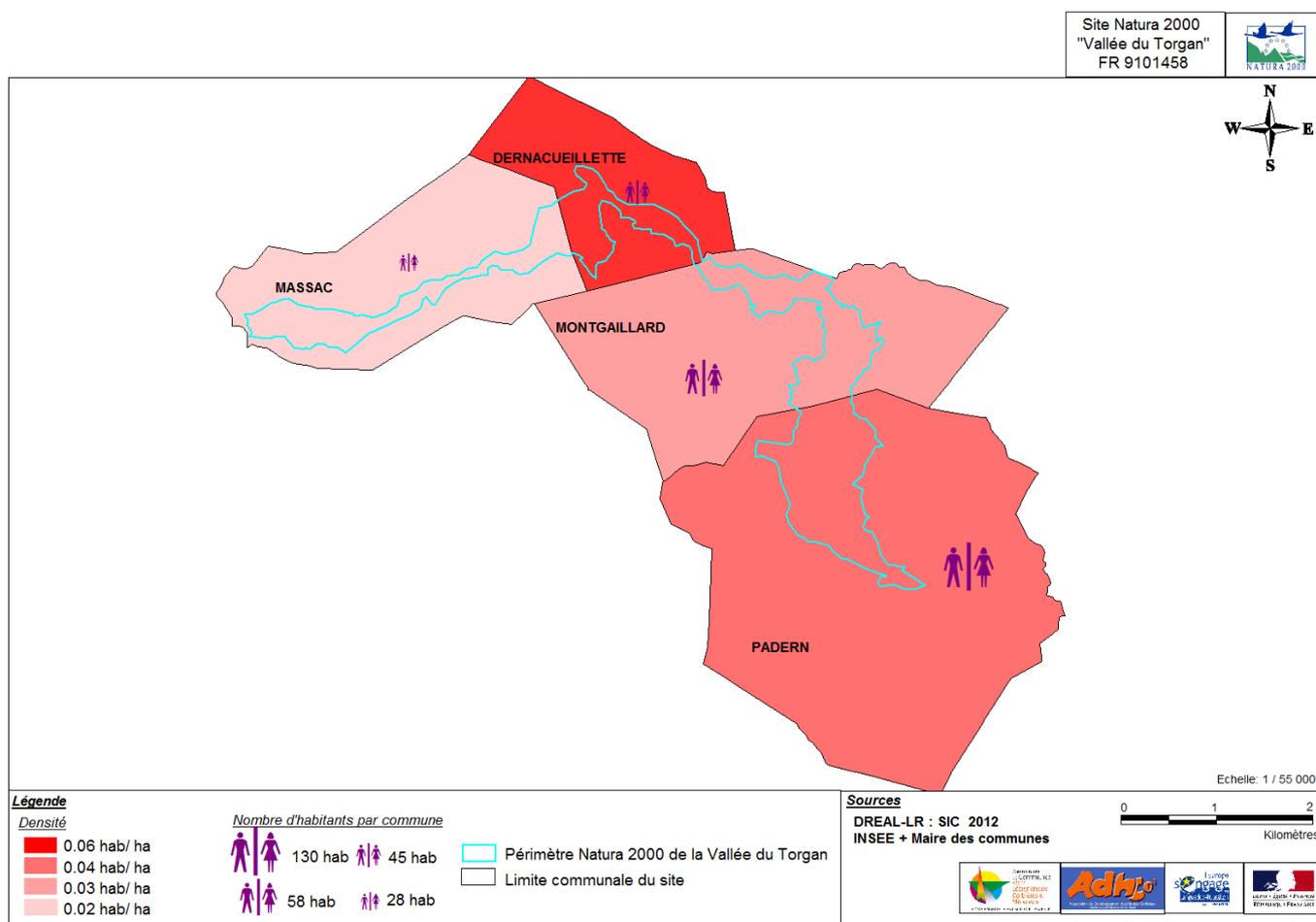
IV. Contexte socio-économique

Population

Caractéristiques générales

3 communes sur 4 abritent moins de 60 habitants dont Massac qui possède 28 habitants en 2012. La commune la plus peuplée, Padern, abrite 130 habitants. La densité de population est très faible sur l'ensemble des communes du site puisque il y a moins de 6 habitants/km² (jusqu'à moins de 2.5 habitants/km² pour la commune de Massac).

Il est important de noter que sur le site même de la Vallée du Torgan se trouvent très peu d'habitations. Les cœurs de village de Padern, Massac et Dernacueillette ne se trouvent qu'en partie sur le site. Pour la commune de Montgaillard, la totalité du cœur de la commune se trouve en dehors du site. Il conviendra donc de prendre en compte cette donnée pour le calcul de la population totale présente sur le site.



Carte 10 : Densité de la population et nombre d'habitants en 2012 par commune

Tendances démographiques

Si l'histoire médiévale du pays paraît flagrante par la présence de ses imposants châteaux et autres abbayes, il existe d'autres témoignages, plus discrets, qui attestent que le territoire des Hautes-Corbières a été occupé dès le néolithique. Et, parsemés sur le site, se trouvent des constructions qui s'étalent dans le temps : Dolmens, chapelle du V^{ème} siècle, constructions du X^{ème}, fort du XVII^{ème}, il semble que cette contrée ait toujours connu une occupation humaine.

Si l'on se concentre sur l'évolution plus récente de la population dans les Hautes-Corbières, elle se distingue en 2 grandes périodes.

Jusqu'aux environs de 1830-1840, on constate une augmentation de la population jusqu'à son maximum connu (5760 en 1836 - +243 à Montgaillard et +519 à Padern). La situation en est à une limite de surpopulation par rapport à l'économie locale (ressources pastorales et céréalières). On note cependant que la population diminue légèrement de 1760 à 1800. Les hypothèses de cette diminution sont la crise économique de l'époque et la conscription liée aux guerres Napoléoniennes.

Ensuite, de 1840 à 1975, on constate un exode rural régulier, avec un palier de relative stabilité de 1880 à 1890, époque des équipements collectifs (écoles, mairies, routes départementales...). Fin XIX^{ème}, le travail sur le littoral avec la main d'œuvre demandée pour travailler les vignes aurait contribué au déplacement de population.

Jusque vers 1975, la modernisation aidant, l'exode rural se poursuit et les terres se morcellent au fil des générations. La diminution de population s'accroît avec les 2 guerres mondiales, puis la fermeture des dernières mines dans les années 50 et le départ de nombreux « enfants du pays » vers les administrations de la ville.

C'est ainsi que l'on peut dégager deux allures opposées aux courbes de démographie sur le secteur.

Ainsi sur le canton de Mouthoumet et à proximité, on distingue aisément cet exode progressif jusque dans les années 1970.

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2012
MASSAC	12	36	27	32	22	20	30	28
DERNACUEILLETTE	64	63	57	48	56	45	44	45
MONTGAILLARD	57	44	37	34	51	51	58	58
PADERN	381	283	209	168	145	140	127	130
Total	514	426	330	282	274	256	259	261

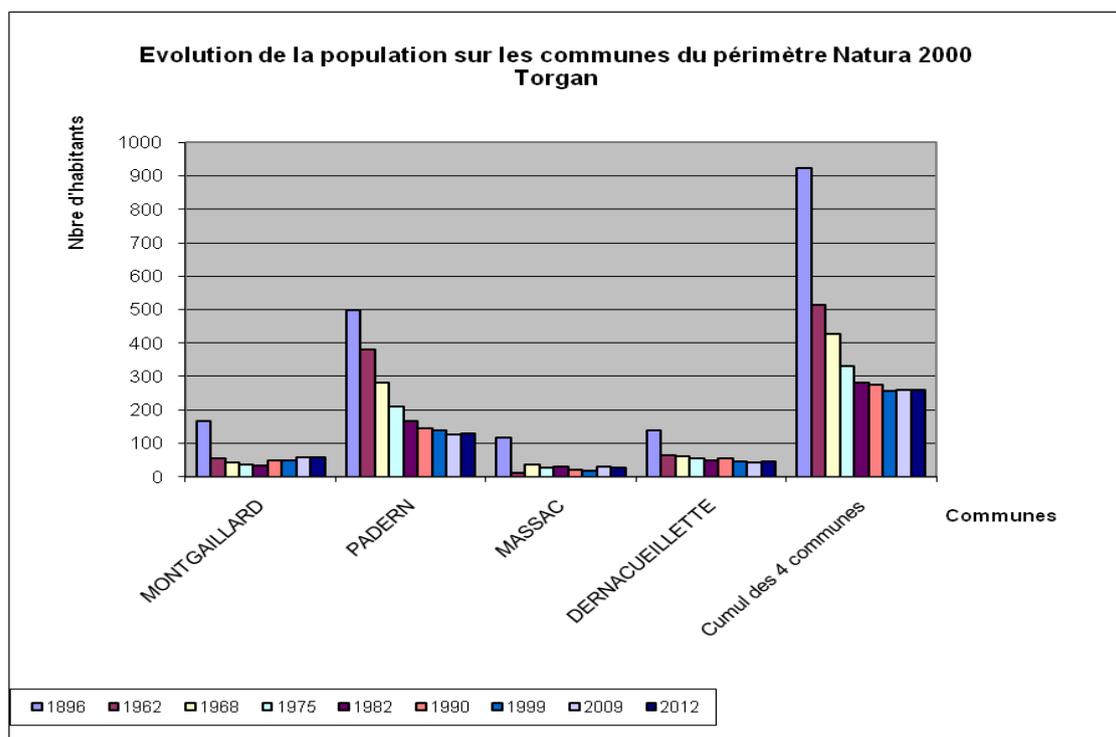
Tableau 10 : Effectifs démographiques de l'ensemble des communes concernées, de 1962 à 2012 (Source : INSEE* + Maires des communes). Il est utile de signaler que les communes les plus touristiques peuvent jusqu'à tripler leur population en période estivale.

Ces quatre communes ont vu leur population fortement diminuer pendant plusieurs décennies, avec des augmentations notables depuis les années 90 pour les communes de Massac, Montgaillard, où

on identifie des volontés locales fortes pour installer de nouveaux habitants (projet de logement et d'activités agricoles menés de front). Les communes de Padern et Dernacueillette stabilisent leur population depuis quelques années, respectivement autour de 130 et 45 habitants.

Les 4 communes concernées par le périmètre de la Vallée du Torgan comprennent aujourd'hui environ 261 habitants.

Seules des parties des bourgs de Massac, Dernacueillette et Padern sont considérées dans le périmètre, on peut donc compter environ 100 habitants sur le site.



Graphique 2 : Evolution démographique sur l'ensemble des 4 communes concernées.

Habitations

Le nombre de résidences principales augmente entre 1968 et 2009 pour les communes de Massac et Montgaillard tandis qu'il diminue sensiblement pour Padern et Dernacueillette. Le parc de résidences principales en 2009 représente 133 habitations soit 28 de moins qu'en 1968. La plus forte baisse concerne la commune de Padern (63% de résidences en moins).

Entre 1968 et 2009, on peut voir par ailleurs une augmentation importante du nombre de résidence secondaire pour les 4 communes. L'augmentation la plus significative est pour la commune de Padern qui a vu en 41ans son nombre de résidence secondaire multiplié par 21 ! En 1968, le parc de résidences secondaire était de 29 habitations. En 2009, il est de 193 résidences.

Ces données (source INSEE*) montrent l'attractivité du territoire pour des séjours ponctuels (vacances ou week-end).

Bassin de vie

Un bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

Le territoire du site Natura 2000 est découpé en 2 bassins de vie. Ce sont Massac et Dernacueillette qui sont classées dans le bassin de vie de Narbonne et Montgaillard et Padern qui sont rattachées au bassin de Perpignan. Ces bassins ont une vaste amplitude géographique, ce qui traduit pour certains habitants des déplacements lointains pour accéder à l'emploi et /ou aux services. De manière générale les communes situées dans le périmètre sont rurales et situées loin de pôles de services.

Patrimoine historique

Par son patrimoine varié, ce territoire dispose de nombreux témoignages d'une présence humaine très ancienne. La cartographie du périmètre et quelques reconnaissances sur site permettant de signaler de façon non exhaustive quelques lieux intéressants.

Le petit patrimoine et le patrimoine minier

Bien qu'il soit difficile d'identifier tout le patrimoine présent, on note la présence de vestiges témoignant de l'utilisation ancienne de la rivière.

On retrouve en effet des moulins le long du Torgan. A Massac, en amont des gorges qui séparent le village avec Dernacueillette on aperçoit le moulin de la Ciutat du XVIIIe siècle. Au cœur du village de Dernacueillette on peut encore découvrir un ancien moulin avec un bâtiment en bon état.

A Montgaillard (Nord et Sud est du village) ou à Padern (Nord-Ouest du village) la toponymie signale également la présence de forges. Celle du Sud est de Montgaillard serait une forge de type Catalane.

En amont de Dernacueillette dans le lit de la rivière, il y a des vestiges surprenants au cœur des gorges escarpées du Torgan. Ces vestiges pourraient faire penser à un ancien four à chaux (à faire confirmer par un archéologue) et se retrouve dans d'autres endroits (sud du village de Dernacueillette) et sont fréquents dans les zones calcaires des Hautes-Corbières.

La présence d'anciennes mines de baryte et de cuivre, exploitées à plusieurs périodes historiques (romaines pour les plus anciennes, années 50 pour les plus récentes) témoigne d'un passif minier qui a parfois marqué les paysages, là où la végétation n'a pas effacé les stigmates. Ces sites se trouvent en amont du Torgan sur Massac au nord de la campagne de « Ceideillan » et du « Sarrat Pelat » et à Montgaillard au sud et sud-est du village¹.

Des travaux sont en cours sur les mines des Corbières. Ces démarches ont pour objectif de fédérer les forces vives des villages concernés, pour mettre en valeur ce patrimoine minier avant qu'il ne soit anéanti par des mises en sécurité hâtives et inadaptées.

Ces anciennes exploitations sont importantes à connaître car elles peuvent être aujourd'hui des refuges pour des espèces de chauves-souris.

¹ Pour en savoir plus sur l'exploitation des mines sur le site du Torgan, voir en annexe.

Monuments importants

Proche de plusieurs sites où se trouvent des châteaux du Pays Cathare, la Vallée du Torgan dispose de quelques vestiges fortifiés avec le Château de Padern (XI^e siècle/premières fortifications), en bordure du site et le château de Dernacueillette plus récent. Ces châteaux ne sont pas classés aux monuments historiques, mais le château de Padern est un site inscrit au patrimoine des bâtiments de France.

Le château de Dernacueillette a été largement transformé au XIX^e siècle, mais conserve cependant des éléments anciens. Il est formé de trois ailes qui avec l'église, délimitent une cour fermée à l'est par une porte donnant dans le fort. L'ensemble, qui semble remonter aux XIII^e et XIV^e siècles, est probablement l'œuvre des seigneurs de Termes puis de la famille d'Arse.

A noter que l'Inspection des sites étudie actuellement le projet de classement du « Pic de Bugarach et de la Dorsal Nord du synclinal de Fenouillèdes », qui inclurait entre autres le Château de Padern et le Grau de Padern (site géologique en aval du village). Ce projet se trouve à la périphérie sud du site Natura 2000.

Usages de l'Eau

Captages

Selon le fichier de processus de redevance de l'Agence de l'Eau RMC*, il n'y a pas de pompage agricole ni industriel sur le site Natura 2000. En revanche, on retrouve 4 prélèvements d'eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable.

Commune	Nom de l'ouvrage de prélèvement	Volume capté (milliers de m³)	Domaine hydrogéologique
Dernacueillette	SOURCE LIEU-DIT ROCO MISSOULADOU	4,6	BAS LANGUEDOC / MOUTHOMET ET CORBIERES
Montgaillard	SOURCE DU TAUCH A BAS DE CHAMP ROUGE	6,9	BAS LANGUEDOC / MOUTHOMET ET CORBIERES
Padern	SOURCE Eaux Chaudes	19,3	BAS LANGUEDOC / MOUTHOMET ET CORBIERES
	SOURCE DES AILLENS	59,4	MARNES ALBIENNES DU SYNCLINAL DE FENOUILLEDES
Massac	Puits de Massac		
	Source de Cédeillan		

Tableau 11 : Captage présent sur le site de la Vallée du Torgan (Source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse)

Pour Massac, la source de Ceidellan alimente la campagne de Sarat Pelat et le village, mais un captage devrait être réalisé pour le renforcer. Proche de Ceidellan, il y a également un puits (environ 7 mètres), mais la teneur en sulfates est trop importante.

A Dernacueillette, jusqu'en 2004, une résurgence du Torgan alimentait le village (tarie en 2012). Aujourd'hui, c'est une deuxième source proche du Torgan dont l'eau viendrait de la forêt de l'Orme Mort. Le réseau d'adduction a été rénové en 2010. Bien que l'eau soit potable à la source, elle est traitée à l'aide d'un système UV.

La source qui alimente le village se situe sur la route de Maisons. Elle sortirait d'une faille à une température constante et douce toute l'année.

Assainissement

Chaque commune du site possède une station d'épuration. La station de Padern ne se situe pas dans le périmètre. Bien que Maisons ne soit pas concerné directement par le site Natura 2000 (hors périmètre) il est important de prendre en considération la station d'épuration qui se rejette dans le ruisseau de Lavalette, affluent direct du Torgan.

Commune	Exploitant	Station d'épuration	Date de mise en service	Traitement en place	Capacité (EqHab)	Conformité globale au 31/12/2011	Cours d'eau récepteur
Dernacueillette	SAUR CIS midi	Communale	01/01/2008	Filtres plantés de roseaux	130	oui	Le Torgan
Massac	Mairie	Communale	1/01/82	Epandage de l'eau	50	oui	Le Torgan
Padern	Mairie	Communale	1/01/2006	Boues activées	300	oui	Le Verdoube
Montgaillard	Mairie	Communale	1/01/2007	FSTE +Filtre à sables	80	oui	Ruisseau des Anglades
Maisons	Mairie	Communale	1/01/2006	Filtration	100	non (performance)	Ruisseau de la Valette

Tableau 12: Les stations d'épuration présentes sur le site et leur caractéristique général (Source : MEDDE - ROSEAU - Mars 2012 + Mairie)*

Nous pouvons signaler que la station d'épuration de Maisons est à ce jour en travaux.

→ [Carte 10 : Localisation des stations d'épuration et des captages d'eau potable](#)

Qualité de l'eau

Physico-chimique et bactériologique

Le Torgan possède une station de mesure de la qualité des eaux superficielles au niveau de Padern. Cette station est gérée par le Conseil Général de l'Aude qui est le maître d'ouvrage. Les mesures effectuées en 2010 montrent que l'état écologique du Torgan est évalué comme « BON ». Cependant, on peut noter que la qualité bactériologique s'est tout de même dégradée ces dernières années. La concentration en coliformes a par exemple été multipliée par deux entre 2005 et 2010. Les teneurs en ammonium et azote total ont également progressé depuis 2000. Parallèlement à ces analyses, la teneur et taux de saturation en dioxygène a diminué. L'ensemble de ces paramètres témoignent d'un apport diffus de charges polluantes en progression.

Le taux de Matières en Suspension (MES) a diminué entre 2005 et 2010 pouvant s'expliquer par construction de la Station d'épuration de Dernacueillette.

Le Verdoble possède plusieurs stations de mesure des eaux superficielles mais une seule se trouve dans le site en amont de la confluence avec le Torgan. Cette station est aussi gérée par le CG. Les mesures de 2010 montrent que l'état écologique est classé comme « MOYEN ». Le principal paramètre déclassant est la teneur et le taux de saturation en dioxygène et l'azote total.

Il existe une station en aval de la confluence avec le Torgan qui ne se trouve pas dans le site mais qui reste néanmoins intéressante puisque là, le Verdoble possède un état écologique BON en 2010.

Morpho-dynamique du cours d'eau et obstacles à l'écoulement

Lors de l'étude réalisée par ASCONIT en 2011, le cours d'eau a été découpé en tronçon homogène pour décrire la morpho-dynamique du cours d'eau.

Tronçon	Longueur (km)	Altitude minimale (m)	Limite aval	Description
7	5,3	444	250 m à l'amont de la retenue collinaire de Massac	Débit faible à nul ; cours d'eau très ombragé, ripisylve* dense à 2 strates sauf au niveau de Massac où elle est réduite voire absente, apports de Massac (rejets traités (STEP) et / ou diffus, forte production algale dans le cours d'eau
6	1,1	366	Chutes fin des gorges de Dernacueillette	Partie amont rectifiée et recalibrée longeant la retenue collinaire de Massac ; zone de gorges en partie aval ; ripisylve à 2 strates bien développée sur tout son linéaire
5	5,5	276	Confluence Torgan-Valette	Ripisylve à 2strates continue et bien développée ; lit incisé et ripisylve perchée au niveau des vignes ; débit presque 2 fois plus faible que dans le tronçon 4 qui se trouve à l'aval

				de la confluence du <i>Torgan</i> et de la <i>Valette</i>
4	1	265	Prise d'eau des Forges	Ripisylve à 2 strates continue et bien développée ; alternance de faciès rapides et lents ; profondeurs variées
3	2,6	226	Fin des gorges	Zone de gorges incisée dans la roche mère ; Ripisylve perchée et fort éclaircissement du cours d'eau ; nombreuses vasques et radiers
2	2,8	200	Seuil de prise d'eau des jardins de Padern	Zone de replat où le cours d'eau divague avec une légère tendance méandrique ; portions de ripisylve colonisée par la Canne de Provence
1	0,8	192	Confluence Torgan-Verdoble	Zone aval aménagée pour la lutte contre les inondations ; présence de Canne de Provence

Tableau 13 : Sectorisation du Torgan en tronçon homogène (Source : Asconit)

→ [Carte 11 : Tronçons Hydro-morphologiques](#)

Un certain nombre d'obstacles à l'écoulement ou à la migration sont identifiés sur le Torgan. On retrouve des obstacles naturels comme des cascades ou des chutes mais certains sont artificiels comme des seuils ou des gués plus ou moins aménagés (busés ou bétonnés). Certains gués présentent un réel obstacle à la migration vers l'amont pour la faune piscicole surtout en période d'étiage*.

→ [Carte 12 : Obstacles à la migration sur le Torgan](#)

Les principales activités économiques

Agriculture

Avant de décrire l'activité agricole sur le territoire, il est utile de présenter un outil d'identification de cette activité.

En 2000 a été réalisé le RGA* pour l'ensemble du territoire français. Celui-ci permettait alors de connaître, de l'échelle nationale à l'échelle communale, la Surface Agricole Utile (SAU), le nombre de têtes de bovin ou d'ovin mais aussi le nombre d'exploitants et la taille des exploitations.

Cet inventaire très complet est encore aujourd'hui à la base des réflexions menées sur l'agriculture, et a été actualisé en 2010.

Cependant, pour des raisons évidentes de confidentialité, il est impossible de faire une requête sur les statistiques d'une seule exploitation.

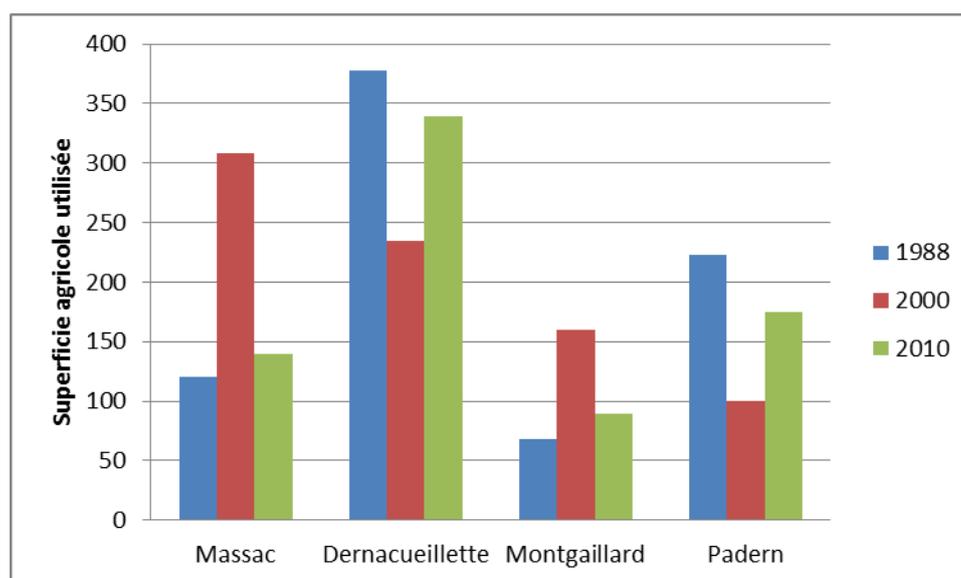
Or, la déprise agricole en amont du site a entraîné une réduction du nombre d'exploitations par communes, de telle manière que sur ce secteur, peu de données du RGA* sont accessibles.

Une analyse plus fine a pu être faite grâce à la rencontre des communes et des acteurs des milieux agricoles.

L'animation du DOCOB* permettra ensuite une identification plus précise des différents agriculteurs présents sur le territoire.

L'agriculture constitue l'un des principaux pôles d'activité dans le secteur.

L'évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) ne présente pas les mêmes tendances sur l'ensemble du territoire. Alors que la Surface a augmenté depuis 2000 sur les communes de Dernacueillette et Padern, les deux autres communes présente la tendance inverse.



Graphique 3: Evolution des Surface Agricole Utilisée (SAU) par commune (Source : RGA* 2010)

Celle-ci, selon les potentialités du territoire, se répartit en deux principales activités : l'élevage (Massac/Dernacueillette) et la viticulture (Montgaillard/Dernacueillette).

L'un et l'autre de ces domaines sont en difficulté pour se maintenir. La diminution du pastoralisme* comme les campagnes d'arrachage des vignes entraînent à plus ou moins long terme une fermeture des milieux et une banalisation des paysages.

La mise en place de contrats peut permettre un soutien à ces agriculteurs et surtout revaloriser leur travail en mettant en évidence leur rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité².

Chaque commune a un lien à l'agriculture qui lui est propre (historique, stratégie de développement, environnement différent...). Face à cette caractéristique du territoire, une description de l'activité agricole par commune est réalisée.

→ [Carte 13 : Surfaces agricoles sur le site](#)

² Les contractualisations par les MAEt (Mesure Agro-Environnementales territorialisées) ne seront pas développées dans ce document.

- *MASSAC*

Viticulture :

Jusqu'en 1985, une grande partie des terres du village de Massac était plantée de vignes. Pour ces dix dernières années d'activités (1975-1985), la cave coopérative de Massac collectait le raisin pour en faire du jus de fruit envoyé sur Perpignan pour y être conditionné. Ceci s'expliquait par le faible degré du raisin sur ce terroir. Depuis le début des années 1990, la cave a été reconvertie en hébergement touristique (gîtes). L'arrachage des vignes a marqué un tournant dans l'agriculture du village en 1985 (voir élevage). Aujourd'hui il n'y a plus aucune vigne exploitée sur la commune.

Elevage et culture :

Jusqu'en 1985, le village de Massac accueillait 2 à 3 troupeaux de brebis et une dizaine de chevaux.

Après le tournant de 1985 marqué par l'arrachage des vignes, la municipalité de Massac s'est impliquée pour garder une activité d'élevage et d'agriculture au sens large sur le village. Ceci grâce à son rôle de médiation dans des échanges fonciers.

Dans un premier temps, en 1989, une AFP (Association Foncière Pastorale) libre (dite « non autorisée ») a été organisée pour installer deux éleveurs ovins.

Dans un second temps, le travail sur le foncier a été mené dans le cadre d'un projet original de golf (18 trous, puis 9 trous). Cet aménagement prévoyait également la création de 3 lacs (irrigation des greens). Cette étude fut suivie par BRL (en 1994). Bien que ce projet ne fût pas mené à son terme, les échanges fonciers réalisés ont permis d'envisager de consolider des installations agricoles.

En 2000, l'implication de la municipalité s'intensifie puisque l'aide à l'installation s'envisage en considérant les questions de la réserve foncière (ASA de 3 à 4 ha), de l'irrigation et du logement. Pour cela, la municipalité de Massac investit dans plusieurs projets.

- La conception d'un plan d'eau de 0.5 ha (alimenté par le Torgan) proche, jouxtant une réserve foncière pour installer une exploitation maraîchère. Ce plan d'eau constitue également une importante réserve d'eau en cas d'incendie.
- un appartement communal qui sera loué au candidat retenu pour l'installation, pour lui permettre de vivre dans le village.

Aujourd'hui, cet espace est en partie exploité par un couple qui cultive et transforme des rosiers aromatiques (0.5 ha). Pendant cette période, le rôle de médiation foncière joué par la municipalité a permis également de maintenir un élevage de vaches allaitantes.

- *DERNACUEILLETTE*

Elevage :

A Dernacueillette, l'ouverture des espaces est maintenue grâce à un élevage d'ovins (>300 têtes) et la culture de la vigne. A noter également la présence d'un élevage canin.

Viticulture et autres cultures :

La commune n'a pas bénéficié de réorganisation foncière, mais dans les années 1990, plusieurs échanges à l'amiable ont permis de consolider des installations viticoles (héritiers du château), au moment de nouvelles replantations.

La commune a plutôt une tradition de caves particulières et n'a jamais eu de cave coopérative. Il y a plusieurs décennies, un échange foncier avait été réalisé entre la commune et les propriétaires du château de l'époque, pour réaliser une cave coopérative, mais le projet n'a pas abouti. Jusque dans les années 1970, le château produisait environ 1200 hectolitre de vin et diversifia sa production avec la culture de céréales.

Actuellement, on note une cave particulière sur le village (en cave particulière depuis 2003). Mais une grande partie des vignes actuelles sont exploitées par des viticulteurs de Montgaillard et font transformer leur production par la cave coopérative de Talairan.

A noter, la démarche en cours de la municipalité avec la création d'un verger conservatoire à proximité du village.

- *MONTGAILLARD*

Viticulture :

Actuellement, à Montgaillard, l'ouverture des espaces repose sur la culture de la vigne. Au début des années 1980, avec la crise viticole, la commune est quasi dans une situation de « non-retour » avec beaucoup de friches. Quelques enfants du pays en âge de s'installer, engagent avec l'appui de la municipalité de l'époque, des négociations avec les viticulteurs proches de la retraite, pour organiser la transmission des exploitations, quitte à prolonger un peu le départ en retraite, pour assurer le lien et ne pas perdre le travail d'une vie !

Les années 1985, marquent la période de transmission effective des responsabilités, entre les générations.

Début des années 1990, un séminaire est réalisé à l'échelle des Corbières et mobilise les acteurs départementaux de la filière. Restructuration et remembrement foncier vont permettre à un collectif de 5 viticulteurs du village (toujours appuyés par la municipalité) de poursuivre l'organisation de leur outil de travail. Îlot viticoles et logement sont respectivement organisés et rénovés. L'installation de 5 familles est consolidée ou créé (dont 4 viticulteurs).

Grâce à cette mobilisation, un investissement de plus de 3 millions de francs est réalisé sur la cave coopérative du village « Cellier Avalon » et un œnologue est embauché. S'en suit une période de reconnaissance du travail accompli, avec des récompenses attribuées à plusieurs reprises. Sur la commune de Montgaillard et Dernacueillette, les replantations sont double relativement aux statistiques départementales (de 70 à 130 ha, pour 7 000 hectolitres de vin produit).

Ainsi, dans les années 1990, la production a évolué d'un conditionnement vrac à une production de plus de 200 000 bouteilles.

Après dix années d'évolutions vertueuses, le coût des transports (double par rapport à la plaine) et la mauvaise qualité du réseau routier remet en question l'organisation locale. De plus, l'œnologue quitte la cave en 1998 et les gelées de l'année 2000 détruisent 50% de la production.

Les années 1999-2000, sont marquées par un nouveau projet de restructuration de l'outil de production, avec un projet de caveau à Padern et d'accueil du public à Cucugnan (haut lieu touristique avec le château de Quéribus). Ce projet n'aura pas de suite, puisque les coopérateurs de Cucugnan s'en retireront. La fusion des caves coopératives fût effective pendant seulement 3 semaines.

Une nouvelle crise en 2004 marque la recherche de nouveaux partenaires. Les négociations se tournent vers les coopérateurs des caves de Tuchan, Portel (Rocbert), Leucate et Talairan. La fusion avec la cave coopérative de Talairan sera effective en 2006. Après les difficultés rencontrées sur Cucugnan, les coopérateurs de la commune fusionnent également leur cave avec Talairan. Un lieu de collecte et un point de vente seront conservés à Cucugnan.

Actuellement, l'enthousiasme renaît avec l'implication du collectif des coopérateurs dans le projet ODYSSEA, qui devrait permettre de nouveaux débouchés, notamment vers une clientèle issue du tourisme maritime et fluvial. Ce projet devrait permettre le développement d'outils de commercialisation, de circuits touristiques... grâce aussi à des outils multi-média (application téléchargeables sur téléphones portables...) et la mise en synergie entre prestataires touristiques, sites pôles du pays Cathares et producteurs locaux (dont les viticulteurs).

Malgré ces nouveaux espoirs, il y a toujours de nombreuses difficultés à franchir, pour permettre la poursuite de nouvelles installations ou la préparation de reprise d'exploitations avant le départ en retraite.

Actuellement, il faudrait également considérer les enjeux de régénération des plans qui sont confrontés à des problèmes génétiques, tout en poursuivant l'adaptation des cépages (Carignan, Cinsault, grenache) à ce terroir sous influences méditerranéennes. Sur le secteur, les cultures sont menées dans un cadre de lutte raisonnée (pas d'exploitations biologiques sur le secteur).

Des mesures agri-environnementales pourraient être envisagées relativement aux actions de désherbage sur les vignes mécanisables, en considérant la spécificité des vieilles vignes non mécanisables.

Un suivi des décisions à venir sur les droits à plantation est à assurer car les prochaines décisions sur ce sujet sont prévues en 2016.

- *PADERN*

L'activité agricole se caractérise principalement par la viticulture, qui est plutôt dans une dynamique de déclin. 2 viticulteurs résident sur le village, l'un exportant son raisin vers la cave de Talairan, l'autre vers la cave de Tuchan. Quelques hectares sont exploités par des viticulteurs des communes proches (cave particulière de Cucugnan...).

La partie la plus méridionale de la zone d'AOC Pélarçon (décret du 25 août 2000), AOP depuis décembre 2001, intègre partiellement le périmètre Natura 2000 « Vallée du Torgan ». Un unique

élevage est recensé sur les espaces Padern, qui est un élevage de chèvres laitières (fromages), dont le siège est basé sur la commune de Cucugnan.

- *SYNTHESE*

Bien qu'aucune exploitation du site ne bénéficie de classement « agriculture biologique », les viticulteurs pratiquent souvent une agriculture dite « raisonnée ».

Seuls deux éleveurs exploitent des terres sur le site de la Vallée du Torgan. En revanche, plus de 6 viticulteurs possèdent des vignes à l'intérieur du périmètre. L'élevage représente tout de même la surface agricole la plus importante (149.5 ha environ).

	Massac		Dernacueillette		Montgaillard		Padern	
	Vigne	Surface en herbe	Vigne	Surface en herbe	Vigne	Surface en herbe	Vigne	Surface en herbe
Surface totale (ha)	0	370	51	474	50	0	54	79
Surface dans le site (ha)	0	100	19	49.5	17.34	0	3	0

Tableau 14 : Surfaces occupées par les différentes pratiques agricoles sur le site (Source : DDTM* 11)

Tout comme l'élevage avec la diminution du nombre d'exploitant, la vigne a connu des campagnes d'arrachage très importantes sur les communes du site.

COMMUNE	Ha RGA 2000 corrigés	Arrachages					% particuliers 07-08
		05-juin	06-juil	Eligibles 07-08	Cumul 05-08	% arraché 05-08	
DERNACUEILLETTE	6 ha	0,00 ha	2,74 ha	3,50 ha	6,36 ha	100%	0%
MASSAC							
MONTGAILLARD	115 ha	0,00 ha	4,61 ha	6,85 ha	12,13 ha	11%	0%
PADERN	92 ha	3,28 ha	6,73 ha	4,59 ha	14,63 ha	16%	0%

Tableau 15 : Campagnes d'arrachage des vignes (Source : Pays Corbières Minervois)

D'autres activités agricoles sont pratiquées sur le territoire. L'apiculture a une place relativement importante dans les Corbières. Il faut savoir que depuis 2006, la déclaration annuelle des ruches n'est plus obligatoire, ce qui rend l'activité plus difficile à cerner. Ainsi, quelques apiculteurs sont identifiés sur le site, mais tous pratiquent cette activité en loisir ou en complément financier. On en retrouve notamment deux sur Montgaillard. Cependant des apiculteurs professionnels installés non loin

pourraient y installer leurs ruches (apiculteur à Cucugnan...). L'apiculture subit directement l'évolution des milieux. Elle souffre de la mauvaise conservation des habitats naturels via un appauvrissement de ceux-ci, parallèlement à certaines pratiques agricoles. L'impact de la prédation par le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) sur les populations locales est à surveiller.

Aujourd'hui, il est indispensable de pérenniser les pratiques d'agriculture sur le site qui permet le maintien des milieux ouverts favorable à la faune et la flore autochtone.

La forêt

Forêt publique :

L'Office National des Forêts (ONF) assure la gestion de 74ha répartis sur 4 forêts communales et 16.21 ha d'une forêt domaniale. Au total, c'est 9% du territoire du site qui est occupé par la forêt publique. La commune avec le plus de superficie de forêt publique est Padern avec 60 ha sur le site.

Type	Commune/Nom	Superficie dans le site Natura 2000 (ha)	% de surface de forêt dans le site Natura 2000	Superficie totale de la forêt (ha)	Aménagement Forestier
Domaniale	Orme mort	16.21	1.62	2104	
Communale	Dernacueille	4.37	0.44	38.42	2001-2015
Communale	Massac	1.285	0.13	335.1	2009-2023
Communale	Montgaillard	8.457	0.84	410.5	1999-2013
Communale	Padern	59.9	5.97	365	1998-2012

Tableau 16 : Les forêts publiques présentes sur le site de la Vallée du Torgan (Source : ONF)

La forêt domaniale est un massif qui appartient à l'Etat.

La forêt communale est d'abord un élément du patrimoine privé de la commune, mais aussi une composante du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général. C'est pourquoi dans toutes les forêts appartenant à des collectivités territoriales ou à l'état, les actes de gestion s'inscrivent dans un cadre réglementaire commun : le régime forestier. La mise en œuvre de ce régime juridique spécial, combinant principes de droit public et de droit privé, est confiée par la loi à l'ONF.

Communes forestières : Les quatre communes appartiennent à l'association de l'Aude. Présentes dans la plupart des régions françaises, les communes forestières se distinguent par l'importance de la superficie boisée de leur territoire. Elles sont regroupées en associations départementales afin d'échanger des informations, de mettre en œuvre des actions communes et d'être un interlocuteur des Pouvoirs Publics en particulier au niveau départemental pour tout ce qui concerne la défense et la mise en valeur de la forêt.

→ [Carte 14 : Gestion forestière sur les communes du site](#)

Forêt privée :

Tous les propriétaires de forêts privées peuvent bénéficier d'une garantie de gestion durable. Il existe trois types de documents de gestion durable des forêts privées. Au sens du code forestier, ce sont des « garanties de gestion durable » qui ouvrent la possibilité d'obtenir certaines aides financières ou de bénéficier des avantages fiscaux consentis par l'État. Dans le cas des sites Natura2000, pour avoir une garantie de gestion durable, ces documents doivent être complétés par une adhésion à la Charte Natura 2000 ou une signature de contrat Natura 2000* ou être établis conformément aux dispositions de l'article L. 11 du code forestier.

Le « plan simple de gestion » est :

- obligatoire pour tout propriétaire de forêt d'une surface supérieure à 25 hectares,
- possible (mais non obligatoire) pour toute forêt de surface supérieure à 10 hectares.

Le « code de bonnes pratiques sylvicoles » concerne les propriétaires de forêt qui n'ont pas une surface suffisante pour faire agréer un plan simple de gestion. Il s'agit donc avant tout des propriétaires de petite surface.

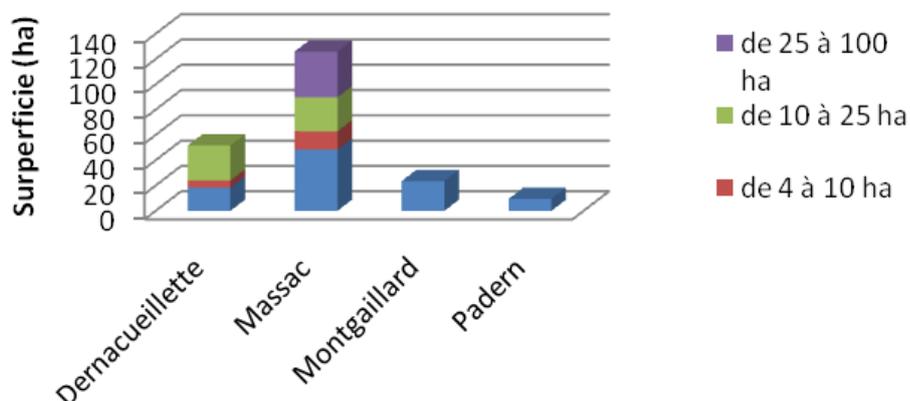
Le « règlement type de gestion » concerne les propriétaires qui adhèrent à un organisme de gestion en commun (coopérative forestière) ou qui sont clients d'un expert forestier agréé.

Sur le site, aucune forêt privée ne bénéficie d'un plan de gestion durable.

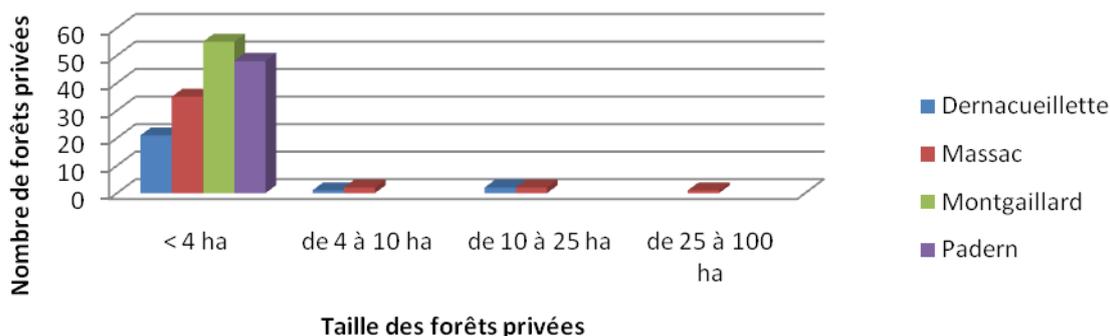
Massac présente la plus grande surface de forêt privée sur son territoire (environ 126 ha) et Padern la plus petite (9.4 ha).

	Massac	Dernacueillette	Montgaillard	Padern
Surface (ha)	126	51.7	23.55	9.4

Tableau 17: Surface des forêts privées par commune (Source : CRPF*)



Graphique 4 : Surface communale des forêts privées par tranche de surface (Source : CRPF*)



Graphique 5 : Répartition des tailles de forêts privées par commune (Source : CRPF*)

Les forêts privées des 4 communes ont des surfaces majoritairement inférieures à 4 hectares (voir Graphique 3).

Gravière

Une gravière a été exploitée sur le secteur de Padern. Celle-ci est aujourd'hui abandonnée.

Mines

Le secteur se caractérise par un important patrimoine minier, mais qui n'est plus exploité depuis les années 60. Cette question est approfondie dans le chapitre précédent sur le patrimoine.

Tourisme

Le tourisme tient une place importante du point de vue économique dans la vallée du Torgan, relativement aux hébergements touristiques qui s'y trouvent et à la relative proximité des sites pôles du Pays Cathare (Château de Duilhac sous Peyrepertuse, de Queribus, de Termes et Villerouge-Termenès).

En effet, ce territoire de par les activités sus-citées ainsi que par ses paysages et sa richesse architecturale ou encore historique, présente un grand potentiel. On constate la présence d'un Office de Tourisme à proximité à Duilhac sous Peyrepertuse, et d'un Point d'Information Tourisme à Mouthoumet.

A signaler, le projet ODYSSEA, mentionné dans le chapitre précédent sur la viticulture (rubrique « Montgaillard ») qui s'intègre dans un projet de développement du tourisme par la viticulture.

Pays Cathare :

Actuellement, le programme « Pays Cathare », initié en 1989 par le CG11, est la base de la communication touristique du département. Il repose sur l'utilisation du patrimoine historique comme levier de développement, avec une volonté de générer des retombées économiques directes et indirectes sur le territoire. Il est présent dans l'Aude via 19 « sites-pôles » (châteaux et abbayes) et 800 « marqués » dans 28 réseaux professionnels (dont 215 prestataires ou activités touristiques).

Deux sites-pôles se trouvent à proximité du site de la Vallée de Torgan avec le château de Queribus et de Peypertus dont la fréquentation est importante en période touristique.

L'attractivité de ces pôles constitue la part principale des axes touristiques du site Natura 2000.

Mais nombreux sont les touristes qui cumulent les thèmes de visites, combinant visites de sites historiques, activités sportives ou même naturalistes.

Pays touristique Corbières-Minervois :

Le projet du Pays Touristique Corbières Minervois consiste à développer une activité touristique initiée, maîtrisée et gérée localement, insérée dans le tissu social et économique des Corbières et du Minervois. L'objectif est la valorisation des paysages, bâtis, patrimoine et culture au sens de l'identité, de l'authenticité.

Le Pays Touristique Corbières Minervois travaille sur un espace de 78 communes adhérentes. Il a pour but de décliner la destination Corbières et Minervois au cœur du Pays Cathare.

L'hébergement :

L'accueil se fait par différents biais : gîtes ou chambre d'hôtes par exemple.

Massac : 9 studios ou appartements dans « Les gîtes du Torgan » (ancienne cave coopérative) avec une capacité d'accueil d'environ 50 personnes.

Dernacueillette : un gîte intercommunal jusqu'en 2013 (retour du patrimoine au propriétaire initial – fin du bail emphytéotique de la Communauté de communes). 2 gîtes privés.

Montgaillard : 4 gîtes communaux et 3 gîtes privés

Padern : 1 gîte communal, 2 gîtes privés et quelques chambres d'hôtes.

A noter, que certains gîtes sont loués en résidence secondaires.

Activités de loisirs

Dans le cadre des activités de pleine nature, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) est chargée de l'élaboration d'un plan départemental, le PDESI, outil de concertation, de consultation et de développement maîtrisé des sports de pleine nature.

De nombreuses activités différentes sont pratiquées sur le site, sans jamais l'être de façon intensive.

La randonnée équestre et le VTT se pratiquent sur des itinéraires balisés. Des accompagnateurs équestres de communes proches peuvent pratiquer le site. Les balades accompagnées se font principalement sur des sentiers préexistants.

Une large gamme de randonnées pédestres permet de découvrir des itinéraires variés comme le GR36 et ses variantes (Boucle des Corbières, Tour des Hautes-Corbières,...) ou des balades plus familiales mises en place par la Communauté de communes du Massif de Mouthoumet avec les « Petites Vadrouilles » (Dernacueillette et Massac), ou encore les parcours proposés par les chasseurs sur Massac.

Les activités motorisées comme le quad ou la moto verte sont également pratiquées sur le site sans toutefois pouvoir être quantifiées. Si les plus gros véhicules (4x4) circulent généralement sur des

pistes existantes, aucune information fiable n'a pu être récoltée sur la circulation de plus petits engins. Toutefois, des passages de moto ayant entraîné une dégradation partielle ont pu être constatés sur des habitats d'intérêt communautaire endémiques* aux Corbières.

La baignade se fait sur certains points particuliers des cours d'eau ou plan d'eau (Massac), que celle-ci y soit non surveillée ou parfois même interdite, entraînant des concentrations saisonnières du public sur les cours d'eau à leur période d'étiage*. Ces zones sont essentiellement utilisées par des habitants du territoire au niveau des Gorges du Torgan, en aval des Forges.

Le canyoning n'est à priori pas pratiqué sur les gorges du Torgan, notamment du fait que le régime hydraulique y est faible. A noter que ces gorges sont particulièrement fragiles dans la zone entre Massac et Dernacueillette où on y trouve de nombreux dépôts calcaires fragiles.

Une association du massif de Mouthoumet, le « Rallye des Hautes-Corbières » organise tous les deux ans une journée de découverte des activités sportives, entre autres, pouvant être pratiquées sur le territoire. Les différentes fédérations implantent donc temporairement des aménagements pour initier les participants à leur sport.

La sur-fréquentation très ponctuelle que provoque cette animation (plusieurs centaines de personnes) reste canalisée sur des sentiers balisés, et ne présente que peu de risques de perturbation.

Cette animation constitue plutôt un mode de communication auprès du grand public sur les richesses de ce territoire et les conditions de bonnes pratiques de ces sports. En effet, l'encadrement se fait par des structures habilitées, et donc généralement sensibilisées sur la fragilité du milieu fréquenté.

→ [Carte 15 : Attractivité touristique et activités sportives](#)

Chasse

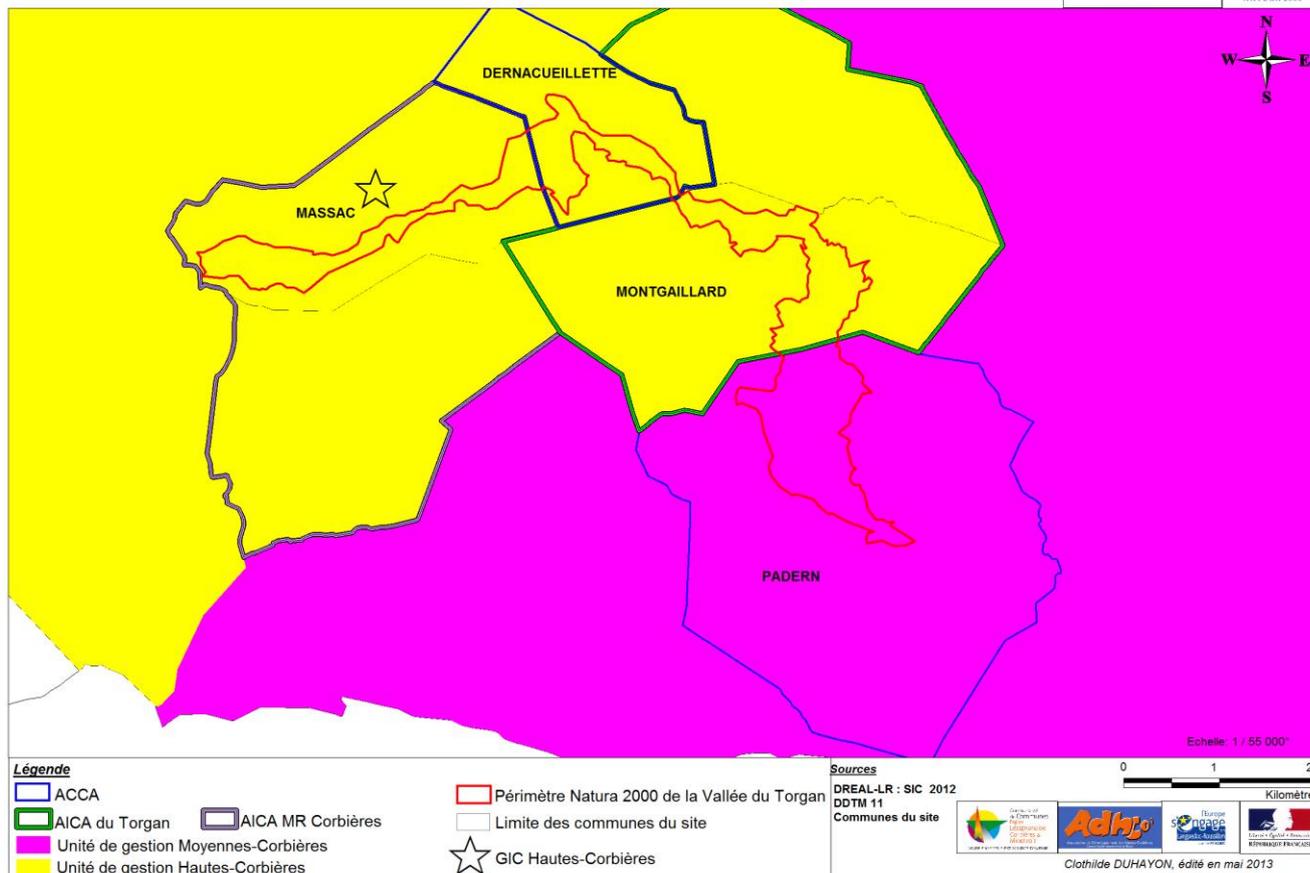
Sur l'ensemble des communes du périmètre du site Natura 2000, l'activité de la chasse s'organise en différentes structures :

- 2 ACCA (Association de Chasse Communale Agréée) : Dernacueillette et Padern
- 2 AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée)
 - AICA* du Torgan : Montgaillard
 - AICA* MRS Corbières : Massac

Aucun domaine de chasse privée n'est recensé sur le territoire des 4 communes.

3 communes se situent dans l'unité de gestion de grands gibiers des Hautes-Corbières (Massac, Dernacueillette et Montgaillard) et Padern se trouve dans l'unité « Moyenne Corbières ».

Les GIC (Groupements d'Intérêts Cynégétiques*) participent à la gestion des espaces et des espèces ainsi qu'à l'implantation des cultures cynégétiques*. Ce sont aussi des maillons de la Fédération Départementale de Chasse de l'Aude délocalisés à l'échelle départementale. Massac se trouve sur le GIC* des Hautes-Corbières.



Carte 11 : Organisation et gestion de la chasse sur les 4 communes du périmètre

On peut noter le travail réalisé par l'AICA* de Torgan avec les viticulteurs pour lutter contre les dégâts de sanglier ou encore son accueil « Gîtes de France » pour faire connaître la chasse régionale. Pour cela, l'AICA* est lauréat en 2012 du trophée « Chasse durable Sud de France ».

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. (S.D.G.C.) :

Il contient les engagements de la Fédération Départementale des Chasseurs concernant les espèces chassables, la gestion des milieux, les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse et la sécurité des chasseurs et non-chasseurs tout en respectant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique* (équilibre entre les pratiques agricoles, sylvicoles et cynégétiques*) pour une durée de six ans.

Ses objectifs généraux :

- accompagner la chasse aux évolutions sociales et environnementales, culturelles et humaines
- mise en place d'une politique départementale de formation, communication et d'information
- aménagement et restauration des habitats naturels pour maintenir et favoriser la conservation de la faune sauvage
- développer les relations de partenariats et accroître le fonctionnement par projet avec les services de l'État et le monde professionnel rural

Le PGCA du massif des Hautes-Corbières (Plan de Gestion Cynégétique Approuvé) :

Ce plan de gestion porte sur la gestion du sanglier et la prévention des dégâts occasionnés par celui-ci. Cette unité de gestion s'étend sur une surface de 25485 hectares. Les paysages du massif sont composés de 13% de milieux ouverts, 39% de bois et 48% de landes (Source : service technique Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude).

Les objectifs du PGCA sont de :

- stabiliser les populations de sangliers,
- diminuer les dégâts portés sur les cultures, avec un effort particulier de protection du vignoble.

Pêche

L'AAPPMA* de Lézignan avec la Fédération départementale de Pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Aude participent au développement de la pêche amateur sur le secteur du Torgan. Leurs champs d'actions vont jusqu'à notamment à la réalisation de travaux d'entretien, de restauration, de protection des écosystèmes aquatiques et de mesures de gestion et de protection du patrimoine piscicole.

Nous pouvons aussi noter deux associations de pêche fréquentant les cours d'eau du site : association sur Padern et association sur Paziols.

L'ensemble des rivières (Torgan et Verdoube) du site sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole (les eaux abritent majoritairement des populations de poissons de type Cyprinidés). Le Torgan est aussi classé en cours d'eau réservoir biologique selon le SDAGE*. Cela signifie que le cours d'eau (et ses affluents) sont nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin versant.

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique, le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (P.D.P.G.) sont en cours de rédaction.

Vie associative

Outre la place importante de l'association de Développement des Hautes-Corbières (ADHCo) sur le massif de Mouthoumet et de l'ADAT* pour le secteur de Montgaillard et Padern, la vie associative sur le site est relativement importante et active.

Hors associations de chasse et de pêche, on note la présence de comité des fêtes pour chaque village, l'association sur le patrimoine pour la mise en valeur du château de Padern, une association qui fédère plus d'une dizaine de communes du secteur pour la mise en valeur du patrimoine minier (cf chapitre précédent sur le patrimoine). A Dernacueillette, l'association « Les amis Dernacueillette » met en valeur le patrimoine communal et propose des animations (nettoyage de la rivière, repas, randonnées).

Synthèse des enjeux socio-économique

Le diagnostic socio-économique du périmètre Natura 2000 Vallée du Torgan nous permet de constater une faible pression anthropique sur cette zone. Les villages sont de petite taille avec une tendance à une décroissance démographique et avec une évolution de la population estivale, qui en valeur absolue reste raisonnable (quelques centaines d'habitants).

Le caractère intermittent du Torgan et de ses affluents augmentent la sensibilité aux pollutions d'origine domestique. Bien que chaque commune soit équipée d'une station d'épuration, la qualité de l'eau peut se dégrader assez vite en période d'étiage par manque d'auto-épuration des cours d'eau.

Le patrimoine historique, minier et touristique du site joue un rôle important dans la fréquentation du site en période d'affluence touristique (été, vacances scolaires...). Certains habitats et espèces en sont impactés directement : fréquentation des plans d'eau et bord de rivière, visite possible des mines...

Depuis quelques années, de nouvelles formes de rassemblements (type « rave-party ») s'installent ponctuellement sur le territoire. La recherche de milieux « sauvages » et reculés pour ce genre de manifestation peut menacer les milieux agro-pastoraux par l'affluence importante de personne sur un temps réduit (souvent 2-3jours). Sur-fréquentation, piétinements, pollutions ponctuelles sont autant de risques sur la biodiversité du site et devront faire l'objet d'évaluation des incidences.

Un projet de circuit touristique de mise en valeur du patrimoine minier sur le territoire, en périphérie et à l'intérieur du périmètre, est en cours. Une attention particulière sur la valorisation de ce patrimoine marquant de l'histoire du territoire en respect avec les populations de chauves-souris devra être faite.

Les nombreux aménagements sur les cours d'eau (lutte contre les inondations, passages à gués, barrages...) sont autant de travaux perturbant le fonctionnement naturel et la dynamique hydraulique du cours d'eau. Des aménagements en faveur des espèces et des habitats peuvent être mis en place grâce à des contrats Natura 2000 afin d'améliorer la potentialité d'accueil du site tout en respectant les usages et la lutte contre les inondations.

Le petit patrimoine bâti du site, aujourd'hui très souvent à l'abandon, constitue un enjeu important pour la préservation des chauves-souris. En effet, les anciens moulins au bord de l'eau ou encore les abris agricoles en bordure des vignes constituent un abri pour de nombreux chiroptères ; Ces habitats sont souvent abandonnés et en mauvais état, leurs dégradations avérées met en péril les espèces qu'ils pourraient abriter ou qu'ils abritent déjà.

La déprise agricole constitue un des enjeux le plus fort dans le maintien des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux et dans la conservation des espèces d'intérêt communautaire tels que les chauves-souris qui s'en servent comme terrain de chasse. Les conséquences en termes de fermeture des paysages et d'appauvrissement de la biodiversité sont importantes. L'impact sur les mosaïques d'habitats est visible. Il est donc primordial de lutter contre la fermeture des milieux par le maintien de l'agriculture (gestion pastorale, entretien mécanique, fauche...), voire l'installation de nouveaux agriculteurs.

V. Contexte écologique

Inventaire des habitats d'intérêt communautaire

Généralités

Lors du diagnostic général du territoire, nous avons pu voir que l'occupation du territoire se répartit en grands types de milieux. Nous retrouvons plutôt des milieux ouverts landes, pâturages et prairies de fauche en amont du site alors qu'en aval, les vignes et les milieux de garrigues prennent place. Les surfaces urbanisées représentent un très faible pourcentage du territoire puisque l'essentiel des cœurs de villages se situent principalement en périphérie du site.

Au sein des différents types de milieux, se distinguent les habitats naturels.

Il s'agit de milieux naturels ou semi-naturels réunissant des conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces animales ou végétales.

Parmi ces habitats naturels, certains sont dits « d'intérêt communautaire » d'après la Directive « Habitats ». Ce sont ceux qui :

- Sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle
- Ou
- Ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte
- Ou
- Constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou plusieurs des sept régions biogéographiques suivantes : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et annonique.

Ces habitats naturels d'intérêt communautaire (HIC) sont notés en annexe I de la Directive Habitat. Parmi eux, certains sont jugés comme **prioritaires**. Cela veut dire que l'Union Européenne porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle. Ces habitats sont notés avec un astérisque à l'annexe I.

Un habitat peut donc être très rare à l'échelle européenne et être très bien représenté à l'échelle locale.

La partie qui suit présente l'inventaire des habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la Directive et propose une cartographie potentielle. En effet, la superficie du site, la difficulté d'atteindre certains endroits ainsi que le temps imparti aux inventaires ne permettent pas une cartographie exhaustive.

Pour chaque grand type d'habitat correspondant à un code Natura 2000 donné par les « Cahiers des Habitats », une fiche est établie avec l'évaluation de l'état de conservation lorsque cela a été possible.

L'état de conservation d'un habitat naturel est défini comme « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat (...) qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques (...) ».

Au sens de la Directive Habitat, l'état de conservation favorable constitue l'objectif global à atteindre et à maintenir pour tous les types d'habitats IC. C'est une situation où un type d'habitat prospère (aspects qualitatifs et quantitatifs), où les perspectives futures quant à la vitalité des structures sont favorables et où les éléments écologiques intrinsèques et conditions géo-climatiques sont propices.

Nous avons évalué l'état de conservation selon plusieurs indicateurs : structure, fonction, dégradation et possibilité de restauration. Selon les types d'habitats, les critères sont différents (exemple des habitats agro-pastoraux : le critère d'indicateur de dégradation et le recouvrement en ligneux). Une classe d'état a été donnée à chaque état lorsque l'évaluation a été possible :

Mauvais : Etat de conservation mauvais dont la restauration semble difficile

Moyen : Etat de conservation défavorable mais donc une restauration semble possible

Bon : Etat de conservation favorable ne nécessitant pas de restauration mais une veille au maintien en état

Inconnu : Etat de conservation non évalué

Présentation des fiches habitat d'intérêt communautaire

Chaque fiche comporte à la fois des informations générales sur l'habitat et les indications les plus précises possible à l'échelle du site. On y intègre une cartographie (présentée dans l'atlas cartographique) et on évalue l'état de conservation de chaque habitat lorsque cela est possible.

Les fiches sont présentées comme suit :

Intitulé de l'habitat générique

Statut communautaire	
Code Natura 2000	
Habitat élémentaire	
Code CORINE Biotope	

PHOTOGRAPHIE

Description générale

- Présentation
- Répartition géographique en France
- Caractéristique de l'Habitat sur le site

Etat de l'habitat

- Distribution localisation surface
- Représentativité
- Valeur écologique et biologique
- Etat de conservation
- Habitat associé
- Dynamique
- Facteur favorable
- Facteur défavorable
- Intérêt économique de l'habitat

Gestion de l'habitat

- Objectif de conservation
- Recommandation générale
- Mesure de gestion préconisée
- Indicateur de suivi
- Type d'acteurs concernés
- Evaluation de l'état de conservation

Méthode d'inventaire

Le travail sur les habitats d'intérêt communautaire (HIC) et la cartographie des habitats naturels du site s'est déroulé en 3 temps.

Tout d'abord, les habitats ont été recherchés sur la base de la photo-interprétation qui a permis un découpage du site en polygone selon les grands milieux potentiellement présents : milieux herbeux, forêts de conifères, forêts de chêne, garrigue, ripisylve.... Au total, 228 polygones ont été créés. Une pré-cartographie a été établie en fonction des critères des stations (géologie, exposition...) et en confrontant les données avec les informations existantes (IFN*, Corine Land Cover, RPG*...).

Ensuite, 6 jours de terrain et l'appui du CBMed ont permis de vérifier ces déductions ou de faire des relevés sur les polygones qui n'avaient pas pu être pré-cartographiés. Une réévaluation des polygones a été faite lorsque cela a été nécessaire. L'ensemble du site a été visité, à l'exception des terrains escarpés et difficiles d'accès.

Pour chaque polygone, le milieu général a donc été déterminé selon la typologie « Corine Biotope ». En cas d'exclusion de la possibilité d'être en présence d'HIC*, l'analyse était stoppée. En cas de suspicion de présence d'HIC*, une étude plus approfondie a été faite. Les visites se sont déroulées entre le mois de Juin et le mois de Juillet (possible car la croissance de la végétation avait pris du retard).

Enfin, le travail d'interprétation sur photo-aérienne et sur le terrain a pu déboucher sur un travail de cartographie strict sur logiciel Map-info. La carte de localisation des habitats est présentée à l'échelle 1/ 25 000 et le fond IGN apparaît lorsque aucun HIC* n'est présent.

Cependant, les visites de terrains n'ayant pu permettre de couvrir la totalité des 1 009 hectares, certains habitats d'intérêt communautaire de faible superficie ont pu échapper à nos expertises.

Les habitats d'intérêt communautaire (HIC)

- *Liste des HIC* inscrits sur le FSD* initial*

Sur le Formulaire Standard de Données, ce sont 2 habitats d'intérêt communautaire qui étaient attendus sur le site de la Vallée du Torgan. Cette liste s'avèrera être partielle :

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion*

- *Liste des HIC* cartographiés*

Le travail effectué en 2012 a permis de déterminer la présence de 14 habitats d'intérêt communautaire parmi les habitats naturels. Certains d'entre eux nécessitent des précisions notamment sur l'évaluation de l'état de conservation.

→ [Carte 16 : Habitats naturels \(Corine Biotope\)](#)

→ [Carte 18 : Habitats d'intérêt communautaire](#)

Code Natura 2000	Libellé de l'habitat générique	Surface (ha)	% surface du site	% surface des HIC*
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	2.42	0.24	0.7
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	28.82 (km)		
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	27.13	2.7	7.8
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)	6.16	0.61	1.77
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea_P	0.05	0	0.01
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion	0.13	0.01	0.04
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	23.15	2.3	6.65
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	ponctuelles	0	0
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1.2+ présences ponctuelles	0.12	0.34
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	5.7	0.57	1.64
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	232.06	23.07	66.69
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	5.75	0.75	1.65
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	49.97	5	14.36

Tableau 18 : Liste des HIC* du site de la Vallée du Torgan

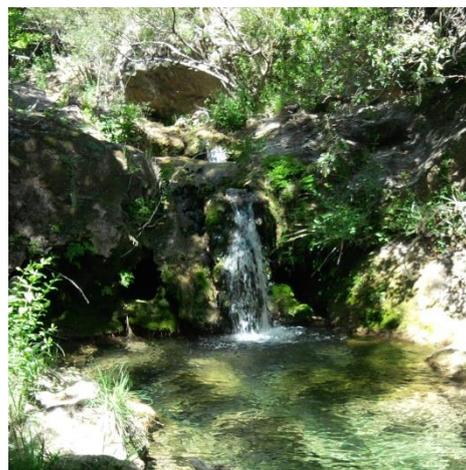
Nous avons regroupés ces habitats d'intérêt communautaire de manière suivante :

- Milieux humides
- Milieux agro-pastoraux
- Milieux forestiers
- Milieux rocheux

- Milieux humides

Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire PRIORITAIRE
Code Natura 2000	7220
Habitat élémentaire	7220-1
Code CORINE Biotope	54.12



Description générale

➤ Présentation

L'habitat correspond à des formations végétales des sources ou des suintements, développées sur matériaux carbonatés* mouillés issus de dépôts actifs de calcaires donnant souvent des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire déposée).

Sur ces dépôts et sécrétions, des mousses spécialisées se fixent pour donner un habillage caractéristique. La topographie se présente souvent sous la forme de fonds de ravins ou de sources confinées et relativement peu exposées à la lumière.

Les conditions climatiques situationnelles soulignent une forte constance de l'humidité de l'air.

On peut retrouver cet habitat dans des milieux assez divers, forêt ou paysage ouvert.

➤ Répartition géographique en France

Cet habitat est présent dans des régions sédimentaires et orogéniques non cristallines avec des substrats carbonatés* (calcaires plus ou moins karstifiées). Il a été recensé sur plus de 152 sites Natura 2000. Il est bien représenté sur la moitié Est de la France, absent sur la façade Ouest et peu rependu en Languedoc-Roussillon.

➤ **Caractéristiques de l'Habitat sur le site**

La couverture végétale est plus ou moins importante selon les stations. Dans les gorges de Dernacueillette (en remontant vers Massac) on retrouve des communautés de mousse plus importantes dues au caractère plus humide du site et au débit permanent de l'eau. Au niveau du ruisseau d'Escoume et de la cascade de Dernacueillette on retrouve des dépôts carbonatés*assemblés à des mousses moins volumineuses. La végétation bryophyte* se retrouve souvent associée par une lame de végétation herbacée plus ou moins clairsemée. On retrouve souvent la plante *Lysimachia ephemerum* dans les zones de suintement au niveau des gorges en amont de Padern.

Les espèces indicatrices : Cratoneurion sp, Bryophytes divers...

Etat de l'habitat

➤ **Distribution, localisation, surface**

Surface : ponctuelles

Il est difficile de faire un inventaire exhaustif de cet habitat car il est indétectable sur les photographies aériennes. De plus, certaines stations sont difficiles d'accès à cause de la végétation abondante et au relief escarpé.

Un inventaire complémentaire serait à prévoir.

Cet habitat à tout de même était observé sur le Torgan après Massac, dans les gorges menant à Dernacueillette. Le ruisseau d'Escoume présente aussi cet habitat notamment au niveau de la cascade de Dernacueillette. Le long des gorges de Padern, l'habitat est largement suspecté par des suintements réguliers et la croissance de *Lysimachia ephemerum*.

La surface ne peut être décrite car sa présence est détectée de manière ponctuelle.

➤ **Représentativité**

Cet habitat est ponctuel sur des surfaces très faibles. Néanmoins on le retrouve à de nombreuses reprises. La représentativité est dite significative car elle représente moins de 2%de la surface du site.

➤ **Valeurs écologiques et biologiques**

Comme spécifié précédemment, les faibles surfaces occupées par cet habitat sur le site en font un habitat fragile. Le complexe floristique associé (communauté de bryophyte*) à ces zones de sources ou de suintement est très spécialisé des contextes carbonatés*. La valeur de cet habitat est donc importante et la moindre modification dans son fonctionnement entrainerait rapidement sa disparition locale.

➤ **Etat de conservation**

Inconnu

La connaissance de l'habitat nécessite une analyse des communautés de bryophytes*. Cette analyse n'ayant pas été réalisée, l'état actuel de conservation n'a pas pu être déterminé. En revanche, il est à noter que cet habitat dépend essentiellement de la qualité de l'eau et du régime hydraulique. La qualité physico-chimique de l'eau du Torgan étant bonne, le facteur ayant le plus d'effet aujourd'hui reste les variations du débit des cours d'eau. Ces dernières années, il s'avère que les cours d'eau s'assèchent plus longtemps et plus régulièrement. Ces données ont un impact significatif sur l'habitat en place.

➤ **Habitats associés**

On retrouve, comme habitats associés, des falaises continentales humides méditerranéennes ainsi que des habitats de cours d'eau : 91E0, 3290...

➤ **Dynamique**

Lorsque les sources se tarissent, l'assèchement progressif conduit vers le développement des systèmes herbacés calcicoles* ou sur les bas de pente, à des forêts rivulaires. La pérennité de communautés associées est largement conditionnée par le débit et les caractéristiques physico-chimiques des eaux d'alimentation.

➤ **Facteurs favorables**

Le régime hydraulique et la qualité de l'eau conviennent au maintien de l'habitat.

➤ **Facteurs défavorables**

Une mauvaise gestion de la ripisylve* avec destruction du couvert végétal pourrait entraîner une élévation de la température de l'eau et une eutrophisation du cours d'eau. Le développement algal qui en découlerait recouvrirait les bryophytes* entraînant leur disparition.

Une perturbation du régime hydraulique par des pompages ou détournement de source amènerait irrémédiablement à la destruction de cet habitat.

De plus, les fréquentations humaines notamment le piétinement des communautés et autres escalade des sources et cascades mettent en péril ces complexes fragiles.

➤ **Intérêt économique de l'habitat**

Néant

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

Maintien en état de l'habitat.

➤ **Recommandation générale**

Veiller au maintien de la bonne qualité de l'eau ainsi qu'au bon fonctionnement hydraulique des cours d'eau : absence de pompage et modification du tracé du cours d'eau.

➤ **Mesure de gestion préconisée**

Aucune mesure de gestion n'est préconisée particulièrement pour cet habitat. La gestion devra s'intégrer dans la gestion générale des habitats humides et d'eaux courantes dont les principales menaces sont communes. Une attention particulière devra se faire sur les zones d'accès aux randonneurs où la sur-fréquentation pourrait devenir problématique.

➤ **Indicateurs de suivi**

Un premier inventaire approfondi ainsi qu'une analyse de la bryoflore (bryophyte et hépatique) permettrait d'avoir l'état actuel des populations végétales. Un suivi par analyse du taux de recouvrement des communautés bryophytes* permettrait ensuite de s'assurer du bon état de l'habitat.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- DREAL*
- Fédérations de pêche et AAPPMA* concernée (AAPPMA* de Lézignan-Corbières)
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion*

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire
Code Natura 2000	3290
Habitat élémentaire	3290-1, 3290-2
Code CORINE Biotope	24.16



Description générale

➤ Présentation

Ces rivières méditerranéennes à débit intermittent ont la particularité de s'assécher une partie de l'année. Le lit de la rivière peut être complètement à sec ou conserver quelques petits flaques et étendues d'eau. C'est l'ensemble du lit en eau ou en période d'assec ainsi que ses zones émergées et ses berges qui font partie de l'habitat. Si la végétation diffère d'amont en aval, il existe de nombreux faciès au sein de chaque habitat élémentaire en fonction des caractéristiques physico-chimiques trophiques et surtout en période d'assec des cours d'eau. C'est l'ensemble de ces paramètres qui permet de caractériser ces habitats.

➤ Répartition géographique en France

On retrouve cet habitat sur l'ensemble du pourtour méditerranéen du sud de la France ainsi qu'en Corse. Il est recensé sur 19 sites Natura 2000.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Sur le site, cet habitat se caractérise par des assecs très prononcés du ruisseau en période d'étiage* en amont. Au niveau médian on retrouve des grandes flaques profondes où peuvent se développer une faune et flore caractéristique (type barbeau méridional) alors qu'en aval le débit devient plus permanent bien que le niveau varie fortement.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Linéaire : 28.82 km

L'ensemble du linéaire du Torgan ainsi que les confluences des ruisseaux affluents appartiennent à cet habitat.

➤ Représentativité

Concernant l'ensemble des cours d'eau du site, la représentativité de l'habitat est forte.

➤ Valeur écologique et biologique

Manque de connaissance.

➤ Etat de conservation

Inconnu

Les assecs sont de plus en plus prononcés dans la durée et l'étendu. L'influence sur les communautés végétales est forcément présente avec des développements algaux accrus ayant une incidence directe sur la qualité de l'eau et la teneur en oxygène.

➤ Habitats associés

Les habitats en contact direct sont les zones de sources (7220) ou encore les ripisylves* (92A0...)

➤ Dynamique

Le régime intermittent donne une dynamique saisonnière très forte liée à la variation hydrologique et thermique. Les secteurs les moins profonds s'assèchent alors que les vasques encore en eau voient la prolifération algale importante. La dynamique de la végétation aura donc 2 phases : une phase en eau et une phase d'assec.

➤ Facteurs favorables

Absence de pompage agricole qui aggraverait les étiages*.

➤ Facteurs défavorables

- Artificialisation du régime hydrologique
- Pollution organique, désherbage chimique, utilisation dépotoir sauvage
- Altération de la qualité physique, comblement et ouverture de gravière

- Envahissement par espèces invasive et piétinement par bétails et tourisme (VTT)

➤ **Intérêt économique de l'habitat**

Néant

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

Maintien en bon état de conservation en préservant l'état oligotrophe du cours d'eau, la végétation des berges ainsi qu'en respectant le fonctionnement naturel du cours d'eau.

➤ **Recommandation générale**

Une gestion globale du lit et des berges de la rivière est à privilégier. Les berges ou zones non cultivées à proximité des berges, les clôtures pour limiter les piétinements, surtout en tête de bassin, sont autant de facteurs qui permettent de protéger cet habitat.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

Limiter les pompages agricoles et limiter la concentration des troupeaux au niveau des zones de sources.

➤ **Indicateur de suivi**

Inconnu

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riveraines à *Salix* et *Populus alba*

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire
Code Natura 2000	3280
Habitat élémentaire	3280-2
Code CORINE Biotope	24.53

Description générale

➤ Présentation

Cette formation végétale méditerranéenne émergée en été se développe sur dépôts limoneux, riche en matière organique désagrégée. Proche du lit mineur se trouve des espèces annuelles nitrophiles et rudérales. En arrière, les arbres dominent généralement par le Saule pourpre ou le Peuplier blanc. Un fonctionnement géomorphologique cohérent assure le maintien et le développement durable de cet habitat.

➤ Répartition géographique en France

Cet habitat est propre aux étages méditerranéens et collinéens de type supra-méditerranéen. En Languedoc-Roussillon, on le retrouve sur les bancs de galets et sols alluviaux des plaines du pourtour du Golf du Lion et des étages méso à supra-méditerranéens. On le dénombre sur 17 sites Natura 2000.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Cet habitat est réduit sur le site et se retrouve dans des zones subissant fortement les crues. Selon les secteurs, le saule est plus ou moins dense mais reste bien représenté. A noter la présence de Canne de Provence qui semble prendre le pas sur les espèces rivulaires des habitats de cours d'eau sur certaines stations.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 2.42 ha

Sur le site, on retrouve l'habitat dans la partie aval du bassin, sur des zones où le lit semble mobile notamment dans des courbes. Les zones de plaines en arrivant vers Padern, montre que la pression anthropique* menace cet habitat et réduit sa surface.

➤ Représentativité

Assez peu représenté sur le site, il semblerait que cet habitat soit menacé par la Canne de Provence et le développement péri-urbain de la commune de Padern.

➤ **Valeur écologique et biologique**

La valeur écologique est grande puisque cet habitat joue un rôle de tampon lors des crues et dans l'épuration du cours d'eau. C'est aussi considéré comme un corridor biologique pour de nombreuses espèces patrimoniales.

➤ **Etat de conservation**

Moyen

L'état de conservation semble moyen et reste bien menacé par les différentes espèces invasives et la pression anthropique*.

➤ **Habitats associés**

Les habitats associés sont principalement des ripisylves* (91E0 et 92A0).

➤ **Dynamique**

Lorsque les crues se font régulières, l'habitat est assez stable. La capture des sédiments conduit tout de même peu à peu à la saulaie arborescente ou une forêt riveraine à Peuplier blanc et essences à bois dur.

➤ **Facteurs favorables**

Les crues répétitives permettent le maintien de cet habitat.

➤ **Facteurs défavorables**

Les modifications hydrauliques intervenant le long du cours d'eau restent les menaces les plus importantes : artificialisation, exploitation hydroélectrique, mauvais entretien de la ripisylve...

➤ **Intérêts économiques de l'habitat**

Valeur paysagère forte, loisirs, tourisme et exploitation sylvicole possible.

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

Maintien de la mosaïque entre Paspalum et rideaux de Saules.

➤ **Recommandation générale**

Veiller à la protection des stations et rétablir la dynamique naturelle du cours d'eau.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

Protéger les stations de tous aménagements rivulaires et maintenir la dynamique naturelle du cours d'eau.

➤ **Indicateur de suivi**

Non connu

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

- Milieux agro-pastoraux

Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de *Molinio-Holoschoenion*

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire
Code Natura 2000	6420
Habitat élémentaire	6420-4
Code CORINE Biotope	37.4

Description générale

➤ Présentation

Ce sont des prairies humides méditerranéennes à graminées et joncs de grandes tailles. Ces près hygrophiles à mésohygrophyles sur pentes faibles à nulles peuvent être temporairement ou longuement humides. Souvent, ces près sont semi-naturelles ou pâturés par des bovins ou/et ovins. On peut voir une stratification de la végétation avec une strate haute avec les joncs, moilinie... et une strate base avec les graminées souvent pâturés.

➤ Répartition géographique en France

Cet habitat est spécifique de la région méditerranéenne. On peut le retrouver dans les parties les plus chaudes des régions atlantiques où il occupe des petites dépressions temporairement inondables sur le littoral ou les régions sublittorales.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Sur le site, l'habitat est en bord de cours d'eau, sur la tête du bassin du Torgan. Ici, le ruisseau est sec une partie de l'année créant une zone humide avec une végétation associée. Il est à noter qu'en bordure du pré se développe une frênaie ; On suppose que par le passé, le près occupait l'ensemble de la parcelle et que par absence de gestion, les ligneux se sont installés. Il ne reste plus beaucoup de marge de développement de l'habitat puisque rapidement la pente augmente rendant impossible l'installation de son cortège floristique typique.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 0.13 ha

Localisé sur la tête de bassin, zone où le cours d'eau est temporaire, l'habitat est présent sur une très petite surface et tend à se rétrécir.

➤ Représentativité

Cet habitat a été localisé à un seul endroit et la surface est très petite. La représentativité est dite significative car elle représente moins de 2% de la surface du site.

➤ **Valeur écologique et biologique**

Non connu

➤ **Etat de conservation**

Moyen

A première vue l'habitat se trouve sur une prairie pâturée et la strate élevée (joncs...) se trouve gyrobroyée par l'éleveur. Cependant, le pré est en bordure d'une jeune frênaie qui semble peu à peu gagner du terrain. L'état de conservation est jugé moyen car la restauration semble réalisable.

➤ **Habitats associés**

Les habitats associés sont les ripisylves et le cour d'eau.

➤ **Dynamique**

En cas d'abandon du pâturage ou de la fauche, les ligneux s'installent et l'habitat se ferme.

➤ **Facteurs favorables**

L'activité pastorale est présente et permet le maintien de l'habitat. Le caractère inondable par la tête du ruisseau du Torgan permet la croissance des végétaux typiques des prairies humides.

➤ **Facteurs défavorables**

L'abandon de l'activité pastorale conduirait à la colonisation des ligneux et notamment par le frêne et entraînerai la disparition de l'habitat. Le drainage est à proscrire.

➤ **Intérêt économique de l'habitat**

De par sa production de biomasse* élevée et dense, ces près représentent un intérêt pastoral certain avec à proximité la présence d'eau.

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

Maintien et restauration de l'habitat avec réouverture de la frênaie.

➤ **Recommandation générale**

Veiller au maintien de la dynamique hydraulique et de l'inondabilité du prés. Continuer l'exploitation pastorale du pré et aider l'entretien avec gyrobroyage de pousses de ligneux. Empêcher la colonisation par la frênaie.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

Pratiquer le pâturage extensif qui va permettre d'éviter le tassement et une sur-fertilisation du sol. Dans les zones déjà colonisées par les ligneux, la pression de pâturage peut être augmentée en étant accompagnée de débroussaillage.

➤ **Indicateurs de suivi**

Surveillance de la surface d'occupation des frênes, suivi de la dynamique hydrique.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire
Code Natura 2000	6510
Habitat élémentaire	6510-7
Code CORINE Biotope	38.2



Description générale

➤ Présentation

Ces prairies rassemblent un cortège floristique proche des pelouses mésophiles (6210). Elles sont utilisées pour le fourrage de manière extensive, pâturée avant et après la fauche et peu fertilisées. La composition de la flore dépend beaucoup des pratiques agricoles (amendements, fréquence de fauche et pression de pâturage) et des conditions situationnelles.

➤ Répartition géographique en France

Cet habitat est largement répandu en France notamment sur les domaines continentaux et atlantiques. On le retrouve plus localement sur les secteurs méditerranéens. Lorsque l'altitude est plus importante, l'habitat est relié aux prairies de fauche de montagne (6520).

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Présent principalement sur la moitié amont du site, cet habitat semble en régression par abandon des pratiques agricoles. Dans la partie la plus amont du site, on retrouve certaines parcelles avec quelques caractéristiques de prairie de fauche mais qui, par absence de pratiques agricoles, ont perdu leur richesse floristique. Ces prairies ne peuvent donc plus être classées comme habitat 6510 mais pourront recouvrir leur caractéristique rapidement en cas de reprise de l'activité. Certaines parcelles reliées à cet habitat présentent une composition floristique particulière où les vestiges des pratiques agricoles anciennes perdurent (ancienne culture de luzerne par exemple) et ne présentent pas un état de conservation satisfaisant. Dans la partie médiane du site, l'habitat semble en meilleur état avec un cortège floristique plus typique.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 23.15 ha

Localisé sur la moitié amont du site avec dans la zone apicale, des prairies abandonnées, non fauchées qui perdent rapidement leur composition floristique. A partir de Dernacueillette, on ne retrouve plus cet habitat.

➤ Représentativité

La représentativité de l'habitat sur le site est considéré comme bonne.

➤ Valeur écologique et biologique

Non connu

➤ Etat de conservation

Moyen à bon

L'état général de conservation est variable selon les stations mais la déprise et l'abandon des pratiques font évoluer très rapidement l'habitat et l'amène à disparaître.

➤ Habitats associés

En contact avec ces prairies fauchées, on retrouve des pelouses sèches (6210) ou des pelouses mésophiles (38).

➤ Dynamique

En cas d'abandon du pâturage ou de la fauche, le cortège floristique change et les arbustes et ligneux tendent à s'installer très rapidement.

➤ Facteurs favorables

L'activité agricole et la fauche pratiquée permettent le maintien de l'habitat.

➤ Facteurs défavorables

L'abandon de l'activité conduit à la colonisation des ligneux et arbustes. Le fumage excessif fait dériver l'habitat vers des types plus eutrophes* non concernés par la Directive. Le remplacement de la fauche par le pâturage amène à moyen terme un appauvrissement de la diversité floristique.

➤ Intérêts économiques de l'habitat

De par sa production de biomasse*, ces prairies ont valeur économique agricole et apicole par l'utilisation directe ou la vente du foin/paille.

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

Maintien de l'habitat lorsque la fauche est pratiquée et restauration lorsque la fauche est abandonnée récemment.

➤ **Recommandation générale**

Favoriser l'entretien mécanique et pastoral.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

Fauche régulière et/ou pâturage extensif sont les principaux modes de gestion recommandés. Pour les parcelles abandonnées, gyrobroyage et fauche pour supprimer l'installation des ligneux sont indispensables.

➤ **Indicateur de suivi**

Cortège floristique.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Matorrals arborescents à *Juniperus* spp.

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire PRIORITAIRE
Code Natura 2000	5210
Habitat élémentaire	5210-1, 5210-6
Code CORINE Biotope	32.13

Description générale

➤ Présentation

Cet habitat recouvre une végétation arbustive associée aux populations de Genévriers des régions méditerranéennes. On peut y retrouver plusieurs espèces et sous-espèces de Junipérus (genévrier oxycède, à gros fruit, rouge, commun...).

➤ Répartition géographique en France

Cet habitat se retrouve généralement sur l'ensemble du pourtour méditerranéen avec une importance plus particulière sur le sud-est de la France. Il est recensé sur 95 sites Natura 2000.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Sur le site, l'habitat est associé à l'activité agro-pastorale et se retrouve dans les landes et les zones de parcours des troupeaux ovins et bovins.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 27.13 ha

On retrouve l'habitat sur des zones de parcours pastoral, régulièrement dans des zones ouvertes. L'habitat élémentaire 1 se trouve généralement dans la partie amont du site alors que l'habitat élémentaire 2, plus méditerranéen se trouve dans la partie aval dans les zones de garrigue. L'inventaire n'a pas pu être exhaustif.

➤ Représentativité

Cet habitat est faiblement représenté et les surfaces couvertes sont faibles car les ligneux sont souvent trop importants en bordure. On les retrouve souvent en situation de « piqueté » dans des sortes de clairières dans les zones de garrigues, forêts mixtes ou de forêt de chêne vert.

➤ Valeur écologique et biologique

Non connu

➤ Etat de conservation

Bon

Ces habitats sont en phase de colonisation par la régression de l'activité pastorale mais dépend tout de même du maintien de l'ouverture de la strate herbacée.

➤ Habitats associés

Forêt de chêne vert, garrigue ou forêt mixte.

➤ Dynamique

L'habitat est en extension par abandon de l'activité pastorale.

➤ Facteurs favorables

Le pâturage de la strate herbacée permet l'entretien de l'habitat.

➤ Facteurs défavorables

Le caractère inflammable du genévrier rend ces habitats particulièrement sensibles aux incendies (risque important dans la région). Un surpâturage peut dénaturer l'habitat par apports nitrophiles excessifs.

➤ Intérêts économiques de l'habitat

La ressource herbacée est relativement pauvre en quantité et qualité mais convient aux animaux à faible besoin. En hiver, l'habitat prend une dimension plus importante lorsque la ressource est rare ailleurs.

Gestion de l'habitat

➤ Objectif de conservation

Maintien et entretien de l'habitat.

➤ Recommandation générale

Maintien de l'effort de pâturage pour empêcher l'évolution de l'habitat vers la chênaie* pubescente.

➤ Mesures de gestion préconisées

Pratiquer la pratique pastorale adaptée, très extensive et pratiquer l'abattage manuel des autres ligneux présents.

➤ Indicateur de suivi

Taux de recouvrement de la strate arbustive et des ligneux.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire PRIORITAIRE
Code Natura 2000	6220
Habitat élémentaire	6220-2
Code CORINE Biotope	34.51



Description générale

➤ Présentation

Ces pelouses à thérophytes méditerranéennes sont typiques des milieux calcaires secs. Elles dépendent étroitement des élevages et de la fréquence de pâturage. Ces pelouses sont caractérisées par une strate herbacée dominée par les Brachypodes et thérophytes annuelles. Les situations topographiques peuvent être diverses : versants, plateaux, bords de chemins...

➤ Répartition géographique en France

Cet habitat se retrouve généralement sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. On le dénombre sur 102 sites Natura 2000. Autrefois très répandues en Languedoc-Roussillon, ces pelouses sont aujourd'hui en forte régression.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Sur le site, l'habitat est très réduit et se trouve sur une pente à une attitude d'environ 385m. Il n'est pas exclu de retrouver cet habitat dans les zones amonts de parcours pastoral.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 0.13 ha

Cet habitat est très réduit et a été rencontré sur une seule station à Dernacueillette. Cela n'exclut pas la possibilité de retrouver cet habitat un peu plus en amont sur les parcours de pâturage.

➤ **Représentativité**

Très peu présente, sa représentativité est dite significative.

➤ **Valeurs écologiques et biologiques**

Forte biodiversité et zone de vie pour de nombreuses espèces de faune et de flore.

➤ **Etat de conservation**

Inconnu

L'absence de connaissance et le manque d'expertise ne permettent pas de déterminer l'état de conservation.

➤ **Habitat associé**

Non déterminé.

➤ **Dynamique**

➤ **Facteur favorable**

➤ **Facteurs défavorables**

Abandon des pratiques pastorales avec extension des matorrals et des forêts.

➤ **Intérêts économiques de l'habitat**

Utilisé dans le pastoralisme*, l'apiculture ou encore la chasse.

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

Maintien de l'habitat avec pérennisation de la gestion pastorale.

➤ **Recommandation générale**

Maintien au stade herbacé par utilisation optimale de la ressource en herbe et limitation du recouvrement des ligneux.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

Etablir un plan de gestion pastorale afin d'utilisé au mieux l'habitat et d'établir un calendrier afin de permettre la reproduction des espèces de flore sensible au pâturage.

➤ **Indicateur de suivi**

Taux de recouvrement des ligneux et de proportion du cortège de plantes vivace et de plante annuelle.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire PRIORITAIRE(?)
Code Natura 2000	6210
Habitat élémentaire	
Code CORINE Biotope	34.3

Description générale

➤ Présentation

Ces pelouses sèches rases ou semi-rases à la diversité floristique importante présentent un pic de floraison printanier et une seconde floraison en septembre (plus discret). Peu recouvrantes, elles laissent le substrat visible à certains endroits. Les caractéristiques stationnelles influencent beaucoup de types de compositions floristiques. A certains endroits l'habitat peut devenir prioritaire s'il abrite des orchidées remarquables. Pour cela il faut que un ou plusieurs des critères suivant soient respectés :

- Le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées.
- Le site abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national.
- Le site abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

➤ Répartition géographique en France

Cet habitat se découpe en plusieurs sous-types d'habitats élémentaires. Pour l'habitat 6210-31, la répartition se fait dans les régions Auvergne, Pyrénées-Orientales et contreforts des Pyrénéens.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Situé sur une pente du versant du Torgan, l'habitat se mélange avec des habitats naturels qui ne sont plus considérés comme habitat d'intérêt communautaire.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 6.16 ha

Présent sur une petite surface de l'amont du site, il est possible de le retrouver dans les autres zones de parcours pastorale.

➤ **Représentativité**

L'habitat se mélange avec des prairies non concernées par la directive habitat. La surface est très faible, la représentativité est donc significative.

➤ **Valeur écologique et biologique**

Lieu de vie de nombreuses espèces de faune et de flore.

➤ **Etat de conservation**

Inconnu

➤ **Habitat associé**

Inconnu

➤ **Dynamique**

En cas de déprise la pelouse perd peu à peu son cortège floristique et évolue vers des pelouses à Brachypode penné ou reconstitution forestière mixte. Si le pâturage est intensif, les pelouses évoluent vers des prairies calcicoles*.

➤ **Facteur favorable**

Gestion raisonné par pâturage.

➤ **Facteurs défavorables**

La déprise agricole et l'abandon des pratiques pastorales entraînent la fermeture des milieux.

A contrario, l'intensification des pratiques (surpâturage, retournement, mise en culture...) peuvent devenir des menaces importantes.

➤ **Intérêts économiques de l'habitat**

Utilisable pour le pâturage, la fauche ou encore l'apiculture.

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

Laisser les pelouses entrouvertes avec un recouvrement ligneux inférieur à 10%.

➤ **Recommandation générale**

Prendre en compte le caractère sensible de cet habitat dont l'entretien est lié à l'activité pastorale afin d'établir un plan de gestion adapté.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

La valorisation du milieu par pâturage n'est possible que si le milieu est suffisamment ouvert. L'ouverture pourra se faire par dyrobroyage et maintien du milieu par débroussaillage et pression pastorale. Un pâturage extensif est préconisé.

➤ **Indicateurs de suivi**

Recouvrement des ligneux, espèces rudérales et envahissantes ainsi que le nombre d'espèces de géophytes.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

- Milieux forestiers

Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire
Code Natura 2000	9150
Habitat élémentaire	9150-8
Code CORINE Biotope	41.16

Description générale

➤ Présentation

Ces hêtraies* calcicoles* sont des forêts dominées par le hêtre qui constituent un dernier stade d'évolution de végétation (plus d'évolution naturelle possible). Elles sont situées essentiellement sur des substrats géologiques calcaires et marno-calcaires. Cet habitat est présent des étages supraméditerranéen à oroméditerranéen entre 650 mètres et 900 mètre d'altitude.

➤ Répartition géographique en France

Présent sur la moitié Est de la France et sur l'ensemble des Pyrénées, l'habitat générique se retrouve sur plus de 156 sites Natura 2000 avec une forte représentation en Midi-Pyrénées.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

La surface est réduite et on retrouve plutôt un habitat de transition avec des chênes, pubescents notamment (à vérifier) avant d'être en contact avec une prairie de pâturages.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 5.7 ha

Sur le site, on retrouve l'habitat sur le versant le plus haut du site, en amont du bassin.

➤ Représentativité

Bien que faisant partie d'un grand massif, le site ne prend qu'une petite partie de cette hêtraie*. Le reste du massif se trouve dans le site Natura 2000 Vallée de l'Orbieu. La représentativité est dite significative (seulement 0.57% du territoire couvert).

➤ Valeurs écologiques et biologiques

L'intérêt de l'habitat vient de la mosaïque d'habitats qu'il forme avec des milieux très ouverts, agricole en bordure. De plus, certaines espèces, comme la Rosalie des Alpes, sont très spécialistes de cet habitat. En effet le hêtre est l'hôte préférentiel de ce petit coléoptère qui utilise notamment le bois déperissant ou en cours de séchage pour la reproduction.

➤ **Etat de conservation**

Inconnu

➤ **Habitats associés**

L'habitat vient border des pâturages ainsi que des chênaies* verts (9340).

➤ **Dynamique**

L'installation de cet habitat vient de l'évolution de pelouses xérophiles diverses vers des fruticées à Buis notamment. Ensuite, vient une phase forestière pionnière et une maturation progressive par le hêtre et le Sapin. Habitat stable mais qui peut s'étendre lentement du fait de la déprise agricole.

➤ **Facteur favorable**

L'habitat est stable, proche de la forêt climacique.

➤ **Facteurs défavorables**

Si les coupes sont trop importantes, cela peut entraîner des problèmes de régénération et le passage à des formations de dégradation.

➤ **Intérêt économique de l'habitat**

Potentialité de production.

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

La futaie de hêtre est l'état à privilégier.

➤ **Recommandation générale**

La xéricité incite à limiter au maximum les actions pouvant conduire à une aggravation et une dégradation des conditions stationnelles.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

Dans le cadre d'une gestion sylvicole, il est recommandé d'éviter les transformations et plutôt orienter vers des mélanges avec des essences autochtones*. La futaie irrégulière par bouquets semble un mode de traitement pouvant bien convenir à ce type de peuplement.

➤ **Indicateur de suivi**

Taux de recouvrement des différentes strates.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire
Code Natura 2000	9340
Habitat élémentaire	9340-5
Code CORINE Biotope	45.3



Description générale

➤ Présentation

Ces forêts de chêne vert se trouvent principalement dans la région méditerranéenne sur des sols superficiels le plus souvent calcaire. Les espèces de la strate arborée sont dominées par le chêne vert et accompagnées par le chêne pubescent. La dominance par le chêne vert est d'autant plus importante que l'exposition du versant se fait côté sud.

➤ Répartition géographique en France

Ce type de forêts se retrouve sur l'ensemble de la région méditerranéenne française jusqu'aux environs de Grasse. On le trouve dans plus de 125 sites Natura 2000.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Sur le site, c'est l'habitat le plus répandu. On le retrouve principalement sur des zones d'exposition chaude et sur des sols tantôt riches tantôt pauvres. On le retrouve même parfois à même la roche sur des pentes fortes. C'est une chênaie* assez variable et accompagnée pour la strate arbustive par le Buis. Cela forme un réseau assez dense de couverture ombragée qui réduit la croissance de la strate herbacée. On peut voir à certain endroit du site des phases de transition d'habitat entre la chênaie vert et la chênaie mixte ou se mêle une plus grande variété d'espèces d'arbres et qui ne rentrent plus dans la directive habitat. Bien que dans le sud de la France, cet habitat soit bien représenté, à l'échelon européen ces forêts sont plutôt rare car strictement limités au domaine méditerranéen.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 232 ha

Cet habitat se retrouve tout le long du site avec une diminution vers l'aval où la chênaie* laisse place à une forêt mixte avec des faciès de garrigue plus important.

➤ Représentativité

L'habitat est plutôt bien représenté sur le site puisque il couvre 23% du territoire. La représentativité est dite excellente.

➤ Valeurs écologiques et biologiques

Bien que la flore soit assez banale, elle est représentative de la région et ne se retrouve pas en dehors du pourtour méditerranéen. Le bilan hydrique très déficitaire permet le maintien en altitude d'espèces méditerranéennes. La proximité de cet habitat avec des zones de garrigues ou de pelouse, milieux plus ouvert, augmente la mosaïque d'habitat par une diversité végétale importante et présente un intérêt pour l'ensemble des niches possibles pour la faune.

➤ Etat de conservation

Bon

La faiblesse des menaces s'appliquant sur cet habitat et la tendance évolutive à l'expansion permet de dire que l'habitat se trouve en bon état de conservation.

➤ Habitats associés

En contact direct on retrouvera des habitats rivulaires (de type 92A0), des buxaias, garrigues diverses en aval du site ainsi que des prairies de fauches ou pelouses en amont. On pourra retrouver aussi des vignes qui peuvent démarrer en lisière des bois.

➤ Dynamique

Ces forêts présentent les stades d'évolution ultime pour des pelouses ou garrigues en fermeture. Après avoir été colonisé par les buxaias et les chênes, la yeuseraie à buis termine son stade d'évolution en forêt mélangé à chêne vert et chêne pubescent.

➤ Facteurs favorables

Formation assez stable et tendance évolutive favorable (augmente par recolonisation d'espaces ouverts), l'habitat ne présente pas de menace particulière.

➤ Facteurs défavorables

L'exploitation forestière « intensive » peut être un facteur secondaire de dégradation si elle n'est pas encadrée par un schéma d'exploitation. Ces formations restent très sensibles aux incendies bien qu'il puisse se reconstituer.

➤ **Intérêt économique de l'habitat**

Le bois peut être commercialisable en bois de feu.

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

La conservation « en état » semble l'objectif principal. Cependant, des mesures de gestion notamment pour la lutte contre les incendies pourraient être mise en place.

➤ **Recommandation générale**

L'absence d'intervention constitue l'une des possibilités de gestion avec une attention particulière à limiter le risque d'incendie.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

Dans le cas où l'exploitation en bois de chauffage est une option, le travail en taillis sur les chênaies* accessible est possible sous réserve de maintenir un rythme de rotation d'au moins 30-40 ans. La gestion pastorale reste la solution la plus intéressante pour la lutte contre les incendies via un débroussaillage suivi par le passage d'ovin ou bovin.

➤ **Indicateur de suivi**

Maintien de la surface de couverture.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire PRIORITAIRE
Code Natura 2000	91E0
Habitat élémentaire	91E0-8
Code CORINE Biotope	44.3

Description générale

➤ Présentation

Habitat occupant le lit majeur des cours d'eau au niveau des stations humides, inondées périodiquement. Deux ensembles de types d'habitats élémentaires existent : Les forêts à bois tendre et les forêts à bois dur. Le sol est constitué de dépôts divers (limons, sables, galets, blocs), issus du cours d'eau et peut être remanié par des crues fréquentes.

➤ Répartition géographique en France

Cet habitat se retrouve dans toute la France avec une raréfaction sur le pourtour méditerranéen. Il est très fréquent à l'étage collinéen et plus rare à l'étage montagnard ou submontagnard. Plus de 528 sites ont été recensés pour cet habitat.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

L'habitat sur le site se trouve dans une zone escarpée, très humide où l'on retrouve de nombreuses zones de tufs dans le lit mineur.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 5.75 ha

Ces forêts ne se retrouvent que dans la zone encaissée entre Massac et Dernacueillette. La ripisylve y est dense et les espèces de bois dur se mélangent aux espèces herbacées humides.

➤ Représentativité

En représentant 0.75% du territoire du site, la forêt alluviale* est dite significative.

➤ Valeur écologique et biologique

Cet habitat abrite de nombreuses niches écologiques.

➤ **Etat de conservation**

Inconnu

➤ **Habitats associés**

Les sources et zones à tufs(7220) se retrouve dans le lit mineur bordé par l'habitat 91E0.

➤ **Dynamique**

L'aulne est l'essence pionnière et persiste dans les zones les plus humides. Le Frêne assure la maturation sur les banquettes supérieures. On retrouve aussi du chêne pédonculé.

➤ **Facteurs favorables**

Habitat enchâssé dans un massif forestier de chêne vert est un état à privilégier. Le manque d'accessibilité à cet habitat réduit les risques de déforestation et d'exploitation intensive.

➤ **Facteurs défavorables**

Rectification du cours d'eau et déforestation.

➤ **Intérêt économique de l'habitat**

Néant

Gestion de l'habitat

➤ **Objectif de conservation**

Maintien de l'habitat enchâssé dans la forêt de chêne vert.

➤ **Recommandation générale**

La gestion forestière devra répondre à certains principes afin de préserver l'état d l'habitat.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

La gestion forestière doit respecter certains principes :

- Tendre vers des peuplements pas trop fermés.
- Eclaircie par petits bouquets de manière à ne pas provoquer un éclaircissement brutal du sol.
- Garder des essences d'accompagnement et une strate arbustive riche.
- Proscrire l'introduction d'espèces de provenance non autochtone* en cas de régénération - artificielle.
- Débardage sur sol sec (été) uniquement.
- Eviter les plantations (peupleraies).
- Drainages et produits agro-pharmaceutiques à proscrire.
- Pas de rémanents dans le cours d'eau, ni de traversée par les engins.

La gestion de cette ripisylve* dans le cadre de la protection contre les risques d'inondation nécessite la prise en compte de la richesse de cet habitat afin de limiter les interventions au strict nécessaire.

Pour assurer le maintien voire l'expansion de cet habitat, il est important de laisser un couvert minimum et surtout de mettre en place des mesures de lutte contre les espèces exogènes.

En l'absence de risque d'embâcles, conserver certains arbres sénescents ou morts pour l'intérêt faunistique.

➤ **Indicateur de suivi**

Néant

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire
Code Natura 2000	92A0
Habitat élémentaire	92A0-7, 92A0-9
Code CORINE Biotope	44.141-44.6



Description générale

➤ Présentation

Ces ripisylves* occupent le lit majeur des cours d'eau constitué d'alluvions* et soumis à des crues régulières. Comme l'habitat 91E0, il existe deux grands ensembles de types d'habitats : forêts de bois durs (peuplier blanc) et forêts de bois tendre (saulaie, saulaie-peupleraie, peupleraie noir). Ces forêts riveraines longent les ruisseaux ou rivières et peuvent se décliner en de nombreux habitats élémentaires.

➤ Répartition géographique en France

En France, on retrouve cet habitat sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. On dénombre 92 sites Natura 2000 présentant ce type de composition floristique.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Sur le site, coexistent deux types (au moins) d'habitats élémentaires. En effet, en amont du site, la ripisylve* présente des essences de type chêne pédonculé, chêne pubescent ou encore frêne. L'alimentation hydrique étant plus faible, la plupart de l'année les ruisseaux sont secs, les essences sont donc moins exigeant en eau. Plus on s'approche de la confluence avec le Verdoubert, plus le saule et le peuplier remplace les chênaies* à cause de la dynamique de crues et les zones rivulaires

souvent perturbé. Il est important de noter que souvent, cet habitat est colonisé par la Canne de Provence.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 49.97 ha

On retrouve les différents habitats élémentaires le long du Torgan avec des gradients d'amont en aval du linéaire. Il existe des endroits où la ripisylve est inexistante ou encore où elle est entièrement formée de Canne de Provence. Au niveau des zones encaissées entre Massac et Dernacueillette on retrouvera plutôt l'habitat 91E0.

➤ Représentativité

L'habitat recouvre plus de 5 % du site. Sa représentativité est donc bonne.

➤ Valeurs écologiques et biologiques

Type d'habitat devenu rare et peu rependu du fait de la raréfaction des espaces boisés riverains et de leur état de dégradation. La valeur écologique et paysagère est grande par la participation à la mosaïque d'habitat. L'intérêt dans la stabilisation des berges est grande (maintien de la terre le long des cours d'eau, diminution de la vitesse du courant...). Cet habitat est vital pour certains chiroptères. Il conditionne aussi l'éclairement de la rivière et, de ce fait, influence le comportement et la répartition des espèces aquatiques.

➤ Etat de conservation

Moyen

Selon les stations, l'état de conservation est variable. Dans les zones protégés, ou les menaces sont faible, l'état de conservation est bon. En revanche, la destruction de la ripisylve* (phénomène largement répandu) est visible à certain endroit et va couper la dynamique du l'habitat. De plus, la colonisation de nombreuses espèces invasives telle que la Canne de Provence menace la pérennité de l'habitat. En effet, des cordons entiers sont remplacés par cette espèce qui tend à s'étendre.

➤ Habitats associés

Les rivières et la végétation associé est indissociable de cet habitat rivulaire (3280) ou encore des forêts de chêne vert (9340).

➤ Dynamique

Cette végétation stationnelles mélange des espèces pionnières et des espèces post-pionnières. Lorsqu'une crue a lieu, les saules recolonisent avant la pénétration des autres essences (Frêne, Peuplier...). Pour l'habitat élémentaire 92A0-9 situé dans la partie amont du site, la maturation forestière est assurée par l'arrivée du chêne pubescent.

➤ Facteurs défavorables

Aménagement réalisé qui réduirait l'étendue de l'habitat, exploitation intensive. Plantation ou invasion par des espèces allochtones*.

➤ Intérêt économique de l'habitat

Potentiel d'exploitation pour les chênes et les frênes.

Gestion de l'habitat

➤ Objectif de conservation

Maintien pour les zones en bonne état et restauration pour les zones en mauvais état de conservation : lutte contre la colonisation de la Canne de Provence...

➤ Recommandation générale

Maintien de la dynamique hydraulique du cours d'eau constitue le principal facteur ayant un rôle sur le maintien de cet habitat.

➤ Mesures de gestion préconisées

La gestion forestière doit respecter certains principes :

- Tendre vers des peuplements pas trop fermés.
- Eclaircie par petits bouquets de manière à ne pas provoquer un éclaircissement brutal du sol.
- Garder des essences d'accompagnement et une strate arbustive riche.
- Proscrire l'introduction de provenance non autochtone* en cas de régénération artificielle.
- Débardage sur sol sec (été) uniquement.
- Eviter les plantations (peupleraies).
- Drainages et produits agro-pharmaceutiques à proscrire.
- Pas de rémanents dans le cours d'eau, ni de traversée par les engins.

La gestion de cette ripisylve* dans le cadre de la protection contre les risques d'inondation nécessite la prise en compte de la richesse de cet habitat afin de limiter les interventions au strict nécessaire.

Pour assurer le maintien voire l'expansion de cet habitat, il est important de laisser un couvert minimum et surtout de mettre en place des mesures de lutte contre la Canne de Provence.

➤ Indicateurs de suivis

Extension de l'habitat et suivi du développement des populations de Canne de Provence.

➤ Type d'acteurs concernés

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes

- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

- Milieux rocheux

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Statut communautaire	Habitat d'intérêt communautaire
Code Natura 2000	8210
Habitat élémentaire	8210-2
Code CORINE Biotope	62.152



Description générale

➤ Présentation

Cet habitat présente de très nombreuses formes de communautés différentes et se retrouve largement dans toute la France. Cependant, il est possible de le décliner en plus de 26 habitats élémentaires en fonction des caractéristiques physiques du milieu : exposition, pente, altitude, géographie... C'est un habitat très spécialisé des fissures des parois calcaires et marno-calcaires ensoleillées.

➤ Répartition géographique en France

L'habitat élémentaire se retrouve principalement dans les régions calcaires notamment celle bordant le golfe du Lion.

➤ Caractéristiques de l'Habitat sur le site

Cet habitat généralement réparti de manière sporadique est souvent caractérisé par un accès difficile rendant son étude laborieuse. Ces végétations de fissure où se créent des micro-lithosols avec des petites poches de terre sont enrichies en matières organiques issues de la décomposition de mousse ou lichens et autres débris végétaux.

Etat de l'habitat

➤ Distribution, localisation, surface

Surface : 1.2 ha + présences ponctuelles

On retrouve cet habitat généralement dans les zones les plus escarpés et difficile d'accès. Cela rend la cartographie précise difficile à établir. Malgré cela, on retrouve ces communautés végétales près des gorges du Torgan en amont de Padern.

➤ Représentativité

Cet habitat ne présente pas une surface importante, sa représentativité est dite significative.

➤ Valeurs écologiques et biologiques

Habitat endémique* assez rare. Il peut renfermer des espèces d'intérêt patrimonial.

➤ Etat de conservation

Bon

Par l'absence de menace s'exerçant sur cet habitat, on peut dire que l'état de conservation est bon.

➤ Habitats associés

On retrouve cet habitat soit au milieu des chênaies* verte (9340) soit proche de la rivière au niveau des gorges.

➤ Dynamique

Cet habitat très spécialisé à un comportement pionnier et présente un caractère permanent.

➤ Facteurs favorables

L'absence d'activité de varappe ou escale sur le site préserve cet habitat des activités humaines les plus impactantes.

➤ Facteurs défavorables

La mise en place de l'escalade ou de la varappe sur les sites où l'habitat est situé peut présenter un risque dans le cas où cette activité pourrait être mal gérée. Cependant, cette activité peut être possible dans le cas où le nettoyage des parois est proscrit et où les tracés évitent les zones les plus riches en végétations.

➤ Intérêt économique de l'habitat

Aucun hors activité d'escalade.

Gestion de l'habitat

➤ Objectif de conservation

L'habitat étant stable il convient de le maintenir en état.

➤ **Recommandation générale**

Surveiller la pratique possible de l'escalade et la fréquentation des sites.

➤ **Mesures de gestion préconisées**

Le non intervention reste la mesure la plus intéressante. La gestion devra se faire dans le cas où des voies de varappe sont créées.

➤ **Indicateur de suivi**

Taux de recouvrement de la végétation de fissures.

➤ **Type d'acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- ONF*
- DREAL*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

Habitats à rechercher

La recherche des habitats s'est faite en priorité sur ceux inscrits sur le FSD* initial ainsi qu'en fonction de la probabilité de rencontre.

Ainsi des habitats ponctuels difficilement identifiables par photographie aérienne n'ont pas été recherchés. Ceci n'a pas empêché la rencontre de certains d'entre eux mais d'autres sont encore à recherche de façon plus intensive.

3260 → Rivières de l'étage planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

8130 → Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

...

Synthèse

Au total, 13 habitats d'intérêt communautaire ont pu être identifiés en 2012. Même si ces prospections n'ont pas pu être exhaustives et que des habitats de faible superficie ont pu échapper à nos observations, on note la richesse du site. Cela montre l'intérêt particulier du site et le complément que les inventaires apportent au FSD*. En effet, le FSD* initial ne notifiait que 2 habitats d'intérêt communautaire.

De ce travail ressort la complexité du territoire notamment sur les habitats herboux. Plusieurs raisons sont données pour expliquer ces mélanges et parfois la difficulté d'identification des habitats agropastoraux. En effet, le territoire est chargé d'une histoire agricole marquée par les changements de pratiques (notamment à Massac) qui rendent les habitats encore « instables ». De plus, le travail avec le CBN-Med indique que le manque d'études réalisées sur les Corbières rend le classement des habitats difficiles face aux complexités de ces paysages.

A signaler la fragilité des habitats de ripisylves avec des cordons rivulaires entiers constitués de Cannes de Provence perturbant la continuité des habitats et réduisant leur diversité spécifique en certains endroits.

Inventaire des espèces d'intérêt communautaire

Généralités

Cette partie a pour but d'inventorier les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site, avec leurs habitats vitaux.

Il s'agit d'une synthèse de plusieurs études :

- Les prospections et l'étude menées par le bureau d'étude ASCONIT
- Les prospections concernant l'écrevisse réalisée par la Communauté de communes

A la suite de ce chapitre, sont également présentées brièvement les espèces de l'annexe IV et les autres espèces patrimoniales qui ont pu être répertoriées dans la bibliographie ou observées au cours des prospections.

Ces espèces n'ont pas été activement recherchées et le but de ce DOCOB* n'est pas de fournir une liste exhaustive des espèces patrimoniales ou envahissantes présentes sur le site. Cependant, il nous paraissait important de profiter de ce rapport pour compiler quelques-unes des informations collectées ou observations réalisées. Cette liste n'est qu'une présentation succincte et non exhaustive de ces espèces et n'a donc pas pour prétention de servir comme référence, mais plutôt d'informer sur la richesse globale du site.

Enfin, les recherches bibliographiques ont mis en évidence la présence potentielle de deux espèces de l'annexe II : Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échanquées. Des fiches présentant brièvement ces espèces ont été produites bien que celles-ci n'aient pas été recherchées, cette démarche devant être validée par le Comité de Pilotage* du site.

Présentation des fiches

Pour chaque espèce de l'annexe II inventoriée, une fiche récapitulative a été produite sous la présentation suivante :

Nom vernaculaire

Nom scientifique

Statut communautaire		
Code Natura 2000		
Directive « Habitats-Faune-Flore »		
Convention de Berne		
Convention de Washington		
Convention de Bonn		
Protection nationale		
Protection régionale		
Protection départementale		
Statuts de conservation (Cotation IUCN)	Monde	
	France	
	Région	

PHOTOGRAPHIE

➤ Taxonomie

Description générale

- Caractéristique morphologique
- Caractéristique biologique
- Caractéristique écologique
- Répartition géographique
- Menaces potentielles

L'espèce sur le site Natura 2000

- Historique
- Etat actuel de la population
- Etat de conservation de l'espèce
- Etat de conservation de l'habitat d'espèce
- Intérêt du site
- Possibilités de restauration
- Concurrence interspécifique et parasitaire
- Facteurs favorables/défavorables
- Mesures de protection actuelles

Gestion de l'espèce sur le site

- Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce
- Recommandations générales
- Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées
- Indicateurs de suivi

Evolution de l'espèce

Evolution de l'habitat

- Principaux acteurs concernés

Méthode d'inventaire

- *Ecrevisse à pattes blanches*

Les prospections nocturnes ont été réalisées en 2011 à la lampe torche et ont pu être complétées par les pêches électriques réalisées pour les inventaires de Barbeau méridional par ASCONIT (voir ci-dessous).

- *Barbeau méridional*

Les inventaires ont été réalisés en juin 2011 par le bureau d'étude ASCONIT. Ces inventaires se sont faits par pêche électrique. Le principe consiste à créer dans l'eau un champ électrique qui va entraîner la nage forcée puis la narcose (provisoire) des poissons présents dans un rayon d'environ 1m autour de l'anode.

Deux types d'investigation ont été réalisés :

- Pêches complètes avec retrait des poissons en 2 passages (permettant le calcul des densités et de l'efficacité de pêche)
- Pêche de sondage permettant de relier les effectifs capturés à un effort de pêche

Les espèces d'intérêt communautaire (EIC)

Liste des EIC inscrites sur le FSD* initial*

Sur le Formulaire Standard de Données, ce sont 2 espèces d'intérêt communautaire qui étaient attendues sur le site de la Vallée du Torgan. Il est important de noter que cette liste semble être partielle.

- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Liste des EIC sur le site*

Code	Nom vernaculaire	Nom scientifique
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes pallipes</i>
1138	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>

Tableau 19 : Liste des EIC* du site de la Vallée du Torgan

- *Espèces Aquatiques*

Les espèces présentées ici évoluent toutes dans le lit des cours d'eau (Torgan et ses affluents) mais appartiennent à différentes classes :

- Poissons
- Crustacés

Les deux espèces ayant fait l'objet d'un inventaire ont en commun la thématique de l'eau et obéissent à une problématique similaire (atteinte de la qualité du milieu aquatique). Le caractère sensible de l'écrevisse à pattes blanches nous a amené à ne pas laisser en accès libre la cartographie précise de sa présence. Il est possible de faire une demande auprès des services de la DREAL* pour avoir accès aux données (dans le cas de réalisation de projet, réflexion communale....).

Barbeau méridional

Barbus meridionalis (Risso, 1826)

Statut communautaire	Espèce d'intérêt communautaire	
Code Natura 2000	1138	
Directive « Habitats-Faune-Flore »	Annexe II et V	
Convention de Berne	Annexe III	
Convention de Washington	/	
Convention de Bonn	/	
Protection nationale	Arrêté du 8 décembre 1988, Article 1	
Protection régionale	/	
Protection départementale	/	
Statuts de conservation (Cotation IUCN)	Monde	Quasi-menacé
	France	Quasi-menacé
	Région	Vulnérable (Dire d'expert)



➤ Taxonomie :

Embranchement : Chordés

Classe : Actinoptérygiens

Sous-ordre : Téléostéens

Ordre : Clupéiformes

Famille : Cyprinidés

Genre : Barbus

Espèce : meridionalis

Description générale

➤ Caractéristique morphologique

Le barbeau méridional est un poisson au corps trapu, atteignant 25 cm et 250g, brun sur le dos et blanc sur le ventre. Plus petit que le barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), il s'en distingue également par les marbrures marron et irrégulières qui ornent son dos et ses flancs et qui lui valent l'appellation de barbeau truité. Sa tête allongée est munie de quatre barbillons sur le bord de la lèvre supérieure.

➤ Caractéristique biologique

Le barbeau méridional semble avoir calqué sa croissance et sa reproduction à ces conditions de vie difficiles dues aux régimes pluviométriques assez irréguliers et aux variations importantes des débits. Cette adaptation se serait faite en fractionnant sa ponte et en étalant sa période de reproduction dans le temps.

Au moment du frai, qui a lieu vers mai/juin et jusqu'en juillet pour les zones amonts, la femelle dépose, en eau peu profonde, de 3000 à 5000 œufs qui adhéreront sur les graviers et les pierres du fond. Leur développement s'effectue en dix à quinze jours. Les barbeaux atteignent leur maturité sexuelle vers l'âge de trois ou quatre ans. Ils peuvent vivre jusqu'à l'âge de dix ou douze ans.

Il se tient près des fonds sableux ou caillouteux, où il vit en bancs

Alors que les jeunes individus consomment des végétaux, les adultes se nourrissent de petits animaux benthiques (vers, mollusques, larves d'insectes...), qu'ils recherchent grâce à une bouche conique, dirigée vers le bas, qui leur permet de fouiller le fond et de retourner les cailloux. Les quatre barbillons situés sur le bord de la lèvre supérieure sont des organes tactiles et gustatifs. Ce régime peut être complété par des débris végétaux, des œufs de poissons ou de petits poissons.

Les mouvements réduits de certaines espèces de barbeau sont interprétés comme une adaptation à la résistance aux périodes d'étiages* et à la survie en cas d'assèchement propre aux petites rivières méditerranéennes. Avec un temps de doublement de population de 4,5 à 14 ans, la capacité de résilience de l'espèce est faible.

Le Barbeau méridional est une espèce à durée de vie relativement longue.

➤ Caractéristique écologique

Typique du pourtour méditerranéen, il vit dans des cours d'eau frais et bien oxygénés de moyenne altitude (entre 200m et 1 000m). Adapté aux irrégularités pluviométriques du milieu méditerranéen, il supporte des assèchements partiels et des crues violentes saisonnières. En période de sécheresse, il peut s'enfouir dans la vase des rivières ayant une nappe souterraine pour recoloniser le milieu lorsque les conditions sont à nouveau favorables.

Dans son milieu, il accompagne bien souvent la Truite fario, la Loche, le Vairon, le Goujon, le Chevesne... Il demeure également moins sensible que les autres espèces aux phénomènes de mise en suspension naturelle des matériaux qui se produisent lors des crues. Cette espèce est donc relativement bien adaptée au régime hydrologique de type méditerranéen caractérisé par des périodes sèches très marquées et des épisodes de fortes précipitations qui entraînent parfois des crues soudaines et violentes. Le Barbeau méridional est un composant important (densité, biomasse*...) de l'ichtyofaune des rivières méridionales.

➤ Répartition géographique

Cette espèce de poisson est la seule originelle de certaines têtes de bassin méditerranéennes. C'est une relique de l'ancienne faune antérieure aux périodes glaciaire. Il est strictement originaire du sud de la France et du nord-est de l'Espagne. Les migrations post-glaciaires l'ont amené à coloniser la plupart des bassins méditerranéens français. On le retrouve en Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Recensé dans 22 sites Natura 2000, le Languedoc-Roussillon est région de référence (80% des principaux sites français pour ces espèces y sont répertoriés). Le département du Gard présente l'effectif le plus important.

Cependant, l'aire de répartition actuelle du barbeau méridional tend à se fragmenter et à se réduire. Des populations reliques, non hybridées, subsistent encore dans le sud-est de la France, dans un certain nombre de cours d'eau intermittents qui s'assèchent partiellement en été.

➤ Menaces potentielles

- Pollutions des cours d'eau.
- Extractions de granulats en lit mineur.
- Dégradation générale des habitats.
- Multiplication des barrages.
- Impact des aménagements hydroélectriques.

Les captages constituent une réelle menace pour l'espèce au niveau des petits cours d'eau intermittents méditerranéens, transformant l'assèchement partiel en assèchement total.

L'espèce sur le site Natura 2000

➤ Historique

Présent sur l'Aude depuis au moins 5 millions d'années, c'est à partir de ces zones refuges, constitué des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, qu'il aurait recolonisé les reliefs du pourtour méditerranéen français après les périodes de glaciation.

➤ Etat actuel de la population

L'espèce est présente sur l'ensemble du site, à l'exception de la portion à l'amont de Massac. Il est localement absent dans les secteurs asséchés ou ayant une très faible lame d'eau (amont direct de la confluence du Torgan et du ruisseau de la Valette).

Les données de l'ONEMA* montrent que cette espèce est présente en dehors du site Natura 2000, sur une majorité de la surface du bassin versant de l'Agly. Elle est présente dès Tautavel et Latour de France, jusqu'aux zones de sources.

Les effectifs ont été estimés par la méthode de Carle et Strub suite à des opérations de pêches électriques à 2 passages (pêches complètes).

Les densités estimées (pour 1 000 m²) sont les suivantes :

Densités estimées	Le Torgan à Massac (retenue collinaire)	Le Torgan à Montgaillard, Pont de la D410	Le Torgan à Padern, lieu-dit Les Mines
(ind/1 000m ²) (année)	464±69 (2011)	47±0 (2011)	295±43 (2011)

Tableau 20 : Densités estimées de Barbeau méridional

A noter une variabilité inter-stations des effectifs et des densités.

Etant donné l'importance des populations de certains cours d'eau méditerranéens, les effectifs présents sur le Torgan représentent très certainement entre 2% et 15% (critère « population » du FSD*) des effectifs totaux à l'échelon national.

Les faibles données acquises sur le site ne permettent pas d'avoir un retour suffisant à l'interprétation des densités interannuelles.

Le Torgan est inclus dans l'aire de répartition de l'espèce (présence de l'espèce dans les départements limitrophes ainsi que dans d'autres sites Natura 2000 proches), les populations ne sont donc pas isolées de ce point de vue.

A contrario la multiplication des obstacles à la migration de type seuil et gué a tendance à isoler les sous-populations de l'aval de celle plus amont, limitant fortement voire empêchant ainsi le repeuplement des secteurs amonts ayant subi des incidents faisant disparaître les individus qui y vivaient.

➤ Etat de conservation de l'espèce

Les effectifs sont importants sur l'ensemble du site malgré des variations inter-stations. La présence de l'espèce sur l'ensemble du bassin versant de l'Agly la protège d'une disparition totale.

Le frein majeur à la pérennité de l'espèce sur le site est la présence d'une fragmentation du site par la multiplication des obstacles à la migration. Ceux-ci limitent très fortement les capacités de colonisation et recolonisation du Barbeau méridional.

➤ Etat de conservation de l'habitat d'espèce

A l'échelle du site, l'habitat du Barbeau méridional est bien préservé avec une ripisylve* bien développée, une granulométrie et des températures adaptées à l'espèce.

Localement l'habitat est altéré. La portion à l'amont de Massac présente plusieurs altérations pouvant être à l'origine de l'absence de l'espèce dans ce secteur : réduction à un cordon arbustif ou arboré voire absence de la ripisylve* ; colmatage total par des algues filamenteuses du substrat (apports organiques et éclaircissement importants à l'origine de ce développement), faibles débits. D'autres secteurs présentent quelques altérations de l'habitat de l'espèce : développement de Canne de Provence, altération de la ripisylve*, présence d'obstacles à la migration...

➤ Intérêt du site

Le Barbeau méridional est un composant important (densité, biomasse*...) de l'ichtyofaune des rivières méridionales. L'espèce est caractéristique des habitats du site N2000 et les fortes densités observées soulignent l'importance du site dans la conservation de cette espèce. Cette espèce cristallise l'intérêt patrimonial du Torgan et de sa faune et la nécessité de limiter et/ou gérer les pressions anthropiques* pour protéger ce patrimoine naturel.

➤ **Possibilités de restauration**

La principale possibilité de restauration est l'aménagement des ouvrages faisant obstacle à la migration de l'espèce.

➤ **Concurrence interspécifique et parasitaire**

Le Barbeau fluviatile est semble-t-il absent de l'ensemble du bassin versant de l'Agly et ne présente donc pas de risque pour le Barbeau méridional.

➤ **Facteurs favorables/défavorables**

Le cloisonnement du site par une multiplication d'obstacles à la migration fragilise la population du Barbeau.

L'arrêt depuis 2006 des lâchés de truites sur le site diminue la prédation sur les juvéniles du Barbeau, facteur favorable à l'espèce.

➤ **Mesures de protection actuelles**

L'espèce ne bénéficie pas de mesures de protection particulières (arrêté préfectoral de protection de biotope*, réserve biologique, plan de conservation, etc.) au niveau de la zone d'étude.

La portion entre Massac et le lieu-dit Les Mines à Padern qui compte au moins deux espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques (Barbeau méridional et Ecrevisse à pattes blanches) constitue un site pertinent pour un arrêté préfectoral de protection de biotope* ou pourrait être proposé en zone de frayère au sens de Circulaire du 21 janvier 2009 relative aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole.

Gestion de l'espèce sur le site

➤ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

Préserver l'intégrité fonctionnelle et la qualité physico-chimique des cours d'eau; restaurer les possibilités de migration du Barbeau méridional.

➤ **Recommandations générales**

L'intégrité fonctionnelle peut être maintenue via la préservation des ripisylves* en place et des berges (lutte raisonnée contre les inondations et les phénomènes d'érosion et non pas rectification des cours d'eau et enrochement systématique des berges).

Si les auteurs avancent différentes valeurs seuils à respecter, il est possible de fixer les objectifs de qualité suivants des eaux vis-à-vis des écrevisses à pattes blanches (BELLANGER, 2007) (et a fortiori

des poissons) :

Paramètre	Concentration en mg.l ⁻¹
Nitrates NO ₃	6
Nitrites NO ₂	0,05
Ammonium NH ₄	0,1
Ortho phosphates PO ₄	0,07

Tableau 21: Objectifs de qualités des eaux vis-à-vis de l'écrevisse à pattes blanches

Un aménagement d'un maximum de seuils est à prévoir pour garantir leur franchissabilité par Barbeau méridional et ainsi permettre un meilleur brassage génétique des sous populations ainsi que les processus de colonisation/recolonisation de portions de cours d'eau.

➤ **Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées**

- Aménagement des seuils
- Restauration de la qualité hydro-morphologique
- Assainissement des collectivités locales
- Gestion halieutique
- Restauration / maintien des débits d'étiage*
- Réseau de suivi des populations N2000
- Communication

➤ **Indicateurs de suivi**

Evolution de l'espèce

Effectifs ou densités de barbeaux méridionaux au niveau des points de suivi

Linéaires colonisés

Mortalité importante constatée par les agents de l'ONEMA* ou des Fédérations de pêche

Evolution de l'habitat

- Aménagement des seuils infranchissables
- Qualité hydro-morphologique
- Qualité des eaux
- Volumes d'eau prélevés

➤ **Principaux acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Communes Région Léznanaise, Corbières et Minervois
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional

- Conseils Généraux
- DDTM*
- DREAL*
- Fédérations de pêche et AAPPMA* concernée (AAPPMA* de Lézignan-Corbières)
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes du Massif du Mouthoumet
- ONEMA*
- Union Européenne

Ecrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes pallipes (Lereboullet, 1858)

Statut communautaire	Espèce d'intérêt communautaire	
Code Natura 2000	1092	
Directive « Habitats-Faune-Flore »	Annexe II et V	
Convention de Berne	Annexe III	
Convention de Washington	/	
Convention de Bonn	/	
Protection nationale	Arrêté du 21 juillet 1983, Article 1	
Protection régionale	/	
Protection départementale	/	
Statuts de conservation (Cotation IUCN)	Monde	En danger
	France	Vulnérable
	Région	Non connu



➤ Taxonomie

Embranchement : Arthropodes

Classe : Malacostracés

Ordre : Décapodes

Famille : Astacidés

Genre : *Austropotamobius*

Espèce : *pallipes*

Sous-espèce : *pallipes*

Description générale

➤ Caractéristique morphologique

L'écrevisse à pattes blanches possède un corps constitué de 20 segments et pourvu d'un exosquelette. La tête (céphalon) et le thorax (péréion) de l'écrevisse à pattes blanches sont soudés (au niveau du sillon cervical) en un céphalothorax. Terminé par un rostre, il comporte une paire d'yeux pédonculés, une paire d'antennules, une d'antennes, et trois paires de maxillipèdes pour l'alimentation. La partie thoracique portera également cinq paires de pattes marcheuses (les péréiopodes). La première paire est transformée en chélipèdes ou pinces préhensiles, surdéveloppées par rapport aux autres paires de pinces. L'abdomen (pléon) porte six paires de pléopodes dont la dernière forme le telson qui sert de propulseur. Il existe un dimorphisme sexuel.

De couleur variable, le corps est généralement long de 8-9 cm, pouvant atteindre 12 cm pour un poids de 90 g dans des conditions favorables. La taille d'une écrevisse se mesure de l'extrémité du rostre jusqu'à celle de la queue.

➤ Caractéristique biologique

L'accouplement a lieu à l'automne et l'éclosion des œufs à lieu au printemps, de la mi-mai à la mi-juillet, La fécondité de cette espèce reste faible même dans un habitat favorable, la femelle ne se reproduisant qu'une fois par an, avec 20 à 30 œufs avec un pourcentage d'éclosion parfois très faible. Cette faible capacité de dispersion augmente la fragilité de l'espèce.

L'espèce a une activité réduite en hiver (dès que les températures sont basses). En été, son activité est principalement nocturne, l'écrevisse restant dissimulée en journée. Ayant un comportement grégaire, il est fréquent d'observer un regroupement important d'individus.

L'écrevisse à pattes blanches est omnivore. Elle se nourrit de végétaux (particulièrement en été) d'invertébrés, de larves, de têtards et de petits poissons. Elle présente aussi un comportement de cannibalisme sur les individus les plus faibles et est aussi détritivore car elle consomme des cadavres de poissons, de batraciens, d'autres écrevisses... Contribuant ainsi au processus d'épuration du cours d'eau.

La longévité des adultes est estimée à environ 12 ans.

➤ Caractéristique écologique

L'écrevisse à pattes blanches a des exigences importantes sur la qualité de son habitat. L'eau doit être fraîche (inférieure à 21°C) et à température constante, claire, riche en calcium et très bien oxygénée. Son habitat correspond à celui de la truite, leurs exigences en qualité de l'eau étant similaires. Elle recherche en particuliers les milieux riches en caches et abris dans les cours d'eau peu profonds, à fond graveleux, riches en caches formées par les cailloux et où alternent les cascades et les zones calmes, dans lesquelles elle s'installe préférentiellement.

➤ Répartition géographique

Cette espèce européenne est principalement présente en Europe de l'Ouest.

En France, elle a disparu de certaines régions du Nord, Nord-Ouest sous la pression anthropique*. On la retrouve cependant encore présente dans la moitié sud, parfois de façon abondantes mais dans des zones restreinte.

En Languedoc-Roussillon, l'espèce est assez bien représentée dans l'ensemble des départements (recensé sur 21 sites Natura 2000 ce qui représente 10% des principaux sites français où l'espèce y est répertoriée).

➤ **Menaces potentielles**

- Dégradation de la qualité de l'eau
- Altération des habitats
- Assèchement des petits cours d'eau et réchauffement estival
- Propagation des espèces invasives
- Hybridation génétique

L'espèce sur le site Natura 2000

➤ **Historique**

Originellement présente dans l'Aude.

➤ **Etat actuel de la population**

La principale population d'Ecrevisse est localisée sur la Commune de Massac. On retrouve des noyaux régulièrement le long du site jusqu'à une disparition total en amont des Jardin de Padern. L'espèce est absente sur les cours d'eau non pérennes.

➤ **Etat de conservation de l'espèce**

Les effectifs de l'Ecrevisse peuvent être localement élevés sur certains tronçons. Cependant, les faibles effectifs voire l'absence dans certains secteurs soulignent une certaine fragilité de la population du Torgan.

➤ **Etat de conservation de l'habitat d'espèce**

La qualité de l'habitat (hydro-morphologie, hydrologie et physico-chimie) est manifestement trop dégradée de la source du Torgan jusqu'à l'aval de Massac pour convenir à l'espèce. Il en est de même pour la partie aval du site dont les aménagements en faveur de la lutte contre les inondations ainsi que les altérations de sa qualité morpho-dynamique rendent le site non propice pour l'espèce. Le reste du site présente des zones où l'habitat est préservé.

➤ **Intérêt du site**

Il est à noter que les précédentes campagnes d'inventaires réalisées par l'ONEMA* indiquent l'absence de cette espèce sur le reste du bassin versant de l'Agly. Cela fait du Torgan un site à enjeux important localement. Cependant, cela augmente l'isolement des populations et réduit les échanges génétiques.

➤ **Concurrence interspécifique et parasitaire**

L'Ecrevisse à pattes blanches entre en compétition avec les espèces d'écrevisses exogènes. Ces écrevisses sont plus prolifiques et plus résistantes à la dégradation des biotopes*. De plus, ces

espèces sont des porteuses saines de la « peste des écrevisses » ou aphanomycose qui infecte les espèces autochtone* et peut décimer des populations entières. Sur le site du Torgan, aucune espèce américaine n'a encore été observée. Cependant, il convient de noter la présence de l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*) plus bas sur le bassin versant de l'Agly, au niveau de Latour de France.

➤ **Facteurs favorables/défavorables**

La dégradation de la qualité des eaux sur certains secteurs ainsi que le cloisonnement des populations par les obstacles à la migration rendent la population d'écrevisses du Torgan vulnérable.

Cependant, le site est vierge de toute présence d'écrevisses exogène responsable en partie du déclin général de l'espèce en France. Il est possible que le cloisonnement par les obstacles ralentisse sa progression.

➤ **Mesures de protection actuelles**

L'espèce ne bénéficie pas de mesures de protection particulières (arrêté préfectoral de protection de biotope*, réserve biologique, plan de conservation, etc.) au niveau de la zone d'étude (voir fiche espèce « Barbeau méridional »).

Gestion de l'espèce sur le site

➤ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

Préserver l'intégrité fonctionnelle et la qualité physico-chimique des cours d'eau

➤ **Recommandations générales**

L'intégrité fonctionnelle peut être maintenue via la préservation des ripisylves en place et des berges (lutte raisonnée contre les inondations et les phénomènes d'érosion et non pas rectification des cours d'eau et enrochement systématique des berges).

Si les auteurs avancent différentes valeurs seuils à respecter, il est possible de fixer les objectifs de qualité suivants des eaux vis-à-vis des écrevisses à pattes blanches (BELLANGER, 2007) (et a fortiori des poissons) :

Paramètre	Concentration en mg.l ⁻¹
Nitrates NO ₃	6
Nitrites NO ₂	0,05
Ammonium NH ₄	0,1
Orthophosphates PO ₄	0,07

Tableau 21 : Objectifs de qualités des eaux vis-à-vis de l'écrevisse à pattes blanches

Les paramètres physico-chimiques gardent un simple caractère indicateur et le dépassement de certaines valeurs seuils n'est pas systématiquement synonyme de disparition de l'Ecrevisse à pattes blanches en dépit de son caractère particulièrement sensible.

Un veille à la non introduction d'écrevisse exogène doit être mise en place et un rappel de la réglementation (transport d'individu vivant interdit) devrait être fait.

➤ **Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées**

Restauration de la qualité hydro-morphologique

Assainissement des collectivités locales

Gestion halieutique

Restauration / maintien des débits d'étiage*

Réseau de suivi des populations N2000

Communication

➤ **Indicateurs de suivi**

Evolution de l'espèce

Nombre de populations locales d'Ecrevisse à pattes blanches

Linéaires colonisés

Mortalité importante constatée par les agents de l'ONEMA* ou des Fédérations de pêche

Présence sur le bassin versant des espèces américaines d'écrevisse (voir progression de l'écrevisse américaine présente à Latour de France).

Evolution de l'habitat

Qualité hydro-morphologique

Qualité des eaux

Volumes d'eau prélevés

➤ **Principaux acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Commune
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- DREAL*
- Fédérations de pêche et AAPPMA* concernée (AAPPMA* de Lézignan-Corbières)
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- ONEMA*
- Union Européenne

- *Chiroptères*

Les chauves-souris ne sont actuellement pas inscrites sur le FSD*. Malgré cela, la recherche bibliographique a montré la présence d'espèce d'intérêt communautaire sur des données récentes. Tout d'abord, nous pouvons dire que sur les alentours du site, on dénombre de nombreuses cavités (source CDS* 11) et anciennes mines. Ce sont des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces qui utiliseraient le site comme terrain de chasse. Ensuite, l'inventaire des gîtes importants pour la conservation des chiroptères de l'annexe II en LR qui s'appuie sur les données de l'ensemble du GCLR* montre qu'il existe un site important sur la commune de Padern : Moulin de Padern situé dans le site Natura 2000. Les observations d'Alexandre Haquart en 2007 montrent que ce gîte abrite une colonie de reproduction de Grand Rhinolophe auquel se mêle rarement quelques Murin à Oreilles échancrées. Ce site n'ayant pas fait l'objet de suivi par la suite il est fortement recommandé de refaire un inventaire actualisé.

Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Statut communautaire	Espèce d'intérêt communautaire	
Code Natura 2000	1304	
Directive « Habitats-Faune-Flore »	Annexe II et IV	
Convention de Berne	Annexe II	
Convention de Washington		
Convention de Bonn	Annexe II	
Protection nationale	Arrêté du 23 avril 2007	
Protection régionale	/	
Protection départementale	/	
Statuts de conservation (Cotation IUCN)	Monde	Préoccupation mineure
	France	Quasi-menacée
	Région	Non connu



➤ Taxonomie

Embranchement : Chordés

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidae

Genre : Rhinolophus

Espèce : ferrumequinum

Description générale

➤ Caractéristique morphologique

De taille supérieure à 5cm (tête+corps), il s'agit du plus grand des rhinolophes européens. Ses oreilles, supérieur à 2cm, sont larges, se terminent en pointe et sont dépourvus de tragus. L'appendice nasal en forme de fer à cheval caractéristique présente une lancette triangulaire. Il n'existe aucun dimorphisme sexuel. Pendant l'hibernation, l'espèce à un aspect caractéristique « en cocon) enveloppé dans ses ailes.

➤ Caractéristique biologique

L'accouplement a lieu à de l'automne au printemps. En été la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). Les mises bas interviennent de mi-juin à fin juillet dans des grottes chaudes ou plus couramment dans les combles de grands bâtiments (moulins, château, mas...). Un seul petit est mis au monde chaque année, il devient indépendant après 45 jours. Les mères s'accrochent avec leurs petits en groupe serrés ou de manière isolée. Le Grand Rhinolophe forme régulièrement des colonies mixtes avec le Murin à oreilles échancrées.

L'espèce entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'activité est saisonnière et dépend de la présence des insectes proies. En général, les conditions météorologiques sont importantes : il ne vole peu par temps froid, venteux ou pluvieux. Les individus sont sédentaires avec un maximum de déplacement connu de 180km. Généralement, 20 à 30 km sépare les gîtes d'été de ceux d'hiver.

Le Grand Rhinolophe a un régime alimentaire qui varie en fonction des saisons, des pays, de l'âge... Aucune étude n'a encore été menée en France. A la tombé de la nuit, il s'envole directement du gîte vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Les milieux de chasse préférentiels sont : les bois de feuillus, les lisières, prairies rases, parcs et jardins et vergers (source Plan de restauration). Les proies sont repérées par écholocation et sont ingérés en vols ou perchés. Ces insectes sont de taille moyenne à grande (1.5cm). On retrouve de préférence des coléoptères et Lépidoptères.

La longévité est estimée à environ 30 ans.

➤ Caractéristique écologique

En général, le Grand Rhinolophe fréquente des régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude. Les fréquentations des habitats dépendent beaucoup des zones de chasse (voir chapitre plus haut).

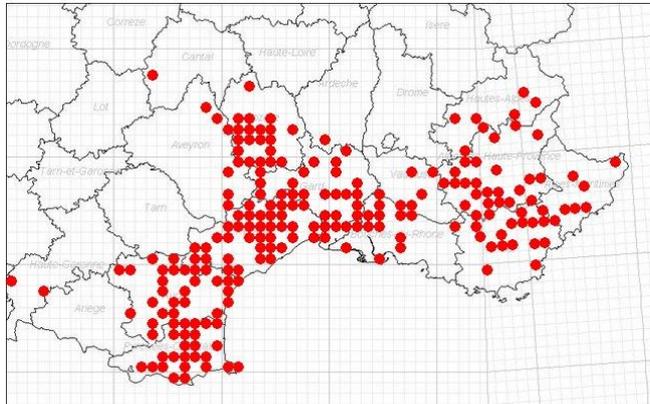
Pour les gîtes, l'espèce est très fidèle aux gîtes de reproductions et d'hivernage. Pour ceux-là, les colonies occupent les greniers, bâtiments agricoles, moulins, toitures d'églises, châteaux mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes.

Pour l'hibernation, l'espèce choisit des cavités naturelles ou artificielles souvent souterrain aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C avec une tranquillité garantie...

➤ Répartition géographique

Cette espèce européenne est principalement présente en Europe occidentale, méridional et centrale

En France, elle est connue dans toutes les régions, Corse comprise. Les populations les plus importantes se concentrent le long de la façade atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi-Pyrénées) avec près de 60% des effectifs hivernants nationaux connus.



Source : ONEM France, 2012

En Languedoc-Roussillon, l'espèce est assez bien représentée dans l'ensemble des départements. Il est courant dans les régions Karstiques et dans les secteurs d'élevage des piémonts montagneux. Toutefois, peu de gîtes de reproduction sont connus.

➤ Menaces potentielles

Atteintes indirectes

- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves*
- Modification des paysages avec intensification de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers...)
- Conversion des forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux
- Fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme*
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées

Atteintes directes

- Dérangement des colonies ou disparition des gîtes de reproduction (isolation des combles, rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables,...)
- Dérangement des animaux en hibernations (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain)
- Fermeture des sites souterrains (« mise en sécurité »)
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutives à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents affectant l'entomofaune* non cible
- Intoxication des animaux par accumulation de pesticides, de produits de traitement vermifuges du bétail ou l'utilisation de produit insecticides toxiques pour le traitement des charpentes
- Trafic routier (collisions)
- Eclairage nocturne de bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction

L'espèce sur le site Natura 2000

➤ **Historique**

Inconnu

➤ **Etat actuel de la population**

La seule donnée en notre possession vient d'un inventaire réalisée en 2007 qui comptabilise dans un gîte, une colonie de reproduction d'une 60ème d'individus.

➤ **Etat de conservation de l'espèce**

Inconnu

➤ **Etat de conservation de l'habitat d'espèce**

Habitats de reproduction : Le gîte du Moulin de Padern

Habitats d'alimentation : inconnu

➤ **Intérêt du site**

Il est à noter que cet inventaire réalisé en 2007 a permis de classer le site parmi les gîte importants pour la conservation des chiroptères de l'annexe II en LR par Vincent Ruffray. Sur 15 sites recensés dans l'Aude, 4 sites présentes des effectifs importants de Grand Rhinolophe. Le Moulin de Padern en fait partie.

➤ **Possibilités de restauration**

La principale possibilité de restauration est la protection du gîte connus et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti aux alentours.

➤ **Concurrence interspécifique et parasitaire**

L'espèce élie domicile dans le bâti et peut entrer en concurrence avec certains oiseaux (type pigeons domestiques ou chouette effraie). Généralement, les individus désertent le gîte.

➤ **Facteurs favorables/défavorables**

Les facteurs favorables à l'espèce concernent principalement le maintien d'un paysage et d'une agriculture favorables dans un rayon de 2 km autour de la colonie connue (maintien des haies et ripisylves*). Le maintien de ces dernières ainsi que le bon état des cours d'eau est primordial.

➤ **Mesures de protection actuelles**

Le zonage de référence du Plan National d'Action Chiroptères comprend la commune de Padern.

Gestion de l'espèce sur le site

➤ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

Maintenir et entretenir les milieux pastoraux, préserver et améliorer la potentialité d'accueil des espèces, gestion de la ripisylve*, maintien de la diversité des habitats, limitation des pollutions chimiques ou organiques.

➤ **Recommandations générales**

Améliorer la connaissance de l'état de l'espèce et les gîtes potentielles. Conserver les milieux ouverts et les linéaires d'arbres (ripisylves*, haies...). Veillez au maintien du gîte actuelle et sensibiliser les propriétaires.

➤ **Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées**

- Conservation des milieux ouverts
- Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Gestion de la ripisylve
- Réseau de suivi des populations N2000
- Communication

➤ **Indicateurs de suivi**

Evolution de l'espèce

Nombre de gîte occupé

Nombre d'individu

Evolution de l'habitat

Maintien des corridors de déplacement

Maintien des territoires de chasse

➤ **Principaux acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations, GCLR*
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Commune
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- DREAL*
- CDS*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- Union Européenne

Murin à oreilles échanquées

Myotis marginatus (Geoffroy, 1806)

Statut communautaire	Espèce d'intérêt communautaire	
Code Natura 2000	1321	
Directive « Habitats-Faune-Flore »	Annexe II et IV	
Convention de Berne	Annexe II	
Convention de Washington		
Convention de Bonn	Annexe II	
Protection nationale	Arrêté du 23 avril 2007	
Protection régionale		
Protection départementale		
Statuts de conservation (Cotation IUCN)	Monde	Préoccupation mineur
	France	Préoccupation mineur
	Région	Non connu



➤ Taxonomie

Embranchement : Chordés

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Vespertilionidae

Genre : Myotis

Espèce : emarginatus

Description générale

➤ Caractéristique morphologique

De taille moyenne, de 4.1 à 5.3 cm (tête+corps), il s'agit d'une chauve-souris au museau marron clair assez velu et aux oreilles caractéristiques. En effet, comme son nom l'indique, les oreilles de ce Murin présente une échancrure caractéristique aux 2/3 du bord externe du pavillon. Son pelage épais et laineux ne présente pas de nuance marquée entre la face dorsale et la face ventrale. Les femelles sont légèrement plus grosses que les mâles.

➤ Caractéristique biologique

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie. L'accouplement a lieu à l'automne et aller jusqu'au printemps. Après une gestation de 50 à 60 jours, la mise bas survient entre mi-juin et fin juillet (en France) dans des grottes chaudes ou des combles de bâtiment. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 d'adultes) souvent associé aux Grand-Rhinolophes. Un seul petit est mis au monde chaque année, il pourra voler après 4 semaines.

L'espèce n'est active que six mois de l'année : du printemps à la fin de l'automne. En période hivernale, cette espèce est essentiellement cavernicole*. Grégaire, on la retrouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Les individus sont généralement suspendus en évidence à la paroi, rarement enfoncés dans des fissures. Relativement sédentaire, l'espèce se déplace rarement à plus que 40 km entre les gîte d'été et d'hiver. Les animaux prennent leur envol qu'à la nuit complète et chasse et prospecte en ne s'accordant que de rare période de repos. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10km de son gîte.

Les techniques de chasse sont diversifiées mais les arbres aux branchages ouverts semblent un terrain propice. Il plonge dans le feuillage puis évolue rapidement entre les branches. Il consomme essentiellement des diptères et des arachnides.

La longévité est estimée à environ 16 ans mais ne dépasse que rarement les 3-4ans.

➤ Caractéristique écologique

En général, le Murin à oreilles échancrées fréquente essentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides.

Pour la chasse, les terrains sont assez diversifiés : bois, haies zones humides, parcs, jardins et vergers. Il chasse aussi au-dessus de la rivière et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

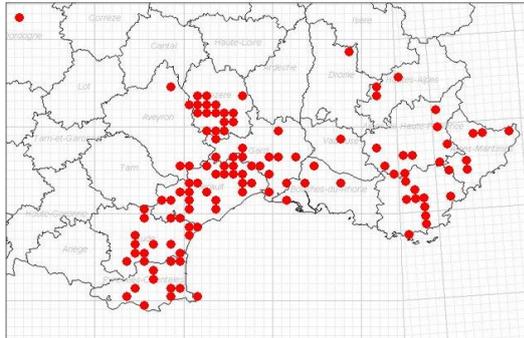
Pour l'hibernation, l'espèce utilise strictement les gîtes souterrains de vastes dimensions, avec une obscurité totale, une température maximum de 12°C et une ventilation faible à nulle.

Pour les gîtes de reproduction, ils peuvent être variés (combles, bâtiments, gîtes souterrains...). Etant peu lucifuge, en estivage, des individus isolés se fixent sous les chevrons des maisons modernes parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas acceptent également une lumière faible. Il est important de noter que le Murin à Oreilles échancrées est extrêmement fidèle à son gîte de reproduction.

➤ Répartition géographique

Cette espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne.

En France, elle est connue dans toutes les régions, Corse comprise.



En Languedoc-Roussillon, l'espèce est assez bien représentée dans l'ensemble des départements. On le retrouve de la plaine littorale aux piémonts montagneux. Il ne s'écarte guère des abords des grands cours d'eau (Gardon, Hérault, Orb, Jaur, Aude...).

Source : ONEM France, 2012

➤ Menaces potentielles

Atteintes indirectes

Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves

Modification des paysages avec intensification de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers...)

Conversion des forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux

Destruction/dégradation des habitats de chasse consécutif à l'abandon du pastoralisme* ou au développement des zones urbanisées ou industrielles ou des zones de monoculture intensives (agricoles ou sylvicoles).

Atteintes directes

Dérangement des colonies reproduction

Disparition de gîtes épigés et hypogés (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains)

Intoxication des animaux par accumulation de pesticides, de produits de traitement vermifuges du bétail ou l'utilisation de produit insecticides toxiques pour le traitement des charpentes

Trafic routier (collisions)

L'espèce sur le site Natura 2000

➤ Historique

Inconnu

➤ Etat actuel de la population

La seule donnée en notre possession vient d'un inventaire réalisée en 2007 qui note la présence de quelques individus au moulin de Padern.

➤ Etat de conservation de l'espèce

Inconnu

➤ Etat de conservation de l'habitat d'espèce

Habitats de reproduction : Le gîte du Moulin de Padern

Habitats d'alimentation : Inconnu

➤ **Intérêt du site**

Il est à noter que cet inventaire réalisé en 2007 a permis de classer le site parmi les gîtes importants pour la conservation des chiroptères de l'annexe II en LR par Vincent Ruffray.

➤ **Possibilités de restauration**

La principale possibilité de restauration est la protection du gîte connus et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti aux alentours.

➤ **Concurrence interspécifique et parasitaire**

Pas de concurrence important ni parasite identifié.

➤ **Facteurs favorables/défavorables**

La tranquillité des gîtes de reproduction et d'hivernage est essentielle pour cette espèce, de même que le maintien des zones humides avec maîtrise de la qualité des ripisylves et des cours d'eau.

➤ **Mesures de protection actuelles**

Le zonage de référence du Plan National d'Action Chiroptères comprend la commune de Padern.

Gestion de l'espèce sur le site

➤ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

Maintenir et entretenir les milieux pastoraux, préserver et améliorer la potentialité d'accueil des espèces, gestion de la ripisylve*, maintien de la diversité des habitats, limitation des pollutions chimiques ou organiques.

➤ **Recommandations générales**

Améliorer la connaissance de l'état de l'espèce et les gîtes potentielles. Conserver les milieux ouverts et les linéaires d'arbres (ripisylves, haies...). Veillez au maintien du gîte actuelle et sensibiliser les propriétaires.

➤ **Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées**

- Maintien du paysage et d'une agriculture favorable (haies, prairies permanente...)
- Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Gestion de la ripisylve
- Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage
- Réseau de suivi des populations N2000
- Communication

➤ **Indicateurs de suivi**

Evolution de l'espèce

Nombre de gîte occupé

Nombre d'individu

Evolution de l'habitat

Maintien des territoires de chasse

➤ **Principaux acteurs concernés**

- Agence de l'Eau
- Associations, GCLR*
- Chambres d'agriculture
- Communauté de Commune
- Communes : Padern, Montgaillard, Dernacueillette et Massac
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- DDTM*
- DREAL*
- CDS*
- Gestionnaire du site Natura 2000 : Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
- Union Européenne

Espèces de l'Annexe II à rechercher

Loutre : Cette espèce est en pleine recolonisation des cours d'eau dans l'Aude. Une épreinte avait été découverte à Padern sur le Verdoube en 2010 (source : Fédération Aude Claire) mais il n'existe pas d'autres données concernant le Torgan.

La Rosalie des Alpes : La hêtraie* en amont du site est le terrain propice à cette espèce, inféodée à cet habitat. Des données révèlent qu'elle avait pu être contactée à Massac (source : aménagements forestiers Corbières occidentales).

Ecaille chinée : Cette espèce très commune en France est très probablement présente sur le site de la Vallée du Torgan.

Agrion de Mercure : L'espèce est assez répandue en France (avec des variations locales) notamment en Languedoc-Roussillon. Des données de l'OPIE montrent sa présence sur le site voisin de la Vallée de l'Orbieu.

Cordulie splendide : Comme l'Agrion de Mercure, cette espèce qui fréquente les cours d'eau est potentiellement présente sur le territoire de l'Orbieu.

Minioptère de Schreibers : Cette espèce de chauve-souris a été recensée lors des prospections d'Alexandre Haquart à Padern en 2007.

Espèces patrimoniales

Les recherches bibliographiques ainsi que les rencontres aux cours des prospections permettent de faire une liste non exhaustive des certaines espèces d'intérêt patrimonial.

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Références	Remarques
Mammifère	Chat sauvage	<i>Felix sylvestis</i>	ENS, C. RIOLS, date inconnue	Annexe IV (Directive Habitats)
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	A. HAQUART, 2007	Annexe IV (Directive Habitats)
	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	A. HAQUART, 2007	Annexe IV (Directive Habitats)
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	A. HAQUART, 2007	Annexe IV (Directive Habitats)
	Pipistrelle soprane	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	A. HAQUART, 2007	Annexe IV (Directive Habitats)
	Genette	<i>Genetta genetta</i>	ENS, C. RIOLS, date inconnue	Annexe V (Directive Habitats)
Poissons	Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>	Inventaire piscicole du site Natura 2000 Vallée du Torgan, ASCONIT, 2011	protégé en France

	Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	Inventaire piscicole du site Natura 2000 Vallée du Torgan, ASCONIT, 2011	protégé en Europe
Amphibiens	Grenouille de Perez	<i>Rana perezi</i>	ZNIEFF	Annexe V (Directive Habitats)
Insectes	Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	ENS, BOUDOT, date inconnue	
	Caloptérix hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	ENS, BONDOT, date inconnue	
	Cordulegastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	ZNIEFF	
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	DOCOB, C. DUHAYON, 2012	Annexe IV (Directive Habitats)
	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>		Annexe IV (Directive Habitats)
Flore	Lysimaque à feuilles de saule	<i>Lysimachia ephemerum</i>	ENS, BARREAU, 2007	protégée en France
	Capillaire de Montpellier	<i>Adiantum capillus-veneris</i>	ENS, BARREAU, 2007	/
	Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>	ENS, BARREAU, 2007	/

Tableau 22: Espèces patrimoniales présentes sur le site de la Vallée du Torgan

Espèce envahissantes

Diverses espèces envahissantes sont présentes sur le secteur.

Qu'il s'agisse d'espèces animales, comme le vison d'Amérique visiblement très présent ou d'espèce végétale, leur impact est non négligeable sur les espèces ou les habitats d'intérêt communautaire. Un suivi ainsi qu'une régulation semble inévitable pour le maintien en bon état ou la restauration des habitats et des espèces.

Exemples d'espèces végétales contactées sur le site :

- Cannes de Provence (*Arundo donax*), liste noire du CBN-Med
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), liste noire du CBN-Med
- Sénéçon du cap (*Senecio inaequidens*), liste noire du CBN-Med

Synthèse

Les 2 espèces inscrites au FSD* initiales ont bien pu être observées sur le site. A celles-ci se rajoute 2 espèces de Chiroptères dont la présence reste à confirmer. De plus, de nombreuses espèces sont suspectées et demandent un inventaire complémentaire pour permettre de compléter la description du site. Des espèces comme la loutre, en pleine recolonisation des cours d'eau de l'Aude, sont à surveiller, même si les cours d'eau intermittents ne sont pas ces lieux de chasse favoris. A cette

première richesse constatée de la Vallée du Torgan se rajoute les nombreuses espèces patrimoniales brièvement évoquées ci-dessus.

L'état de conservation peut être évalué seulement sur les espèces ayant fait l'objet d'un inventaire précis. Pour les espèces suspectées, des compléments d'études paraissent indispensable pour pouvoir intervenir favorablement à leur conservation.

VI. Les enjeux de conservation

Hierarchisation des enjeux

Afin de définir des objectifs de conservation clairs et d'orienter les choix dans la stratégie de conservation des habitats et des espèces, il est nécessaire de déterminer l'importance de la conservation de chaque HIC* et EIC* du site. Identifier les enjeux majeurs du site permettra d'ajuster l'ordre de priorité des mesures à appliquer.

De ces enjeux pourront découler les objectifs de développement durable du site ainsi que les objectifs opérationnels du DOCOB*.

Méthodologie

Pour le site de la Vallée du Torgan, nous avons utilisé la méthode proposée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Languedoc-Roussillon (CSRPN-LR*) pour hiérarchiser les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Cette hiérarchisation des enjeux se fait en deux étapes dont seule la dernière est réalisée pour le DOCOB*.

La première étape, réalisé par le CSRPN*, consiste à attribué une note régionale pour chaque enjeu écologique. On évalue le niveau d'importance en Languedoc-Roussillon à partir de la grille ci-dessous.

		Responsabilité régionale			
		faible (1)	modérée (2)	forte (3)	très forte (4)
Niveau de Sensibilité	faible (1)	2	3	4	5
	modérée (2)	3	4	5	6
	forte (3)	4	5	6	7
	très forte (4)	5	6	7	8

Tableau 23: Niveau d'importance en LR (Source : CSRPN*)

Importance régionale très forte
Importance régionale forte
Importance régionale modérée
Importance régionale faible

Des critères ont été définis pour évaluer la responsabilité régionale de l'espèce ou de l'habitat.

Responsabilité régionale	Description générale	Critères	
		pour mammifères, oiseaux, reptiles, Amphibiens	pour mollusques, insectes, poissons et Flore
4 : très forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution* européenne et/ou mondiale et/ou plus de 50% de la population française	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution* dans le monde ou plus de la moitié des effectifs connus dans le monde
3 : forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution* en France ou de 25 à 50% des effectifs connus en France	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution* en France ou plus de 50% des effectifs connus en France
2 : modérée	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de population isolés		

Tableau 24 : Critère d'évaluation de la responsabilité régionale pour les espèces

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
4 : très forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat (monde)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution* européenne et/ou plus de 50% de l'aire française
3 : forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat en France	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution* en France
2 : modérée	Responsabilité dans la conservation d'une aire isolée (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'un habitat dans une région biogéographique en France.

1 : faible	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat ou de ses aires isolées	
-------------------	---	--

Tableau 25: Critère d'évaluation de la responsabilité régionale pour les habitats naturels

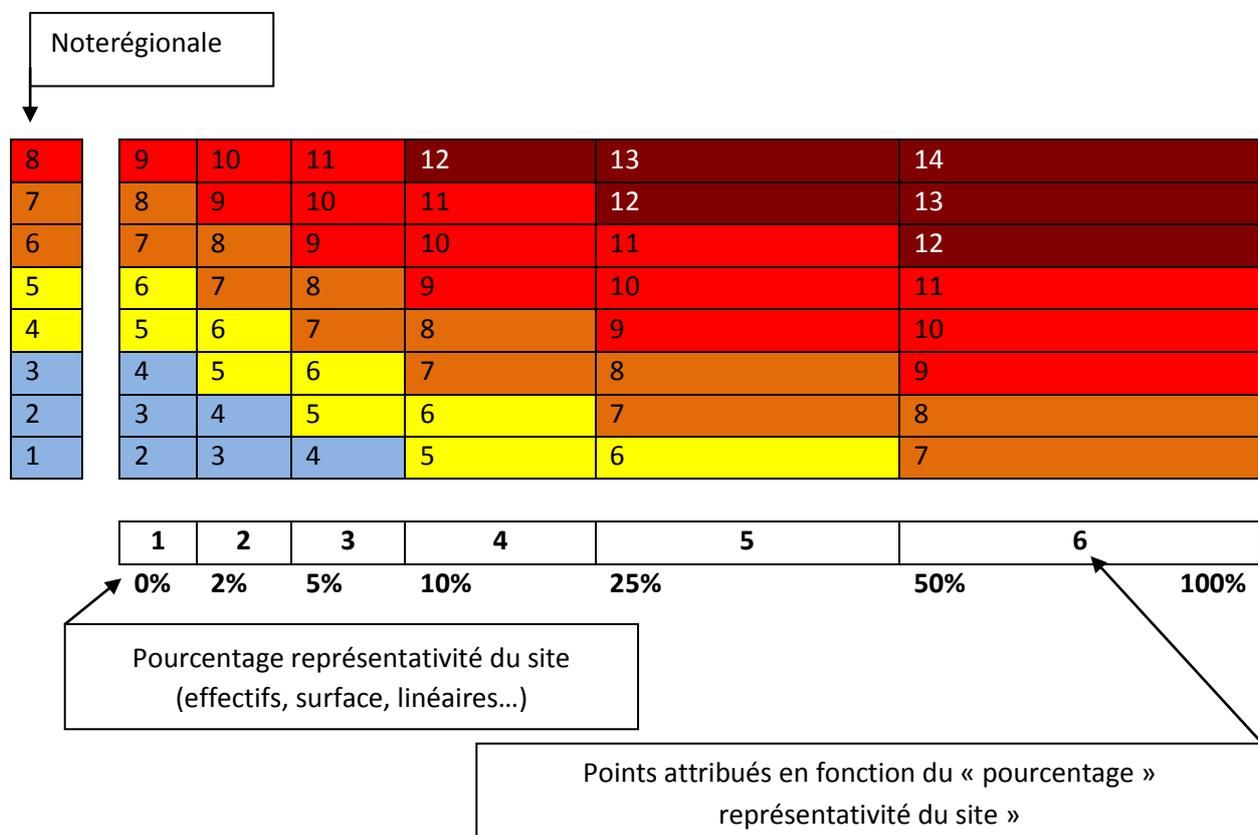
Des critères ont aussi été définis pour évaluer le niveau de sensibilité : 4 indices au total dont la moyenne donne une note. Ces indices sont les suivants :

- Indice 1 : aire de répartition
- Indice 2 : Amplitude écologique
- Indice 3 : Niveau d'effectifs
- Indice 4 : Dynamique des populations/localités

La note régionale par enjeu est donnée dans l'annexe I de la méthode.

La deuxième étape de hiérarchisation des enjeux sur le site se fait en croisant la note régionale de l'enjeu et la responsabilité de l'enjeu sur le site par rapport à la région.

Ce calcul se fait par rapport à l'effectif de l'espèce/ la superficie de l'habitat ou le nombre de stations connues en LR. En divisant l'effectif ou la superficie de l'enjeu du site par le chiffre de référence régional on obtient un pourcentage. Ce pourcentage correspond à des points obtenu selon l'échelle donnée dans le tableau ci-dessous :



En croisant dans le tableau la représentativité du site avec la note régionale, la somme obtenue représente pour chaque espèce ou habitat, la note finale des enjeux de conservation pour le site.

Les enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants :

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible
Note finale : Somme des points « note régionale » + « représentativité »	

Hiérarchisation des habitats

L'application de la méthode décrite ci-dessus permet donc de hiérarchiser les enjeux des habitats du site :

CODE	Intitulé de l'habitat	Priorité	Note régionale (/8)	Chiffre de référence (ha)	Note locale (/6)	Note finale (/14)
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		7	500	4	11
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (...)	oui	6	50	4	10
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	oui	5	50	4	9
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion		7	500	1	8
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	oui	5	250 sources	2	7
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		4	10 000	2	6
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (...)		5	5 000	1	6
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		6	100	1	6
6220	Parcours substepaniques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	oui	5	5 000	1	6
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.		4	3 000	1	5
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes des Cephalanthero-Fagion		3	2 000	1	4
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes des Paspalo-Agrostidion		2	500	1	3
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		2	?	ND	ND

Tableau 26: Hiérarchisation des enjeux des habitats d'intérêt communautaires

La note locale attribuée à l'habitat 7220 a été appréciée à dire d'expert (par manque de données pour la comparaison au chiffre de référence).

Hiérarchisation des espèces

Nom français	Nom latin	Note régionale (/8)	Note locale (/6)	Note globale (/14)
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	7	2	9
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	6	1	7
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	4	ND	ND
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	3	ND	ND

Tableau 27 : Hiérarchisation des enjeux des espèces d'intérêt communautaires

Synthèse des enjeux du site

Intitulé habitat ou espèces	Surface/Nombre	Note régionale (/8)	Note locale (/6)	Note finale (/14)	qualification de l'enjeu
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	49.97 ha	7	4	11	Très fort
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (...)	6.16 ha	6	4	10	Très fort
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	5,75 ha	5	4	9	Très fort
Barbeau méridional		7	2	9	Très fort
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion	0.13 ha	7	1	8	Fort
Ecrevisse à pattes blanches		6	1	7	Fort
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	ponctuelles	5	2	7	Fort
Prairies maigres de fauche de basse altitude (...)	23.15 ha	5	1	6	Modéré
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	232.06 ha	4	2	6	Modéré
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1.2 ha	6	1	6	Modéré
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	0.05 ha	5	1	6	Modéré
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	27.13 ha	4	1	5	Modéré
Hêtraies calcicoles médio-européennes des Cephalanthero-Fagion	5.7 ha	3	1	4	Faible
Rivières intermittentes méditerranéennes des Paspalo-Agrostidion	28.82 km	2	1	3	Faible
Grand Rhinolophe		4	ND	ND	ND
Murin à oreilles échancrées		3	ND	ND	ND
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	2.42 ha	2	ND	ND	ND

Tableau 28 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux du site

Lorsque l'on confronte les différents enjeux sur le territoire de la Vallée du Torgan, on s'aperçoit que les milieux humides et les espèces qui leur sont inféodés, ont de très forts enjeux.

En effet, les deux **habitats de ripisylves*** ainsi que l'espèce **barbeau méridional** présentent un enjeu très fort. L'écrevisse à pattes blanches, quant à elle est classée en enjeu fort, de même que les **Sources pétrifiantes**.

Cette hiérarchisation montre aussi l'importance de la conservation d'un milieu **agro-pastoral**. Les **prairies semi-naturelles** (6210) présentent un enjeu très fort. Les autres habitats **agro-pastoraux** ont des enjeux plus modérés.

On retrouve aussi un **habitat agro-pastoral humide (6420)** avec un enjeu fort même si sa surface est réduite sur le site, il a une forte valeur à l'échelle régionale.

Les **forêts** apparaissent dans les enjeux modérés pour les chênaies et faible pour les hêtraies.

Il est important de noter que les deux espèces de **chiroptères** n'ont pas fait partie des inventaires menés pour l'élaboration du DOCOB*, il sera donc indispensable de mettre en place un inventaire et un suivi de ces espèces pour pouvoir évaluer les enjeux de leur conservation sur le site.

De même, l'enjeu de l'habitat de rivière 3280 n'a pas pu être évalué par absence du chiffre de référence (pour le calcul de la note).

Espèces/Habitats d'intérêt communautaire		Surface/ nombre	Menaces et/ou facteurs influençant l'état de conservation	Préconisations
Milieus humides	<ul style="list-style-type: none"> - Sources pétrifiantes avec formations de travertins - Rivières intermittentes méditerranéennes des Paspalo-Agrostidion - Rivières permanentes méditerranéennes du paspalo-Agrstidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> 	11 ha	Travaux sur la ripisylves, perturbation du régime hydraulique, fréquentation humaine, activités eau-vive, pollution organique, désherbage chimique, décharge sauvage, altération physique (comblement, ouverture, gravière...), espèces invasives, piétinement par le bétail, tourisme...	Protection contre les aménagements rivulaires, maintien de la dynamique naturelle du cours d'eau, limiter les captages et pompages, limiter la concentration des troupeaux au niveau des sources...
Milieus agro-pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> - Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (...) - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion - Prairies maigres de fauche de basse altitude (...) 	56,62 ha	Abandon de l'activité pastorale, fermeture des milieux, colonisation par les ligneux, drainage, fumage excessif, remplacement de la fauche par le pâturage (pour les prairies de fauches), incendies, surpâturage, intensification des pratiques...	Plan de gestion pastorale adapté, maintien voir expansion de l'activité pastorale, ouverture des milieux, pâturage extensif, limitation du recouvrement ligneux, fauches régulières...
Milieus forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - Hêtraies calcicoles médio-européennes des Cephalanthero-Fagion - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> 	84,34 ha	Coupes excessives, exploitation intensive, incendie, déforestation, rectification du cours d'eau, plantation et colonisation par des espèces envahissantes (Cannes de Provence, Ailante glanduleux ...)	Maintien de la dynamique hydraulique pour les ripisylves, gestion raisonnée des boisements de bord de cours d'eau, maintien des habitats, contrôle/veille des espèces envahissantes, gestion forestière contrôlé, veille au risque d'incendie...

Habitats d'intérêt communautaire

		<p>- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></p> <p>- Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p>				
	Milieux rocheux	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		1,2 ha	Installation de la pratique de l'escalade et varappe... Surveiller la pratique possible de l'escalade et la fréquentation des sites.	
Espèces d'intérêt communautaire	Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches		ND	Dégradation de la qualité des eaux, cloisonnement des populations par des obstacles à la migration, dégradations générales des habitats, compétition/maladies des espèces allochtones, assèchement des petits cours d'eau et réchauffement estival, hybridation génétique...	Préservation de la ripisylve et des berges en place, maintien voir amélioration de la qualité de l'eau, veille sur les espèces exogènes, gestion halieutique, restauration de la qualité hydro-morphologique...
	Poissons	Barbeau méridional			Pollutions des cours d'eau, extractions de granulats en lit mineur, dégradation générales des habitats, multiplication des barrages, prélèvements/captages...	Aménagement des seuils, restauration de la qualité hydro-morphologique, gestion halieutique, préservation de la ripisylves, maintien voir amélioration de la qualité de l'eau...
	Chiroptères	Grand Rhinolophe Murin à oreilles échanrées	Gîtes		Fermeture des gîtes souterrains, installation d'éclairage nocturne des bâtiments utilisés, travaux de rénovations....	Réalisation d'inventaires complémentaires afin d'améliorer les connaissances des espèces sur le site (état de conservation, gîtes potentiels...), maintien des milieux ouverts et des linéaires arborés, conservation des gîtes d'accueils et sensibilisation des propriétaires, réduction des phytosanitaires.
			Habitats de chasse		Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, modification des paysages avec intensification de pratiques agricoles, conversion des forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux, fermeture des milieux, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées	
			Espèces		Trafics routiers, intoxication des animaux par des pesticides et autres produits phytosanitaires, raréfactions des ressources alimentaires, dérangement des animaux en hibernations, dérangement des colonies...	

Tableau 29 : Synthèse des enjeux écologiques

Objectifs de conservation

Suite à la hiérarchisation des enjeux pour les habitats et les espèces et à l'étude des activités humaines exercées sur le site, les objectifs de conservation et de gestion durable ont pu être définis. Ces objectifs globaux feront l'objet de concertation avec les acteurs locaux lors de groupe de travail. Aux cours de ces réflexions, des mesures seront proposées pour pouvoir atteindre ces objectifs.

Les principaux objectifs de conservation sont :

- **Préserver et améliorer la qualité de l'eau et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau**
- **Préserver et restaurer la mosaïque d'habitats du site**
- **Améliorer la potentialité d'accueil des espèces du site**
- **Améliorer les connaissances scientifiques**
- **Communiquer, sensibiliser et informer auprès des acteurs locaux et du grand public**

VII. Mise à jour du FSD et réflexion sur le périmètre du site

Formulaire standard de données

Suite aux inventaires réalisés dans le cadre de l'analyse du contexte écologique du DOCOB*, il apparaît nécessaire de mettre à jour les données contenues dans le FSD* initial (fiche d'identité du site Natura 2000). Sur le format initial, seuls deux habitats de milieux humides étaient recensés et deux espèces aquatiques identifiées.

Or les inventaires menés en 2011 et 2012 ont permis de mettre en évidence la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire nouvelles. Il est donc proposé de mettre à jour le FSD* en y intégrant ces éléments.

CODE	Intitulé de l'habitat	Inscription initiale au FSD*	Proposition d'inscription en révision
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	non	oui
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	non	oui
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	non	oui
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes des Cephalanthero-Fagion	non	oui
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	non	oui
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	non	oui
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (...)	non	oui
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion	non	oui
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	non	oui
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (...)	non	oui
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	non	oui
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes des Paspalo-Agrostidion	oui	oui
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	non	oui

3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	oui	non
------	---	-----	-----

Tableau 30 : Mise à jour des HIC* du FSD*

CODE	Nom de l'espèce	Inscription initiale au FSD*	Proposition d'inscription en révision
1092	Ecrevisse à pattes blanches	oui	oui
1138	Barbeau méridional	oui	oui
1304	Grand Rhinolophe	non	oui
1321	Murin à oreilles échancrées	non	oui

Tableau 31 : Mise à jour des EIC* du FSD*

Réflexion sur le périmètre du site

Les études figurants dans ce tome ainsi que les rencontres avec les acteurs du territoire peuvent amener à des réflexions quant à la définition du périmètre du site.

Deux propositions de modification du périmètre peuvent être formulées.

Tout d'abord, il faut noter l'importance du ruisseau de la Valette sur la commune de Maisons pour l'espèce Barbeau méridional selon la Fédération de pêche de l'Aude. Ce ruisseau, affluent rive gauche du Torgan pourrait être intégré au périmètre du site, permettant une gestion plus globale de l'espèce de Barbeau. Cet affluent long d'environ 1,7 km est classé en masse d'eau dans le SDAGE* (unité hydrographique cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle, on peut définir un même objectif).

Ensuite, le périmètre du site, tel qu'il a été initialement défini, exclue la cascade de Dernacueillette du ruisseau des Escoumes. Cette cascade est presque sèche en période d'étiage mais elle peut avoir un débit très important en hiver. Cet habitat d'intérêt communautaire qui borde le périmètre est une zone à tufs avec des eaux très calcaires. On peut voir aussi une zone en eau permanente importante pour des espèces de batraciens et d'Odonates. On peut noter aussi la présence d'une espèce patrimoniale et protégée: *Lysimachia effemerum*.

VIII. Stratégie de gestion

Agriculture

Le maintien ou la reconquête des milieux herbeux, fruit d'une activité agricole passée, ne peut raisonnablement être pérennisé en dehors de l'exploitation pastorale. En effet, les travaux initiaux de restauration (débroussaillage, réouverture...) peuvent être réalisés par une entreprise de travaux mais le maintien et la gestion à un coût raisonnable des milieux ouverts est lié au pastoralisme* (fauche, pacage...).

Ainsi le maintien des exploitations existantes et l'encouragement à de nouvelles installations est un levier indispensable pour une politique réaliste de reconquête des milieux herbeux. Cependant, cet élément n'est pas suffisant sans la mise en place de pratiques favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

La concertation sur les mesures à mettre en place puis la contractualisation de MAEt* avec les exploitants sont des voies envisageables pour assurer la pérennité des milieux ouverts.

La qualité des cours d'eau peut être préservée et améliorée par des pratiques agricoles (travail de la vigne notamment) qui réduisent l'utilisation de produits phytosanitaires. La contractualisation de MAEt* pourrait aider les agriculteurs dans leur changement de pratique.

Gestion forestière

En matière d'exploitation forestière, des aménagements peuvent être trouvés en concertation avec les gestionnaires : particuliers, ONF* et CRPF*.

La biodiversité des forêts peut être améliorée par des pratiques telles que le maintien des arbres morts ou sénescents (notamment dans les hêtraies*). Ces pratiques pourront être ratifiées dans la Charte Natura 2000 ou les contrats.

Activités touristiques

La sensibilisation et l'accompagnement pour la réalisation des évaluations des incidences lors des manifestations permettra de faire prendre conscience de l'importance de la biodiversité et par la même occasion de limiter les impacts potentiels. La signature de la Charte* par les associations est aussi une manière de s'impliquer dans le réseau Natura 2000.

Activités liées aux milieux aquatiques

La gestion du Torgan et de ses affluents revêt des aspects complexes. En effet, la multiplicité des facteurs humains, des réglementations et des enjeux multiples impliquent plusieurs stratégies adaptées.

Le Syndicat du bassin du Verdoube, avec le SMMAR*, doit être l'élément fédérateur permettant la gestion du lit majeur et mineur des cours d'eau. L'animateur* du DOCOB* se devra de s'impliquer pleinement dans la démarche de gestion des cours d'eau avec ces deux partenaires indispensables.

De la même façon, une concertation avec la fédération de pêche départementale ainsi que l'association de Padern permettra de travailler à la mise en place de la gestion des espèces.

La question des effluents domestiques et agricoles ne peut être gérée par le seul cadre de Natura 2000 mais l'appartenance à ce précieux réseau pourra être mis en avant auprès des financeurs afin d'accélérer la mise en conformité des rejets.

Une concertation avec les services chargés de la voirie (commune, conseil général...) permettra aussi la mise en œuvre de solution alternative à certaines pratiques défavorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

BIBLIOGRAPHIE

ADHCO, 2005 – *Etat des lieux du territoire de Mouthoumet Regard*. ADHCO. 40p.

ADRET bureau d'étude, 2008 - *Etude préalable à la réalisation d'un schéma d'aménagement et de gestion rurale – OCAGER phase I*. Pays Corbières Minervois. 106p.

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, 2012-*Catalogue des données techniques issues des processus redevances*. 6p.

ASCONIT Consultants, 2011 - *Inventaire piscicole du site Natura 2000 « Vallée du Torgan » FR 9101458*. Rapport de synthèse.45p.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. , 2005 - « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C. & DENIAUD J., 2005 - « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J., 2002 - « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002 - « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C., 2004 - « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H., 2001 - « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p

BIOTOPE & CEN-LR, 2009. *Catalogue régional des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire- Type milieux agropastoraux*. DIREN Languedoc-Roussillon, 204p.

BISSARDON M. & GUIBAL. L., 1997- *Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. ENGREF, Nancy, 217 p.

Commission européenne, 2000 - *Gérer les sites Natura 2000 – Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.

Commission européenne, 2012 – *Lettre d'information Natura et Biodiversité*, Natura 2000 numéro 32, juillet 2012, 12 p.

Commission européenne. DG environnement, 1988 – *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (EUR 15/2)*, 132p.

Conseil de l'Europe, 1979. *Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe*- Série des traités européens- n°104, 13p + annexes.

C.R.P.F., 1998 – *Schéma Régional de Gestion Sylvicole*. Tomes I et II.

DIREN Languedoc-Roussillon, 2007 - *Cahier des charges. DOCOB du site Natura 2000 FR9101458 « Vallée du Torgan »*. 58p.

DIREN Languedoc-Roussillon, 2011 – *Référentiel des habitats et des espèces d'eau courante d'intérêt communautaire*. 88p

DREAL Languedoc-Roussillon, 2012 - *Cahier des charges type régional pour l'élaboration des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon- Référentiel Natura 2000- DREAL L-R*, 58 p.

DREAL Languedoc-Roussillon, 2012 - *Cahier des charges pour le traitement informatique et la cartographie des données géographiques des sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon- Référentiel Natura 2000- DREAL L-R*, 33 p.

FEDERATION DE CHASSE DE L'AUDE, 2005 – *La chasse en terre d'Aude*. 25p.

GODINEAU F. et PAIN F., 2007. Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaines, 2008-2012. Société Françaises pour l'Etude et la Protection des mammifères/Ministère de l'écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79p.

GUEREIRO A. - *Le massif de Mouthoumet* p.45

J.O des Communautés Européennes des 22/07/92, p. L 206/7 et 08/11/97, page L 305/72 - Directives du Conseil des 21 mai 1992 et 27 octobre 1997 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

JO de la République du 14/04/01, p. 5827 - Ordonnance du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives Communautaires... Titre III. Réseau Natura 2000.

JO de la République du 09/11/01 - Décret 2001-1031 du 8 novembre 2001 sur la procédure de désignation des sites Natura 2000.

LE ROUX, X., BARBAULT, R., BAUDRY, J., BUREL, F., DOUSSAN, I., GARNIER, E., HERZOG, F., LAVOREL, S., LIFRAN, R., ROGER-ESTRADE, J., SARTHOU, J.P., TROMMETTER, M. (éditeurs), 2008 - *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies*. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA (France), 113 p.

Mairie de Massac- *Etude pour l'aménagement de la Vallée du Torgan*

Ministère de l'Agriculture et de la pêche Direction de l'espace rural et de la forêt - *Inventaire Forestier National, Département de l'Aude, Résultat du troisième inventaire forestier (1989-1990)*, 171p.

Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement durables, 2012. *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristique –Deuxième génération*, Région Languedoc-Roussillon. 63p.

M.N.H.N. et U.I.C.N. – *La liste rouge des espèces menacées en France, Crustacés d'eau douce de France métropolitaine*, 14p.

M.N.H.N. et U.I.C.N. – *La liste rouge des espèces menacées en France, Crustacés d'eau douce de France métropolitaine*. Dossier de presse- 7 juin 2012, 25p.

M.N.H.N. et U.I.C.N. – *La liste rouge des espèces menacées en France, Mammifères de France métropolitaine*, 12p.

M.N.H.N. et U.I.C.N. – *La liste rouge des espèces menacées en France, Poissons d'eau douce de France métropolitaine*, 12p.

NICOLLET, J.P et LEMPERIERE, G,. 2002 -*Fiche insectes protégé, un coléoptère protégé et emblématique : la Rosalie des Alpes*- Insectes 31 n°126.

POUDOU F et les habitants du Canton de Mouthoumet, 2010 - *Opération Vilatges al pais, Canton et Mouthoumet et Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet*. Vilatges Al Pais. 388p.

Rapport sur l'état de l'environnement en France.*Etat des lieux de l'environnement en France et de son évolution*. - Edition 2006.

RUFFRAY, X., KLESCZEWSKI, M., *Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon* – Document du CSRPN LR, 9p.

RUFFRAY, X. 2011. *Les gites importants pour la conservation des chiroptères de l'annexe II en Languedoc-Roussillon*- La Vespère n°2 2009-2011. 54p.

SOGELERG-SOGREAH, 1997. *Etude du Schéma d'Aménagement de la vallée du Verdoube et de ses affluents*. Rapport d'étude.

SOUHEIL H., BOIVIN D., DOUILLET R. et al. 2011 - *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'Objectifs Natura 2000*. ATEN, Montpellier, 120p.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS, 1994 - *Opération locale/protection des paysages du Minervois*. P.32

TERRAZ, L. et al.,2008 - *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 p.

SITOGRAPHIE

Général :

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, portail Natura 2000 :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Commission Européenne, portail Natura 2000 :

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm

Partage d'expérience du réseau Natura 2000 :

<http://www.natura.org/>

DREAL Languedoc-Roussillon, réseau Natura 2000 :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r570.html>

Atelier Technique des Espaces Naturel :

http://www.espaces-naturels.fr/natura_2000

Droit à l'environnement :

<http://www.legifrance.gouv.fr/home.jsp>

Données générales sur le territoire :

Observatoire socio-économique des Pyrénées :

<http://www.sig-pyrenees.net/index.php>

Conseil général de l'Aude, Espaces Naturels Sensibles :

<http://www.aude.fr/248-les-espaces-naturels-sensibles.htm>

Corine Land Cover:

<http://www.ifen.fr/bases-de-donnees/occupation-des-sols-corine-land-cover/telechargement-des-donnees.html>

Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon :

<http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/Aude/Default.asp>

Démographie :

Statistiques locales :

<http://www.statistiques-locales.insee.fr/>

<http://www.recensement.insee.fr/>

Agriculture :

Statistiques et données agricoles, AGRESTE :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

Recensement des bénéficiaires PAC :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/beneficiaires-pac>

Forêts :

IFN :

<http://www.ifn.fr/spip/>

ONF :

<http://www.onf.fr/>

Fédération nationale des communes forestières :

<http://www.fncofor.fr/>

Forêts Privée Française :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/>

CRPF :

<http://www.crpf.fr/>

Tourisme et sport :

Site touristiques du Pays Cathare :

<http://www.payscathare.org/>

Site officiel d'Aude Pays Cathare, une destination Sud de France :

<http://www.audetourisme.com/>

Site du Pays Corbières Minervois :

<http://www.payscorbieresminervois.fr/index.php>

Fédération de pêche de l'Aude :

<http://www.fedepeche11.fr>

Site des outils de gestion intégrée de l'eau :

<http://gesteau.eaufrance.fr/>

Autres :

<http://www.domainededernacueillette.fr>

<http://www.odyssea.eu>

<http://www.pelardon-aop.fr>

<http://terroirsduvertige.com>

<http://www.fishbase.org>

ABREVIATIONS

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADAT : Association de Développement Autour du Tauch
ADHCO : Association de Développement des Hautes-Corbières
AFP : Association Foncière Pastorale
AICA : Association intercommunale de chasse agréée
CCRLCM : Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
CDS : Comité Départemental de Spéléologie
COFOR : Communes forestières françaises
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
EIC : Espèce d'Intérêt communautaire
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GAL : Groupe d'Action Locale
GCLR : Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
HIC : Habitat d'intérêt communautaire
IFN : Inventaire Forestier National
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
MAE-t ou MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
MES : Matière en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
OCAGER : Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office national des forêts
PADD : Projet d'Aménagement et de développement durable
PAPI : Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNA : Plan National d'Actions
PRAC : Plan Régional d'Actions Chiroptères
RGA : Recensement Général Agricole
RMC : Rhône-Méditerranée-Corse
RNU : Règlement National d'Urbanisme
RPG : Registre Parcellaire Graphique
SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface Agricole Utile.
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIBV : Syndicat Intercommunal du Bassin du Verdoble

SIC et pSIC: Site d'importance communautaire et proposition de Site d'importance communautaire (directive Habitats)

SMMAR : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

GLOSSAIRE

Agropastoral : qui se livre à l'agriculture et à l'élevage.

Aire de distribution : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Alluvial : produit par les alluvions.

Alluvions : éléments fins ou grossiers laissés par un cours d'eau quand sa vitesse réduite n'en permet plus le transport.

Animateur – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Anthropique : qualifie les phénomènes qui sont provoqués ou entretenus par l'action de l'homme.

Autochtone/allochtone : indigène/étranger.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biomasse : Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biogéographique (région/domaine) : entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales : la France est subdivisée en quatre grandes régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne.

Biotope : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte : Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Calcicole : se dit d'une espèce ou d'une végétation qui se rencontre exclusivement ou préférentiellement sur les sols riches en calcium et très secs.

Carbonaté : qui contient des carbonates (de calcium et/ou de magnésium principalement).

Cavernicole : se dit d'un organisme vivant dans les grottes, les cavernes.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Chênaie : plantation de chênes (genre *Quercus*).

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL) : Cf Chapitre I

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Cynégétique : qui se rapporte à la chasse.

Document d'objectifs (DOCOB) : Cf Chapitre I

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) :

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Étiage : Débit exceptionnellement faible d'un cours d'eau, qu'il ne faut pas confondre avec les basses eaux saisonnières habituelles, même s'il en est l'exacerbation. A ne pas confondre avec le lit mineur.

Endémique : caractérise une espèce vivante exclusivement inféodée à une aire biogéographique donnée, en général de faible étendue

Entomofaune : ensemble des espèces d'insectes.

Eutrophe : riche en éléments nutritifs, généralement non ou faiblement acide, et permettant une forte activité biologique.

FSD / Formulaire standard de données : document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Hêtraie : lieu planté de hêtres (*Fagus sylvatica*).

Mesures (agri- ou) agro-environnementales (MAEt) : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Pastoralisme : mode d'exploitation agricole fondée sur l'élevage extensif.

Ripisylve : forêt installée au bord des cours d'eau, et soumise régulièrement aux crues.

Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du DOCOB avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du DOCOB, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

ANNEXE 1: LES MINES

Les mines : <http://minesencorbieres.pagesperso-orange.fr/minescptrd.pdf>

« (...), ces mines ont fait l'objet d'une exploitation importante à certaines époques, particulièrement aux XIIème et XIIIème siècles (...). Entendons-nous sur le mot important, l'exploitation a suffi aux besoins d'un marché local voire régional, mais elle n'a jamais eu une ampleur considérable. D'autre part un lien réel existe entre les cathares et ces mines. Le bassin minier le plus important est situé en Termenès, principalement sur les communes de Palairac, Quintillan, Maisons et Montgaillard pour l'argent ; Palairac, Villerouge, Félines, Davejean et Talairan pour le fer. Dès le début du XIIème siècle le contrôle des mines de d'argent et de fer constitue un enjeu économique et politique majeur. » (G.LANGLAIS).

Extrait de « les mines des Corbières un projet »:

Les mines

Territoire de Montgaillard

• Sarrat Germa : voir Padern. Trois paliers d'exploitation encore visibles.

Deux gisements coexistent sur les flancs de la montagne :

1. la mine de cuivre et plomb argentifère : gisement type des Corbières. La barytine sert de gangue au minerai. L'exploitation en est toutefois très aléatoire. Richesse en argent des gîtes.
2. la mine de baryte et de spath avec cuivre et argent : ce gisement est connu depuis le XIXe siècle (1860). On dit même que la teneur en argent en est supérieure aux mines du Mexique et du Chili. On retrouvait aussi des traces d'or. Dans les années 50 en Corbières, seule la mine de baryte de Montgaillard se maintient en activité.

Ces deux gisements auraient peut-être une origine romaine. A partir de 1872, on connaît mieux ces gisements (1428 ha) qui sont octroyés à M.M. Hyppolite et Alfred Joson puis à une société anonyme des mines de cuivre et de plomb argentifère de Padern et Montgaillard. La Société fut liquidée devant des résultats jugés peu satisfaisants en 1881.

La découverte du traitement du minerai de cuivre par flottation fournit à Montgaillard un regain d'activité qui conduit en 1927 à une reprise de l'exploitation des mines. Par la Compagnie minière du Torgan. Elle ne fonctionna que trois ans malgré l'investissement financier et humain (200 personnes). Dans un premier temps le minerai fut broyé à la forge du Torgan puis à celle de Padern.

En 1957, les mines de Montgaillard sont de nouveau exploitées pour sa forte teneur en baryte. Le minerai était lavé sur place puis envoyé à Port-la-Nouvelle, afin d'être broyé. L'objectif était de traiter au mois 2500 tonnes de barytine. Cette usine de traitement a été construite par la société « France-Barytes » et la Société CECA (Carbonisation et Charbonnage Actif).

En 1957, la SOLUMEX ouvre les premières mines avec à proximité une usine de broyage. Il y avait quatre sites à ciel ouvert près de Montgaillard. 14 kilomètres de route au départ de la route Padern-Montgaillard furent créés. Cette activité a permis aux Hautes Corbières de rester une zone d'activités économiques dynamiques, amenant à elles de nouveaux arrivants. Mais le répit fut de courte durée.

En 1966, les mines de baryte ne sont plus exploitées. Pendant 7 ans, elles ont donné du travail aux hommes des environs. Cette fermeture a accéléré la dépopulation de la zone. Ceux qui sont restés (les autochtones) ont repris une activité, les autres (ouvriers maghrébins et espagnols) sont partis ailleurs. Après la fermeture, certains croyaient que les mines allaient rouvrir. Cet espoir fut alimenté par les prospections à la fin des années 60 entreprises par la SA Cheli dans le site de l'ancienne mine

de cuivre. Aucune activité ne reprit à Montgaillard.

Depuis 1983, les mines des Corbières sont complètement abandonnées.

Territoire de Padern

- Sarrat Germa : voir Montgaillard. A l'époque Romaine et au Moyen Age, les mines servaient à l'exploitation de l'argent. D'anciennes galeries ovalaires ont été retrouvées qui furent percées à la pointerolle et au feu. Ces exploitations appartenaient à l'abbaye de Lagrasse.
- Filon du Tistoulet : au-dessus des ruines de l'ancienne usine. Cinq niveaux de galeries reliés par des puits s'étagent sur plus de 150 m de dénivelé. De la baryte, de la malachite, de l'azurite étaient exploitées.

Les lieux et techniques de traitement du minerai

« Territoire de la commune de Montgaillard

- Forge du Torgan : à l'origine, elle servait à l'élaboration de clous. Puis, elle se spécialisa dans la fonte du minerai de fer au XVIIIe siècle (1752-1788). En 1802, elle appartenait à un certain Desazarts. Aujourd'hui, ce bâtiment a complètement disparu. Elle traita le minerai en provenance des mines de : Palairac, Villerouge, Albas, Cascastel. Les forgers n'étaient pas originaires des Corbières. Ils venaient de l'Ariège et travaillaient avec obstination, de manière empirique.

Ces forges à la catalane étaient un fléau pour les forêts environnantes ; des abus avaient été signalés dès la fin du XVIIIe siècle par le préfet Gensanne « en 1776 la forge de Montgaillard ruine toutes les communautés voisines par la dévastation des bois qu'elle entraîne. Ici chaque particulier est libre de couper et de charbonner les bois de sa communauté et l'appétit d'avoir quelque argent comptant leur fait abandonner la culture de leur terre pour faire le charbon ».

La production de charbon de bois était donc locale et artisanale. Les forêts payèrent un lourd tribut à la valorisation minière des Corbières. Le bois brûlé sert de combustible pour les forges, le bois coupé sert pour la construction des bâtiments et des mines.

Quatre éléments sont caractéristiques :

1. un moulin à eau (médiéval) servant à moudre du blé avec la force des eaux du Torgan, canalisées dans un bassin fermé par une digue. Il était en concurrence avec un autre moulin, celui du Rec. Il en subsiste encore quelques vestiges « les bâtiments permettent de distinguer une tour, arasée actuellement au niveau du milieu du premier étage, bien construite, avec des murs très épais en moyen appareil, et comprenant deux salles voûtées au rez-de-chaussée. Un vaste bâtiment jouxte cette tour et un autre bâtiment accolé au réservoir abrite un logis confortable et une paire de meules cerclées de fer, actionnées par deux roues horizontales ».
2. une forge à la catalane qui se divisait en un petit bâtiment avec un petit fourneau, des salles pour le stockage du minerai, du fer forgé et du charbon (de bois).
3. un bocard ou martinet construit dans la deuxième moitié du XIXe siècle destiné à traiter le minerai (plomb et cuivre) des mines de Sarrat Germa à Montgaillard. Il en reste tout un système de roues et d'engrenages ainsi que des dalles (écrasement du minerai).
4. résidence du directeur des mines de Padern, bâtiment flanqué de deux tours à créneaux, fin du XIXe siècle.

Territoire de la commune de Padern

- Forge du Grau de Padern : Elle est construite en 1779 par son propriétaire, Gaspard Pailloux, seigneur de Cascastel. Elle est située dans les gorges du Verdoble. Aujourd'hui, une usine hydroélectrique a pris la relève d'un ancien moulin et d'une forge. Elle traitait le fer en provenance de Villerouge, Palairac, Cascastel et Albas. Sa principale difficulté était l'approvisionnement en

combustible (achat du charbon de bois à des particuliers qui viennent à la forge). Elle ne possédait pas de martinet et chômait les mois d'été au XVIIIe siècle :

1. le moulin médiéval : il servait à moudre le blé pour le compte de ces différents propriétaires successifs sous la suzeraineté des moines de Lagrasse (Communauté de Domneuve, Fontfroide, Communauté de Paziols...). Il fut démoli en 1450 au profit de la Tour de Paziols.

2. la forge à la catalane : en 1779, le seigneur de Cascastel, Gaspard Pailhoux exploite la mine de fer de Balansac (Villeneuve les Corbières). Il décide la construction d'une forge pour le fer et le cuivre des Corbières. Cette forge est revendue à son beau fils Dagobert de Fontenille en 1782. La forge produit alors des armes et des outils pour l'armée. A partir de 1872, elle sert au traitement du minerai produit à Padern.

L'inconvénient majeur de cette forge était sa situation géographique, éloignement des lieux de production de charbon de bois.

- **Usine du Tistoulet** : localisée à proximité de la mine du même nom.

- **Laverie** : De la baryte était extraite d'un site nommé « le Plomb » (Montgaillard), « La Vigne », « Le grand Câble », « Le Petit Câble ». Le minerai était transporté par des wagonnets puis nettoyé et concassé à Padern (années 1960). »

ANNEXE 2 : ARRETE PREFECTORAL



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2011143 - 0006
portant constitution du comité de pilotage pour l'élaboration et le suivi
de la mise en œuvre d'un document d'objectifs sur le site NATURA 2000
de la Vallée du Torgan (FR 9101458)

Le préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.110-1 et L.110-2, L.414-1 à L. 414-7, R 214-8 à R 214-39 ;

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment ses articles 140 à 146 ;

Vu les avis de la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon et du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

ARRETE

Article 1

Il est créé un comité de pilotage chargé d'élaborer, d'adopter, de soumettre à l'approbation préfectorale le document d'objectif du site Natura 2000 FR 910143 de la vallée du Torgan et de veiller à sa mise en œuvre.

Article 2

La composition du comité de pilotage est fixée comme suit, chacun des membres ci-dessous pouvant se faire représenter :

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

M. le Président de la communauté de communes des Hautes Corbières,

M. le Président de la communauté de communes du massif de Mouthoumet,

Madame la Présidente du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée du Verdoubie,

Madame le Maire de Padern,

Monsieur le Maire de Massac,

Monsieur le Maire de Montgaillard,

Monsieur le Maire de Dernacueillette.

Collège des usagers :

M. le Président de l'association communale de chasse agréée de Padern,

M. le Président de l'association intercommunale de chasse agréée des Corbières (Rouffiac, Soulatge, Massac),

M. le Président de l'association intercommunale de chasse agréée du Torgan (Dernacueillette, Maisons, Montgaillard),

M. le Président de la SCA les caves du Mont Tauch,
M. le Président de la SCAV les terroirs du Vertige,
M. le Président du centre régional de la propriété forestière,
M. le Président de la chambre d'agriculture de l'Aude,
M. le Président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aude,
M. le Président de l'association de pêche et de protection des milieux aquatiques de Lézignan Corbières,
M. le Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Aude,
M. le Président du groupement d'intérêt cynégétique des hautes corbières,
M. le Président de la société d'étude scientifique de l'Aude,
M. le Président du centre permanent d'initiative pour l'environnement des hautes corbières.

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif) :

M. le chef de service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
M. le chef de service départemental de l'ONEMA de l'Aude,
M. le chef de service départemental de l'office national des forêts,
Mme le préfet de l'Aude,
Mme la directrice de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement,
Mme la directrice de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,
M. le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude,
M. le directeur de l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse.

Article 3

Le comité de pilotage est présidé par un élu désigné par le collège des collectivités conformément aux dispositions réglementaires.

Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président.

Des groupes de travail seront mis en place par le comité de pilotage pour approfondir la réflexion scientifique et technique. Ils pourront associer des spécialistes ou des organismes non représentés dans le comité de pilotage.

Article 4

La structure, maître d'ouvrage du document d'objectif est désignée lors de la première séance du comité de pilotage. Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré par cette structure.

Article 5

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon et le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs et dont copie sera transmise à chaque membre du comité de pilotage.

Carcassonne, le 06 juin 2011

Le Préfet


Anne-Marie GHARVET

Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois :

Corbières et Minervois
48 avenue Charles Cros
11200 LEZIGNAN
Tel : 04.68.27.03.35

Unité Natura 2000 :

14 rue de la gare
11330 MOUTHOMET
Tel: 04.68.42.77.02
natura.corbières@orange.fr

Avec l'appui technique de:

ADHCo: Association de développement des Hautes-Corbières
23 rue de la Gare
11330 MOUTHOMET
Tél : 04.68.70.18.50